



► Parvenir à une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Conférence internationale du Travail
111^e session, 2023



Rapport VI

► Parvenir à une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Sixième question à l'ordre du jour

Copyright © Organisation internationale du Travail 2023

Première édition 2023

Les publications de l'Organisation internationale du Travail (OIT) jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Parvenir à une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Genève: Bureau international du Travail, 2023

ISBN 978-92-2-037853-3 (imprimé)

ISBN 978-92-2-037854-0 (PDF web)

ISSN 0251-3218 (imprimé)

Également disponible en:

allemand: ISBN 978-92-2-037863-2 (imprimé), ISBN 978-92-2-037864-9 (pdf Web);

anglais: ISBN 978-92-2-037851-9 (imprimé), ISBN 978-92-2-037852-6 (pdf Web);

arabe: ISBN 978-92-2-037861-8 (imprimé), ISBN 978-92-2-037862-5 (pdf Web);

chinois: ISBN 978-92-2-037859-5 (imprimé), ISBN 978-92-2-037860-1 (pdf Web);

espagnol: ISBN 978-92-2-037855-7 (imprimé), ISBN 978-92-2-037856-4 (pdf Web);

russe: ISBN 978-92-2-037857-1 (imprimé), ISBN 978-92-2-037858-8 (pdf Web).

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que l'OIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques de l'OIT, consultez notre site Web: www.ilo.org/publns.

► Table des matières

	Page
Liste des sigles et acronymes	5
Introduction	7
Chapitre 1. Conséquences sur l'emploi, l'économie et la société d'une transition juste vers des économies et des sociétés inclusives et écologiquement durables.....	17
1.1. Conséquences socio-économiques des politiques de lutte contre les changements climatiques et environnementaux.....	17
1.1.1. Conséquences sur l'emploi et les secteurs de l'économie.....	17
1.1.2. Conséquences sur les inégalités	19
1.2. Technologies et transformations dans les différents secteurs économiques	19
1.2.1. Énergie et services publics de distribution	20
1.2.2. Transports.....	21
1.2.3. Agriculture et sylviculture.....	22
1.2.4. Déchets, recyclage et économie circulaire.....	24
1.3. Travail décent et développement durable: perspectives et défis.....	25
1.3.1. Défis et perspectives dans le domaine de l'emploi.....	26
1.3.2. Défis et perspectives dans le domaine socio-économique	27
1.3.3. Une Coalition mondiale pour la justice sociale	28
Chapitre 2. Politiques et action à mener pour progresser sur la voie d'une transition juste.....	29
2.1. Le cadre d'action pour une transition juste.....	29
2.2. Politiques essentielles pour une transition juste	30
2.2.1. Des politiques macroéconomiques et des politiques de croissance en faveur d'économies durables	31
2.2.2. Des politiques industrielles et sectorielles mettant à profit l'innovation technologique.....	33
2.2.3. Politiques concernant l'entreprise et environnement favorable au changement	34
2.2.4. La requalification et le perfectionnement professionnel pour des marchés du travail en mutation.....	37
2.2.5. La santé et la sécurité au travail dans le cadre d'une transition juste.....	39
2.2.6. La protection sociale pour prémunir les personnes contre les effets néfastes et promouvoir la participation à la transition.....	41
2.2.7. Les politiques actives du marché du travail facilitent la transition	43

2.2.8. Assurer le respect des droits des travailleurs et des normes du travail pendant la transition	44
2.2.9. Le dialogue social et le tripartisme en tant que vecteurs de cohésion sociale.....	45
2.3. Concevoir, accompagner et financer une transition juste et inclusive	47
2.3.1. Inclusivité et coordination des politiques	47
2.3.2. La coordination des politiques dans la pratique	49
2.3.3. Rôles des partenaires sociaux.....	52
2.3.4. Financement d'une transition juste.....	54
2.4. Enseignements et perspectives	58
Chapitre 3. L'action du BIT	61
3.1. Poursuivre les travaux de recherche afin de mieux comprendre les effets sur l'emploi et l'équité sociale des changements climatiques et environnementaux et des politiques mises en œuvre pour y faire face	61
3.2. Conseils stratégiques et développement des capacités pour les mandants de l'OIT.....	62
3.2.1. Programmes et projets de coopération pour le développement à l'échelle de l'OIT	65
3.3. Engagement mondial et partenariats	71
3.3.1. La contribution de l'OIT aux initiatives de l'ONU relatives aux changements climatiques et environnementaux	71
3.3.2. L'engagement de l'OIT dans les espaces d'échanges stratégiques	72
3.3.3. Les partenariats stratégiques	72
3.4. Enseignements et perspectives	74

► Liste des sigles et acronymes

BIT	Bureau international du Travail
BRICS	Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	contribution déterminée au niveau national
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CSI	Confédération syndicale internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectifs de développement durable
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PAGE	Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SST	sécurité et santé au travail
UE	Union européenne

► Introduction

1. Les changements climatiques et environnementaux sont en passe de devenir le principal obstacle à la réduction de la pauvreté, au travail décent, au développement durable et à la justice sociale. Les données scientifiques sont alarmantes: en l'absence de mesures d'atténuation, le réchauffement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution menaceront toute forme de vie sur terre. Ils pourraient entraîner des bouleversements sociaux et économiques et des souffrances humaines si graves que la paix s'en trouverait mise en péril.
2. Reconnaissant les effets considérables des changements climatiques et environnementaux et le besoin urgent d'une transition vers la durabilité environnementale dans le monde du travail, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (le Bureau ou le BIT) a décidé, à sa 344^e session (mars 2022), d'inscrire à l'ordre du jour de la 111^e session (juin 2023) de la Conférence internationale du Travail l'examen d'une question sur une transition juste, y compris l'examen des politiques industrielles et des technologies, vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ¹.

Conséquences observées des changements climatiques et environnementaux et conséquences attendues en l'absence de mesures d'atténuation

3. Les conséquences observées des changements climatiques et environnementaux et leurs conséquences attendues en l'absence de mesures d'atténuation sont de plus en plus claires et incontestables. Dans un rapport récent ², le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu que le réchauffement climatique devenait de plus en plus complexe et difficile à maîtriser et qu'il aurait des répercussions profondes à long terme sur l'ensemble des systèmes naturels et humains. Le changement climatique aggraverait la raréfaction des ressources en eau et pèserait sur la production végétale, la santé et la productivité des animaux et du bétail, ainsi que sur le rendement de la pêche et la production aquacole. Il aura également des effets néfastes sur la santé et le bien-être des populations (maladies infectieuses, stress thermique, malnutrition et problèmes de santé mentale, entre autres). En outre, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes accroîtra les inondations à l'intérieur des terres, les dégâts provoqués par les tempêtes dans les zones côtières et les dommages causés aux infrastructures et à des secteurs clés de l'économie. La restauration des infrastructures endommagées en raison des changements climatiques et environnementaux deviendra le fardeau économique le plus lourd pour la plupart des pays et risque d'entraîner, par ricochet, une baisse des investissements dans d'autres secteurs essentiels.
4. Environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend, dans une plus ou moins large mesure, de la nature et d'une gestion durable des services écosystémiques. L'agriculture, la pêche, la sylviculture et le tourisme comptent ainsi pour 1,2 milliard d'emplois ³. Les personnes

¹ OIT, *Procès-verbaux de la 344^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*, GB.344/PV, paragr. 99 a) i).

² GIEC, *Summary for Policymakers*, dans: *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, 2022.

³ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018: Une économie verte et créatrice d'emplois*, 2018, 2.

en situation de pauvreté, dont les femmes et les peuples autochtones ⁴, dépendent souvent de façon disproportionnée des ressources naturelles pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire, et sont donc les plus vulnérables face aux changements climatiques et environnementaux. Si aucune mesure d'atténuation n'est prise, le changement climatique pourrait faire basculer jusqu'à 130 millions de personnes dans la pauvreté au cours des dix prochaines années, ce qui engendrera des déplacements de population et des migrations. Par exemple, le GIEC a conclu que, quel que soit le niveau de réchauffement climatique enregistré, certaines régions qui sont à l'heure actuelle densément peuplées deviendront inhospitalières voire inhabitables et se videront en conséquence de leur population, qui partira soit de manière autonome soit dans le cadre de mesures de réinstallation planifiées. L'on peut ainsi s'attendre dans de nombreuses régions d'Afrique à de fortes chutes de pluie qui accroîtront les inondations, ce qui se traduira par une hausse des déplacements de population comprise entre 200 pour cent (si le réchauffement mondial atteint 1,6 degré Celsius) et 600 pour cent (s'il atteint 2,6 °C) ⁵. La Banque mondiale estime que jusqu'à 216 millions de personnes pourraient devoir migrer à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050 ⁶. Ces conséquences, entre autres, toucheront davantage les pays, les communautés et les groupes qui contribuent le moins au changement climatique.

5. Si les efforts déployés pour atténuer leurs effets et s'y adapter ne sont pas intensifiés de manière drastique, les changements climatiques et environnementaux transformeront la manière dont l'humanité vit, travaille, consomme et produit. Au-delà de la hausse progressive de la température et des effets cumulés de l'élévation du niveau de la mer et des sécheresses, notre climat devient de plus en plus imprévisible et se caractérise par des vagues de chaleur prolongées, des tempêtes et des ouragans plus violents ainsi que d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les récentes inondations au Pakistan qui ont laissé un tiers du pays sous les eaux ⁷. Le Fonds monétaire international estime que, outre les souffrances humaines qu'elles engendrent, les catastrophes d'origine climatique ont causé un préjudice économique direct évalué à plus de 1 300 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) au cours de la dernière décennie, ce qui représente 0,2 pour cent du PIB mondial en moyenne, par an ⁸. Selon de récents travaux de recherche du BIT, entre 2000 et 2015, un total estimé de 23 millions d'années de vie active auraient été perdues chaque année en raison de différentes catastrophes environnementales causées ou aggravées par l'activité humaine ⁹.
6. Outre leur coût financier et les heures de travail perdues, les changements climatiques et environnementaux font peser des menaces multiples sur la sécurité et la santé au travail (SST) puisqu'ils exposent les travailleurs à un risque accru d'accident, de maladie et de décès liés au stress thermique, à des catastrophes météorologiques, à une exposition à des substances chimiques dangereuses, à une pollution de l'air et à des maladies infectieuses, entre autres facteurs. Les travailleurs – en particulier ceux dont l'activité s'effectue en extérieur – devront faire

⁴ Dans le présent rapport, les références aux «peuples autochtones» englobent les «peuples tribaux».

⁵ GIEC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – Summary for Policymakers, Technical Summary and Frequently Asked Questions*, 2022, 62 et 64.

⁶ Viviane Clement et al., *Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration*, Groupe de la Banque mondiale, 2021, xxii-xxiii (voir [aperçu](#) en français).

⁷ Voir, par exemple, Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), «*Pakistan: 2022 Monsoon Floods*», Situation Report n° 12, 6 décembre 2022.

⁸ Felix Suntheim et Jérôme Vandenbussche, «*Les investisseurs boursiers devraient mieux prendre en considération les risques physiques liés au changement climatique*», blog du Fonds monétaire international, 29 mai 2020.

⁹ OIT, *Une économie verte et créatrice d'emplois*, 24.

face aux conséquences du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution pendant de plus longues périodes et à un niveau d'intensité plus élevé. À lui seul, le stress thermique devrait occasionner une perte de productivité équivalant à 80 millions d'emplois d'ici à 2030 ¹⁰. Selon une étude du BIT, la hausse de température prévue au niveau mondial aura pour conséquence que, d'ici à 2030, 2 pour cent des heures de travail totales seront devenues trop chaudes pour permettre un travail dans des conditions de sécurité ¹¹.

7. Les effets des changements climatiques et environnementaux risquent d'entraîner un grave recul après des décennies de progrès rapides dans la lutte contre la pauvreté et d'avancées vers la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les personnes déjà marginalisées sur les plans social, économique, culturel, politique, institutionnel ou autre, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap, les travailleurs migrants et les peuples autochtones, sont exposées à des risques particuliers ¹². Cette évolution intervient à une époque où 4,1 milliards de personnes – soit 53 pour cent de la population mondiale – ne bénéficient d'aucune protection sociale ¹³.
8. Si rien n'est fait dès à présent pour lutter contre ces inégalités, il est de plus en plus à craindre que les changements climatiques et environnementaux n'aggravent les crises et les conflits qui existent actuellement au sujet de l'eau, des terres productives, de la nourriture et d'autres ressources limitées, et n'attisent les troubles et les guerres d'origine climatique à l'avenir. Une inaction sera infiniment plus coûteuse que les investissements à réaliser d'urgence pour mettre en place des économies et des sociétés à faible émission de carbone qui soient durables sur les plans environnemental et social.
9. Il est également de plus en plus évident que la transition énergétique et la transformation d'autres secteurs économiques essentiels créeront des possibilités d'emploi et pourraient être de puissants leviers pour l'actualisation des compétences, la création d'entreprises durables, une croissance économique plus résiliente et inclusive, une élévation du niveau de vie et le développement durable. Dans le domaine de l'emploi, des recherches du BIT démontrent qu'une transition juste créerait suffisamment d'emplois pour compenser ceux éventuellement perdus, avec à la clé un gain net d'emplois ¹⁴.
10. Toutefois, ces résultats positifs pour le marché du travail et la société ne doivent pas être tenus pour acquis. Pour saisir les précieuses possibilités qui s'offrent à eux d'atteindre les objectifs du plein emploi productif et librement choisi, de l'inclusion sociale et du travail décent pour tous au cours de ces transitions complexes, tous les acteurs du monde du travail doivent unir leurs forces et intensifier l'action menée pour élaborer et mettre en œuvre des politiques ciblées à l'appui d'une croissance macroéconomique inclusive, d'entreprises durables, du développement des compétences et d'autres interventions actives sur le marché du travail, de la protection sociale, de la sécurité et de la santé au travail ainsi que d'autres droits au travail, et ils doivent trouver des solutions nouvelles grâce au dialogue social. En menant dès à présent une action concertée et cohérente, les mandants de l'OIT peuvent assurer une transition juste et bien négociée vers des économies et des sociétés écologiquement durables qui intègrent des modes de production et de consommation pérennes.

¹⁰ OIT, *Travailler sur une planète plus chaude: L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent*, 2019, 28.

¹¹ OIT, *Une économie verte et créatrice d'emplois*, 28.

¹² GIEC, *Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse, Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, 2014, 57.

¹³ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur*, 50.

¹⁴ OIT, *Une économie verte et créatrice d'emplois*, 46.

La réponse mondiale aux changements climatiques et environnementaux

11. Depuis l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au Sommet planète Terre de Rio de Janeiro en 1992, les parties à cette convention se sont réunies tous les ans à l'occasion d'une conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (la Conférence des Parties ou COP) afin de lutter contre le changement climatique.
12. En 2015, pour contribuer à l'exécution de la CCNUCC et renforcer la riposte mondiale à la menace du changement climatique dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, la Conférence des Parties, réunie en sa 21^e session (COP 21), a adopté l'Accord de Paris ¹⁵. Les parties se sont engagées à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter la hausse de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Elles ont également tenu compte de la nécessité impérative d'assurer une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité.

► Encadré 1. Contributions déterminées au niveau national

L'Accord de Paris a créé un nouvel instrument clé, à savoir des plans nationaux non contraignants visant à atténuer les effets du changement climatique. Désignés sous le nom de contributions déterminées au niveau national (CDN), ces plans sont aujourd'hui la plus importante stratégie mise en œuvre face au changement climatique. Plus de cent pays ont mis à jour leur CDN initiale, certains en ont fixé de nouvelles, et on compte un nombre croissant de pays qui s'engagent à atteindre l'objectif «zéro émission nette», définissent des stratégies à long terme et adoptent des lois à cet égard.

Les CDN tiennent également compte de plus en plus de la nécessité de garantir une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables. Cela étant, des inégalités demeurent dans l'intégration des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent et des neuf grands domaines d'action décrits dans les *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Des organisations d'employeurs et de travailleurs ont déclaré qu'elles n'étaient souvent pas associées à la formulation et à la mise en œuvre des CDN, ce qui est particulièrement préoccupant.

13. En 2019, lors du Sommet Action Climat qui s'est tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York, 46 pays se sont engagés à placer la question de l'emploi au cœur d'une action ambitieuse en faveur du climat et à promouvoir une transition juste. Au cours de ce sommet, le Secrétaire général de l'ONU a lancé l'Action climatique pour l'emploi. Placée sous la direction de l'OIT, cette initiative vise, grâce aux efforts conjugués des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des institutions internationales, du monde universitaire et de la société civile, à catalyser une action conjointe en faveur du climat qui soit également créatrice d'emplois décents et de justice sociale, et à aider les pays à négocier une transition juste vers un avenir durable ¹⁶.
14. En 2021, lors de la 26^e session de leur Conférence (COP 26), les parties ont adopté le Pacte de Glasgow pour le climat. Elles se sont engagées à généraliser rapidement l'application de mesures en faveur de la production d'électricité propre et de l'efficacité énergétique, tout en accélérant les efforts destinés à réduire progressivement la production d'électricité à partir de charbon sans

¹⁵ ONU, [Accord de Paris](#), 2015.

¹⁶ Pour en savoir davantage, voir l'initiative «[Climate Action 4 jobs](#)».

dispositif d'atténuation et en supprimant graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Pour ce qui est de la mise en œuvre du pacte, les États membres ont reconnu la nécessité «de garantir une transition juste qui favorise le développement durable et l'élimination de la pauvreté, ainsi que la création d'emplois décents et de qualité, notamment en rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, y compris grâce au déploiement et au transfert de technologies, et en venant en aide aux pays en développement parties»¹⁷.

15. En novembre 2022, lors de la 27^e session de leur Conférence (COP 27), les États membres ont poursuivi leurs débats sur les thèmes de la transition juste, du déploiement des technologies et du financement. Il importe de noter que, dans le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, il est affirmé que «les solutions durables et justes à la crise climatique doivent être fondées sur un dialogue social véritable et efficace et sur la participation de toutes les parties prenantes». Il est ensuite souligné qu'«une transition juste et équitable englobe des approches qui intègrent les dimensions énergétique, socio-économique et liées à la main-d'œuvre, entre autres, et qui tiennent toujours compte des priorités de développement définies au niveau national, en incluant la protection sociale, de manière à atténuer les effets potentiels de la transition». Les parties ont également décidé d'«établir un programme de travail sur une transition juste afin d'examiner les approches possibles pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris»¹⁸.
16. Plus tôt en 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies avait déclaré dans une résolution que l'accès à un environnement propre, sain et durable faisait partie des droits humains¹⁹. Pourtant, malgré tous les efforts déployés, la hausse mondiale des températures pourrait atteindre 2,8 °C d'ici à la fin du siècle²⁰, soit presque le double de la limite de 1,5 °C que les signataires de l'Accord de Paris se sont fixée. Une telle hausse aura assurément des conséquences catastrophiques et irréversibles sur les plans social, environnemental et économique.

Précédentes discussions de l'OIT sur le développement durable, le travail décent et une transition juste

17. La notion de transition juste a été examinée pour la première fois en tant que sujet à part entière à la 102^e session (juin 2013) de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle les mandants de l'OIT ont adopté une résolution et un ensemble de conclusions concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts²¹. À la même session, les mandants de l'OIT ont salué l'annonce de l'initiative verte, parmi les sept initiatives lancées par le Directeur général pour le centenaire de l'OIT. Ils ont reconnu que le changement climatique et la transition vers un monde du travail à faible émission de carbone étaient une grande tendance qui, plus que tout autre facteur de changement, distinguerait les responsabilités et activités futures de l'OIT de celles du passé. L'initiative verte visait à apporter un soutien aux mandants en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires ainsi que des services de conseil renforcés sur le plan des

¹⁷ ONU, [Pacte de Glasgow pour le climat](#), 2021, paragr. 36 et 85.

¹⁸ ONU, [Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh](#), 2022, paragr. 50 et 52.

¹⁹ ONU, Assemblée générale des Nations Unies, [Résolution 76/300](#), Droit à un environnement propre, sain et durable, A/RES/76/300 (2022).

²⁰ PNUE, [Emissions Gap Report 2022: The Closing Window – Climate Crisis Calls for Rapid Transformation of Societies](#), 27 octobre 2022, 35-36 (voir résumé exécutif et messages-clés en français).

²¹ OIT, [Résolution et conclusions concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts](#), Conférence internationale du Travail, 102^e session, 2013.

politiques et en instaurant des partenariats stratégiques pour leur permettre de contribuer davantage à la lutte contre le changement climatique.

18. En novembre 2015, le Conseil d'administration a approuvé les *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* (principes directeurs pour une transition juste)²². Ces principes directeurs avaient été examinés et adoptés par une réunion d'experts de l'OIT, compte tenu des perspectives et des défis constatés, des orientations formulées, des dispositifs institutionnels existants et de neuf grands domaines d'action définis dans les conclusions de la Conférence de 2013. Ils fournissent un cadre détaillé pour une action dans les grands domaines suivants: politiques macroéconomiques et politiques de croissance; politiques industrielles et sectorielles; politiques concernant l'entreprise; développement des compétences; sécurité et santé au travail; protection sociale; politiques actives du marché du travail; droits; dialogue social et tripartisme.
19. Dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui a été adoptée en 2019 à la 108^e session de la Conférence (session du centenaire), il est reconnu que les changements climatiques et environnementaux comptent au nombre des facteurs de transformation du monde du travail. Il y est indiqué que l'OIT doit s'employer à «garantir une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale»²³.

Les impératifs d'une transition juste

20. Les politiques que les pays adoptent pour répondre aux changements climatiques et environnementaux peuvent avoir à la fois des conséquences volontaires et des conséquences involontaires sur l'emploi, les moyens de subsistance et le travail décent, ainsi que sur la pauvreté, les inégalités et le développement durable en général.
21. Globalement, les effets sur l'emploi peuvent être considérés de quatre points de vue: i) de nouveaux emplois seront créés; ii) certains emplois pourront être remplacés par d'autres; iii) certains emplois seront perdus ou supprimés sans être remplacés; et iv) la plupart des emplois seront remplacés. Selon les estimations du BIT, le passage à des économies circulaires et climatiquement neutres pourrait permettre de créer 100 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2030. En revanche, quelque 80 millions d'autres emplois pourraient être perdus dans le processus²⁴.
22. Tant les créations que les pertes d'emplois sont réparties de manière inégale dans le monde et sont souvent concentrées dans des zones géographiques ou des communautés particulières. Les nouveaux emplois créés ne vont pas automatiquement aux travailleurs ou aux localités privés d'emplois, et les créations et pertes n'interviennent pas au même moment, d'où certains décalages à la fois géographiques et temporels.
23. De même, certaines industries sont vouées à décliner lors de la transition vers une production et une consommation durables, tandis que certains secteurs se développeront et que d'autres encore connaîtront une transformation radicale, ouvrant la voie à de nouvelles façons de produire, de travailler, de consommer et de vivre²⁵. La transition énergétique, par exemple,

²² OIT, *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

²³ OIT, *Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail*, 2019, paragr. II (A) i).

²⁴ OIT, *Skills for a Greener Future: A Global View*, 2019, 188.

²⁵ OIT, *Sectoral Policies for a Just Transition towards Environmentally Sustainable Economies and Societies for All*, Just Transition Policy Brief, août 2022, 3.

entraînera des pertes d'emplois dans les secteurs du pétrole et du gaz, alors que des millions de nouveaux emplois verront le jour dans le secteur plus vaste des énergies renouvelables ²⁶.

24. Des mutations analogues devraient se produire au sein de différents secteurs (extraction, fabrication et services) et de l'un à l'autre, du fait des engagements pris par les pays et les entreprises aux fins de la lutte contre les changements climatiques et environnementaux. À court et à moyen termes, les déséquilibres sectoriels et le décalage entre l'offre et la demande de compétences imposeront de renforcer le dialogue social sur le plan sectoriel et d'élaborer une nouvelle génération de politiques et stratégies industrielles pour offrir aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs un environnement favorable et les compétences nécessaires à la transition vers de nouveaux secteurs ou professions, ainsi que pour assurer l'existence des systèmes et de l'appui voulus pour que personne ne soit laissé de côté.
25. L'inclusion et l'équité restent des préoccupations importantes pour les groupes qui sont déjà en situation de vulnérabilité socio-économique, tels que les femmes vulnérables, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones ou encore les migrants et les réfugiés. Par exemple, il est de plus en plus attesté que certaines questions de genre importantes doivent être réglées pour garantir une transition vraiment juste. Différentes études menées par le BIT montrent que les nouveaux emplois verts créés concernent souvent des secteurs ou des professions majoritairement masculins, et que la création d'emplois dans une économie verte n'a pas automatiquement pour effet de réduire les inégalités de genre actuellement observées ²⁷. Afin de promouvoir des économies et des sociétés à faible émission de carbone alliant diversité, inclusivité et égalité, les mandants de l'OIT doivent œuvrer à une transition juste couplée à un programme porteur de changements en faveur de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion, comme préconisé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT.
26. À la tâche multidimensionnelle que constitue la gestion de la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables s'ajoutent d'autres difficultés, notamment celles qui sont inhérentes à la transition vers la paix, vers la formalité et vers des modes de production et de consommation plus circulaires. En outre, la numérisation peut, par l'effet de l'automatisation et du recours à l'intelligence artificielle, entraîner des conséquences de grande ampleur, selon le contexte national. De nombreux pays et secteurs varient dans leur conception et leur gestion des transitions, qui soulèvent des questions complexes.
27. Les mandants de l'OIT ont à l'évidence un rôle clé à jouer, en exploitant pleinement le potentiel de ces transitions en vue de parvenir au travail décent et à un développement durable pour tous. Ils doivent aussi élaborer et mettre en œuvre des politiques pour préserver le travail décent et protéger les travailleurs, leur foyer et leur communauté, qui pourraient pâtir de ces changements structurels et technologiques. Du fait de leur appartenance à l'Organisation, tous les Membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, une obligation qui vaut aussi bien à l'heure actuelle que dans le cadre des économies à faible émission de carbone et des économies numériques du futur.
28. L'Accord de Paris sur les changements climatiques cite «les impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national.» Œuvrer à une transition juste signifie promouvoir une économie verte qui soit aussi juste et inclusive que possible pour tous les acteurs intéressés – travailleurs, entreprises et communautés – en créant des possibilités de travail décent sans

²⁶ OIT, *L'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière: Perspectives et défis associés à une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable*, 2022, 44.

²⁷ OIT, *Skills for a Greener Future*, 130-131.

laisser personne de côté. Cela suppose de développer au maximum les possibilités sociales et économiques offertes par l'action climatique et environnementale, tout en réduisant au minimum les difficultés éventuelles et en s'appliquant à les résoudre, notamment par un dialogue social effectif, la mobilisation des parties prenantes et le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Une transition juste est importante pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Elle est également importante pour tous les secteurs économiques (et pas uniquement pour celui de l'approvisionnement en énergie), de même que pour les zones d'activité, qu'elles soient urbaines ou rurales. Il n'existe pas de formule universelle pour y parvenir. Les politiques et programmes doivent être adaptés aux conditions prévalant dans chaque pays, compte tenu notamment du stade de développement du pays concerné, de ses différents secteurs économiques ainsi que du type et de la taille de ses entreprises.

29. En ce qui concerne l'OIT, les principes directeurs pour une transition juste posent le cadre de l'action à mener. Ils proposent un ensemble complet de politiques dont les pays peuvent s'inspirer pour donner effet à leurs engagements concernant le changement climatique, tout en mettant en place des politiques macroéconomiques et des politiques de croissance, des politiques du marché du travail, des politiques industrielles et sectorielles, des politiques concernant l'entreprise, ainsi que des politiques sur le développement des compétences, les droits, la protection sociale et la SST. Ils soulignent l'importance de la cohérence des politiques, d'un dialogue social effectif et du tripartisme.

Structure du rapport

30. Le chapitre 1 du présent rapport expose les conséquences économiques et sociales d'une transition vers des économies et des sociétés inclusives et écologiquement durables pour tous, en mettant particulièrement l'accent sur les perspectives à saisir pour faire progresser le travail décent et les défis à relever dans ce contexte. Le chapitre 2 examine plus avant les grands domaines d'action énoncés dans les principes directeurs pour une transition juste, et passe en revue les nouvelles pratiques observées aux niveaux national, sectoriel, régional et international. Le chapitre 3 présente les mesures prises par le Bureau et d'autres organismes internationaux pour aider les États Membres de l'OIT à accélérer la réalisation d'une transition juste vers des économies et des sociétés inclusives et écologiquement durables pour tous.

Résultats escomptés de la discussion générale

31. Comme convenu par le Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022), la discussion générale qui aura lieu à la 111^e session de la Conférence devrait déboucher sur des conclusions qui fourniront de nouvelles orientations à l'Organisation. Les mandats de l'OIT devraient:
- confirmer qu'il est urgent d'agir pour promouvoir et accélérer la réalisation d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous aux niveaux mondial, régional, national et sectoriel;
 - réaffirmer les orientations et les grands domaines d'action énoncés dans les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*;
 - examiner le rôle clé que peuvent jouer les politiques industrielles et la technologie dans la lutte contre les changements climatiques et environnementaux tout en promouvant le travail décent;

- adopter une feuille de route définissant les éléments essentiels pour mener une action plus concertée, plus cohérente et mieux coordonnée en faveur d'économies et de sociétés écologiquement durables, porteuses de travail décent et de justice sociale, et notamment:
 - i) promouvoir des économies inclusives, durables et riches en emplois;
 - ii) garantir l'équité sociale;
 - iii) accompagner le processus;
 - iv) financer une transition juste;
- donner au Bureau des orientations sur la manière de renforcer son appui aux mandants tout en luttant contre les changements climatiques et environnementaux, en faisant progresser la justice sociale et en promouvant le travail décent, y compris par le partage des connaissances, la fourniture de conseils sur les politiques, la coopération pour le développement, le renforcement des capacités, ainsi que par un engagement et des partenariats au niveau mondial.

32. La discussion de la Conférence internationale du Travail aura lieu dans un contexte où la population mondiale atteint le chiffre de 8 milliards, où des crises concomitantes sur les plans sanitaire, alimentaire, énergétique et climatique causent des souffrances sans précédent et où le système multilatéral est soumis à des pressions croissantes. Il est crucial de garder à l'esprit la ferme mise en garde formulée dans le préambule de la Constitution de l'OIT, à savoir que la soumission d'un grand nombre de personnes à l'injustice, à la misère et aux privations peut «engendrer un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger»; il y est également déclaré sans ambiguïté qu'une «paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale».

33. Les mandants de l'OIT doivent exploiter ce moment charnière pour accélérer la réalisation d'une transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables qui soit socialement juste et ne laisse personne de côté. L'OIT et ses États Membres ont une occasion unique non seulement d'aborder les difficultés et perspectives actuelles en matière de travail décent, mais aussi de s'attaquer à certains des problèmes structurels les plus profonds qui perpétuent les inégalités sociales et nuisent gravement aux systèmes humains et écologiques. Si nous agissons maintenant, il est encore possible de parvenir à la justice sociale et à une paix durable, en respectant les limites écologiques de la planète qui nous fait vivre.

► Chapitre 1. Conséquences sur l'emploi, l'économie et la société d'une transition juste vers des économies et des sociétés inclusives et écologiquement durables

1.1. Conséquences socio-économiques des politiques de lutte contre les changements climatiques et environnementaux

34. Les politiques climatiques et environnementales, bien qu'essentielles pour lutter contre les changements climatiques et environnementaux, peuvent avoir des conséquences négatives pour la société et l'économie, en particulier pour les groupes les plus défavorisés et vulnérables au point de vue économique. Afin d'éviter ce type d'effets non souhaités et de tirer parti des perspectives en matière de travail décent, l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques doivent reposer sur les principes de justice sociale et d'équité.
35. Les politiques climatiques et environnementales ciblent des secteurs clés de l'économie, notamment le secteur de l'énergie, l'aménagement du territoire et l'agriculture, les transports, l'industrie et la gestion des déchets, et ont des répercussions profondes sur le monde du travail. Toutefois, les différents ensembles de politiques mis en place dans ce domaine sont gérés par différents ministères et ne sont donc pas toujours coordonnés, cohérents ou en adéquation avec d'autres politiques et priorités des mandats de l'OIT.
36. En intégrant des mesures de justice sociale dans les politiques climatiques et environnementales, les gouvernements peuvent tirer parti des effets potentiellement bénéfiques de ces mesures, tout en atténuant les effets délétères des politiques concernées. Le fait que certaines contributions déterminées au niveau national fassent référence à l'emploi et à d'autres priorités socio-économiques est encourageant, en ce que cela démontre une prise de conscience croissante de l'impact que les politiques climatiques ont sur le marché du travail et sur le développement économique et social, et inversement.
37. Pourtant, la plupart des politiques climatiques et environnementales n'intègrent pas systématiquement des instruments sociaux et de promotion de l'emploi, et ne s'appuient pas sur des processus participatifs fondés sur le dialogue social et les consultations. Les politiques d'appui, qui sont souvent élaborées et mises en œuvre en parallèle, doivent être pensées de manière cohérente. Il s'agit des politiques macroéconomiques, sectorielles ou industrielles, sociales et relatives à l'emploi, notamment celles visant à favoriser la création d'entreprises durables, les investissements à forte intensité d'emplois, la formation professionnelle, la protection sociale et le dialogue social. Ces politiques en faveur d'une transition juste jouent un rôle important pour ce qui est de renforcer la justice sociale en réponse à la crise climatique et environnementale.

1.1.1. Conséquences sur l'emploi et les secteurs de l'économie

38. Un dispositif global de mesures climatiques et environnementales pourrait conduire à une augmentation nette du nombre d'emplois au niveau mondial, tous secteurs confondus. Des travaux de recherche du BIT ont montré que, par rapport au statu quo, la transition vers une économie qui soit à la fois décarbonée et circulaire pourrait entraîner la création d'environ

100 millions d'emplois d'ici à 2030. Néanmoins, sans un ensemble de mesures sociales et économiques d'accompagnement, il est probable que les secteurs polluants et à forte émission de carbone connaissent des pertes d'emplois subites et imprévues. Quelque 78 millions d'emplois pourraient être détruits, relocalisés ou redéfinis, d'où la nécessité d'encadrer cette transition par des politiques fortes. Les solutions fondées sur la nature pourraient permettre la création de 20 millions d'emplois supplémentaires ²⁸.

39. Les politiques climatiques et environnementales entraînent de vastes transformations structurelles dans des secteurs de l'économie tels que l'énergie, l'industrie, les transports, l'agriculture, les secteurs maritime et sylvicole ou encore ceux de la gestion de la pollution et du recyclage, et entre ces secteurs. Elles ont non seulement des incidences directes sur les secteurs concernés, mais aussi des répercussions indirectes sur les fournisseurs qui travaillent en amont. Partant, elles modifient en profondeur la structure des économies nationales, le cadre de l'activité économique et les marchés du travail ²⁹.
40. Il est important de noter que la transition du marché du travail vers de nouvelles industries et de nouveaux modèles économiques pourrait ne pas avoir lieu si les compétences adéquates ne sont pas disponibles, si la protection sociale est insuffisante et si les populations et les régions concernées ne sont pas soutenues par des politiques structurelles, industrielles et macroéconomiques cohérentes. De telles politiques sont donc essentielles pour accélérer la transition du marché du travail, notamment par des investissements dans le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, la protection sociale et l'implication active des populations concernées et des mandants de l'OIT dans les solutions à mettre en œuvre. Par ailleurs, les résultats obtenus dans ce domaine varient considérablement en fonction des secteurs, des régions et du niveau de revenu des pays, il est nécessaire de veiller à ce que l'action menée au niveau national s'appuie sur des analyses par pays ³⁰.
41. Malgré des différences structurelles entre les pays, les investissements dans les solutions fondées sur la nature, les énergies renouvelables et, plus généralement, les technologies propres créent davantage d'emplois que ceux réalisés dans les combustibles fossiles. Le fait que la part des salaires dans le coût global de ces investissements soit plus importante a pour effet d'augmenter le revenu total des travailleurs et de renforcer leur pouvoir d'achat, ce qui a des effets multiplicateurs. Les investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments créent 2,8 fois plus d'emplois que l'industrie des combustibles fossiles. Pour chaque million de dollars É.-U. investi, les activités de restauration des écosystèmes créent quant à elles 3,7 fois plus d'emplois que la production de pétrole et de gaz ³¹. L'intensité de main-d'œuvre relativement élevée des activités de restauration des écosystèmes témoigne du rôle important que les solutions fondées sur la nature jouent pour ce qui est de promouvoir à la fois la durabilité environnementale et la création d'emplois.

²⁸ OIT, *Skills for a Greener Future: A Global View*, 142 et 188; OIT, PNUE et UICN, *Decent Work in Nature-based Solutions 2022*, 203.

²⁹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018: Une économie verte et créatrice d'emplois*, chapitres 1 et 2; OIT, *Skills for a Greener Future*, chapitre 1.

³⁰ OIT, *Guide de formation GAIN: Comment mesurer et modéliser les retombées des politiques relatives au climat et au développement durable dans le domaine social et de l'emploi*, Réseau des institutions d'évaluation des emplois verts, 2018.

³¹ OIT, *Global Employment Trends for Youth 2022: Investing in Transforming Futures for Young People*, 88 (voir résumé analytique en français).

1.1.2. Conséquences sur les inégalités

42. Les politiques climatiques ont également des conséquences plus larges en termes d'équité sociale, sachant que les inégalités en matière d'énergie et de revenu sont étroitement liées à l'échelle mondiale. La transition énergétique exige de réformer le système de subventions dans le domaine de l'énergie et d'instaurer des politiques de tarification du carbone, généralement sous forme de taxes, afin de décourager le recours aux combustibles fossiles et d'atteindre l'objectif «zéro émission nette» d'ici à 2050. La hausse connexe des coûts supportée par les ménages est régressive, c'est-à-dire que les groupes à faible revenu, en particulier les femmes, sont davantage touchés que les autres puisqu'ils consacrent une part plus importante de leur revenu aux dépenses liées à l'énergie et aux autres produits et services de base, comme l'alimentation, le logement et le transport. Au niveau national, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une augmentation de l'exclusion et des inégalités sociales ainsi que des troubles et des conflits sociaux, ce qui a incité des pays à reporter, voire à retirer des projets en faveur du climat ³².
43. Si les inégalités multidimensionnelles constituent l'un des principaux obstacles entravant l'action climatique et ralentissant la transition énergétique, elles sont aggravées par la crise climatique et environnementale. Il importe de noter que les inégalités sociales et en matière d'énergie sont plus importantes au sein des pays qu'entre ces derniers. Par conséquent, les politiques nationales doivent tenir compte du fait que le niveau de consommation d'un petit nombre contribue de façon disproportionnée aux émissions domestiques ³³.
44. La lutte contre les inégalités est donc une condition indispensable à une transition énergétique réussie. Les politiques devraient être sous-tendues par l'impératif de justice sociale, de façon à protéger les ménages les plus pauvres et à faire en sorte que l'augmentation des prix de l'énergie pèse davantage sur les ménages à revenu élevé, qui sont responsables de la plupart des émissions. Une tarification du carbone progressive, sur le modèle d'un impôt sur le revenu progressif, pourrait permettre de lutter contre cette inégalité sous-jacente liée aux revenus et à l'énergie ³⁴. Les recettes qui en découleraient pourraient être investies en faveur de la protection sociale, du développement des compétences et de la diversification économique. Des politiques de ce type sont par exemple envisagées dans le cadre du Fonds pour une transition juste de l'Union européenne (UE) ³⁵.

1.2. Technologies et transformations dans les différents secteurs économiques

45. Les politiques climatiques et environnementales sont axées sur des secteurs économiques et des industries qui offrent un fort potentiel de réduction des émissions et des pressions environnementales, et qui sont aussi primordiaux pour la croissance économique et le développement social. Nombre de ces secteurs ont déjà commencé à évoluer grâce au foisonnement des nouvelles technologies, lesquelles sont à la fois sources de difficultés et de perspectives pour ce qui est de promouvoir simultanément l'action climatique et le travail décent. Les incidences socio-économiques des progrès et transformations technologiques à l'œuvre dans

³² IRENA et OIT, *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2022*, 2022, 68.

³³ Lucas Chancel, Philipp Bothe et Tancrede Voiturez, *Climate Inequality Report 2023: Fair taxes for a sustainable future in the Global South*, World Inequality Lab, 2023, 5.

³⁴ Chancel *et al.*, *Climate Inequality Report 2023*.

³⁵ Pour plus d'informations, voir Commission européenne, «Le mécanisme pour une transition juste: pour que personne ne soit laissé pour compte».

les différents secteurs économiques doivent être considérées en tenant compte du contexte économique global, et une distinction doit être faite entre les effets directs (dans les secteurs concernés), les effets indirects (dans les secteurs en amont) et les effets induits (sur les revenus).

1.2.1. Énergie et services publics de distribution

46. Si le secteur de l'énergie et des services d'utilité publique est responsable de plus de 70 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les effets directs des politiques climatiques sur l'emploi dans ce secteur sont relativement faibles, puisque celui-ci devrait créer environ 1 million d'emplois dans le monde d'ici à 2030, selon les estimations. Le secteur des énergies renouvelables, quant à lui, a le potentiel de créer quelque 43 millions d'emplois directs et indirects d'ici à 2050, si l'on considère les effets indirects dans les secteurs en amont ³⁶. Ces chiffres tiennent compte de la nécessité de créer des technologies dans le domaine des énergies propres, de construire des infrastructures vertes et de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments. Pour ce qui est des effets induits, quelque 8 millions d'emplois nets pourraient également être créés d'ici à 2030, en raison, notamment, d'une diminution des dépenses de carburant liée à la transition vers une électricité meilleur marché et d'une hausse des revenus des travailleurs, ce qui aura pour effet d'accroître encore la demande et de créer des emplois dans le secteur des services. Ces gains s'accompagneront néanmoins d'une restructuration qui pourrait entraîner la destruction de près de 8 millions d'emplois dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz ³⁷.
47. Les conséquences sociales, économiques et technologiques des politiques en matière d'énergie durable diffèrent d'un pays à l'autre. Des études menées aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Türkiye et en Zambie montrent que, dans les pays émergents, le passage aux énergies renouvelables pourrait accélérer la croissance économique et la création d'emplois. En particulier, les technologies éolienne et solaire présentent aujourd'hui un coût compétitif et permettent de réduire les importations de combustible fossile, qui pèsent souvent sur la balance commerciale.
48. De récents travaux de recherche menés par le BIT concernant les incidences sur l'emploi de l'élimination progressive du charbon en Asie du Sud-Est ont mis en exergue la nécessité de préserver l'emploi dans les régions où sont concentrées les activités de production de charbon, les pertes d'emplois pouvant créer des résistances et ralentir la mise en œuvre de la transition énergétique. Des évaluations des perspectives de création d'emplois verts réalisées en Afrique du Sud, en Inde, en Indonésie et aux Philippines ont montré qu'une politique énergétique consistant à abandonner progressivement le charbon et, parallèlement, à promouvoir la fabrication d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques pouvait créer un nombre d'emplois supérieur au nombre d'emplois détruits dans le secteur de l'extraction charbonnière. Toutefois, les bassins d'emploi se déplaceront des régions minières vers les zones disposant d'importantes ressources solaires et éoliennes, que cibleront les investissements des nouvelles industries vertes. Ainsi, pour que ces estimations en matière de création d'emplois se concrétisent, il faudra procéder à d'importants réajustements et prendre des mesures d'accompagnement en faveur des travailleurs concernés et de leurs familles, notamment mettre en place des services de placement et de développement des compétences et adapter les programmes de formation aux nouveaux emplois, y compris dans le secteur des énergies renouvelables et les secteurs connexes. Par

³⁶ IRENA et OIT, *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2021*, 52.

³⁷ OIT, *Global Employment Trends for Youth 2022*, 96-97.

ailleurs, l'exclusion de certaines populations ou communautés et le non-respect des droits des peuples autochtones auraient pour effet de créer des résistances qui ralentiraient la transition ³⁸.

49. L'Agence internationale de l'énergie a montré que les technologies numériques jouaient également un rôle important dans la transformation du secteur de l'énergie ³⁹. Si les entreprises pétrolières et gazières les ont depuis longtemps adoptées, ces technologies ouvrent aussi de formidables perspectives dans le secteur des énergies renouvelables (meilleur ajustement des réseaux de distribution à la demande en énergie, recharge intelligente des véhicules électriques, répartition simplifiée des ressources énergétiques telles que les panneaux photovoltaïques domestiques). Toutefois, les technologies numériques peuvent être très énergivores et ainsi contribuer aux émissions de gaz à effet de serre. Le recours à des logiciels d'intelligence artificielle pourrait limiter cette consommation. Il n'en reste pas moins que, en 2020, les centres de données et les réseaux de transmissions de données, infrastructures essentielles à la numérisation, étaient à eux seuls responsables de près de 1 pour cent des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur de l'énergie.

1.2.2. Transports

50. Les transports, notamment routiers, sont une source importante de gaz à effet de serre, étant à l'origine d'environ 25 pour cent des émissions mondiales. Ce secteur est également une source majeure de particules de suie noire et de pollution atmosphérique à l'échelle locale, qui causent quelque 8 millions de morts par an. L'introduction d'une cible, contraignante ou non, visant à ce que le parc de véhicules des pays industrialisés et producteurs d'automobiles soit composé à 50 pour cent de véhicules entièrement électriques d'ici à 2030 permettrait non seulement de réduire les émissions, mais aussi de générer un gain net de presque 10 millions d'emplois dans le monde, tous secteurs confondus ⁴⁰.
51. Le secteur des transports publics offre des perspectives de création de nouveaux emplois plus durables du point de vue environnemental ainsi que de moyens de transport plus abordables, plus équitables et plus propres pour tous, en particulier dans les pays en développement, où les plus pauvres dépendent des systèmes de transports publics.
52. Comme dans le cas de la transition énergétique, les effets sur l'emploi sont bien plus importants dans les secteurs en amont que dans celui du transport à proprement parler (où l'on s'attend à une augmentation de 0,7 million d'emplois seulement). Cela résulte principalement d'une évolution structurelle liée à l'utilisation accrue de véhicules électriques moins onéreux et à l'électrification des transports et des services de transports publics. La baisse de la consommation de carburant a d'importants effets positifs sur l'emploi dans les pays importateurs de pétrole, où l'argent non dépensé à la pompe peut être utilisé pour acheter d'autres services. Les entreprises qui produisent des machines et appareils électriques ou des batteries devraient bénéficier de la transition énergétique, tandis que l'on s'attend à un recul de l'emploi dans la chaîne pétrolière et l'industrie automobile traditionnelle. Les pays dotés d'une solide base manufacturière dans le secteur de l'automobile à moteur thermique qui manquent le tournant de l'électrique subiront les effets de la redistribution des emplois vers les pays pionniers en matière de transports électriques. Une grande partie des entreprises qui fabriquent des appareils électriques et des

³⁸ Maria Antonia Tigre *et al.*, «Just Transition Litigation in Latin America: An Initial Categorization of Climate Litigation Cases Amid the Energy Transition», Columbia Law School, janvier 2023.

³⁹ Agence internationale de l'énergie (AIE), *Digitalization & Energy*, 2017.

⁴⁰ OIT et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), *L'emploi dans un secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé: Prendre le tournant écologique*, 26.

batteries étant situées en Asie, cette région devrait être, selon les projections actuelles, celle qui connaîtra la plus forte création d'emplois ⁴¹.

53. Dans les pays où l'industrie automobile traditionnelle est forte, les politiques industrielles visent à inciter les entreprises du secteur à s'adapter aux restructurations prévues à l'échelle mondiale en matière d'emploi. Ainsi, les politiques récemment mises en œuvre par les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Inflation Reduction Act (loi sur la réduction de l'inflation), qui prévoit une enveloppe de 369 milliards de dollars É.-U. pour le développement de l'industrie verte et de l'infrastructure routière nationales, ont déjà des incidences sur le plan socio-économique en ce qu'elles attirent des investissements massifs dans la production de batteries et de voitures électriques (voir encadré 4 ci-dessous). Des mesures similaires ont été adoptées en Chine et sont actuellement mises en place dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe de la Commission européenne.
54. Alors que l'appui des pouvoirs publics en faveur de l'électrification s'intensifie, la filière des batteries suscite de graves inquiétudes en raison de la pollution engendrée par certains matériaux comme le lithium, le cobalt ou le nickel, qui sont utilisés non seulement dans les batteries des voitures, des bus et des vélos électriques, mais aussi dans les appareils numériques tels que les smartphones et les ordinateurs portables ⁴². Ainsi, l'augmentation de la demande pourrait entraîner des pénuries de lithium dès 2025, ce qui nécessiterait l'élargissement de projets miniers ⁴³. Dans certains pays, cependant, l'extraction de ce type de minerais est à l'origine de problèmes liés au travail (travail des enfants, conditions de travail dangereuses, conséquences sur les moyens de subsistance des peuples autochtones, etc.) ⁴⁴. Cela montre bien la nécessité d'inscrire les mesures favorisant la fabrication, la réutilisation et l'élimination des batteries dans un cadre visant à garantir une transition juste.

1.2.3. Agriculture et sylviculture

55. Environ 1,2 milliard d'emplois, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, sont directement tributaires de la bonne gestion d'un environnement sain et durable. La dégradation de l'environnement met en péril des services écosystémiques cruciaux et les emplois qui en dépendent. Les groupes les plus durement touchés par ce phénomène et les effets du changement climatique sont les groupes défavorisés, notamment les travailleurs des pays à faible revenu, les travailleurs ruraux, les personnes en situation de pauvreté et les peuples autochtones. Ils ont en revanche beaucoup à gagner de l'action climatique, en particulier d'une amélioration des pratiques agricoles, sylvicoles et de pêche, et des mesures de préservation de la biodiversité. Certains pays sont d'ailleurs parvenus à créer des emplois, et ainsi à dynamiser leur marché de l'emploi, tout en consolidant leurs richesses naturelles, en réhabilitant des terres et en dissociant la croissance de la dégradation de l'environnement et de l'émission de carbone ⁴⁵.
56. Des évaluations nationales réalisées en Afrique montrent que, dans les pays concernés, le secteur agricole est le plus grand vivier d'emplois, mais aussi le secteur le plus durement touché par les

⁴¹ OIT et UNECE, *L'emploi dans un secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé*.

⁴² John H. T. Luong et al., «A Paradox over Electric Vehicles, Mining of Lithium for Car Batteries», *Energies* 15 (21), 7997, octobre 2022.

⁴³ Ian Shine, «The world needs 2 billion electric vehicles to get to net zero. But is there enough lithium to make all the batteries?», *Forum économique mondial*, 20 juillet 2022.

⁴⁴ Ministère du Travail des États-Unis, «List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor», 28 septembre 2022; Amanda Maxwell et James Blair, «Exhausted: How We Can Stop Lithium Mining from Depleting Water Resources, Draining Wetlands, and Harming Communities in South America», *NRDC*, 26 avril 2022.

⁴⁵ OIT, *Une économie verte et créatrice d'emplois*, introduction et chapitre 1.

effets du changement climatique. Sachant en outre que la plupart des ménages ruraux dépendent du charbon et du bois de chauffage pour cuisiner, c'est également le secteur où les émissions de carbone, qui résultent de la déforestation et du changement d'affectation des terres, sont les plus importantes. L'adoption de politiques visant à promouvoir des solutions fondées sur la nature, d'autres sources d'énergie et des pratiques agricoles, agroalimentaires et sylvicoles judicieuses du point de vue du climat pourrait permettre d'inverser le processus de déforestation et de pallier la baisse des rendements agricoles, et ainsi être un puissant catalyseur du développement en Afrique.

57. Des systèmes alimentaires durables et des mesures fortes de préservation des forêts pourraient permettre de générer plus de 2 000 milliards de dollars par an de profits, créer des millions d'emplois et améliorer la sécurité alimentaire, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique ⁴⁶.
58. Au Zimbabwe, par exemple, la transition vers une production agricole intelligente du point de vue du climat pourrait créer près de 100 000 emplois nets d'ici à 2030, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, de la production d'engrais organiques, de la lutte contre les nuisibles, de la gestion des exploitations et des activités après récolte ⁴⁷.
59. Le bois de chauffage est l'une des principales sources d'énergie en Afrique, où la majorité de la population (et jusqu'à 90 pour cent des ménages dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne) utilise le bois et le charbon de bois pour cuisiner. La sylviculture est ainsi à l'origine de la majorité des émissions sur le continent et a aussi des conséquences néfastes sur les rendements agricoles. Au Nigéria, par exemple, où les forêts fournissent plus de 70 pour cent de l'énergie primaire, 25 millions de personnes – principalement des femmes – participent à la collecte de bois de chauffage et à la production de charbon de bois. Elles consacrent entre 30 minutes et quatre heures par jour à ces activités, ce qui équivaut à environ 750 000 emplois à temps plein, mais travaillent dans des conditions très précaires. En comparaison, l'industrie pétrolière et gazière ne fournit que 70 000 emplois mais ceux-ci sont bien rémunérés. Investir dans une transition vers d'autres sources d'énergie pour la cuisson ainsi que dans la reforestation et la mise en place d'un système de production agricole intelligent du point de vue du climat pourrait permettre de créer près de trois millions d'emplois nets dans l'ensemble de l'économie, tandis qu'investir dans l'exploitation pétrolière et gazière offshore, pourtant très gourmande en capitaux, n'en générerait quasiment aucun ⁴⁸.
60. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la transition vers la neutralité carbone permettrait de créer 15 millions d'emplois nets d'ici à 2030. En revanche, elle ferait disparaître 7,5 millions d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles et de la production d'aliments d'origine animale. Cette perte serait toutefois compensée par les 22,5 millions d'emplois qui verraient le jour dans d'autres secteurs clés de la transition. Le passage à des régimes alimentaires plus durables et davantage axés sur la consommation d'aliments d'origine végétale serait également source d'emplois et contribuerait à réduire la pression exercée sur la biodiversité unique de cette région, sans que cela n'ait d'incidence sur le taux de croissance du PIB jusqu'en 2030 par rapport au statut quo ⁴⁹.

⁴⁶ ONU, *Notre programme commun: Rapport du Secrétaire général*, 2021, 59.

⁴⁷ OIT et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Zimbabwe Green Jobs Assessment Report: Measuring the Socioeconomic Impacts of Climate Policies to Guide NDC Enhancement and a Just Transition*, 2021, 21.

⁴⁸ OIT et PNUD, *Nigeria Green Jobs Assessment Report: Measuring the Socioeconomic Impacts of Climate Policies to Guide NDC Enhancement and a Just Transition*, 2021, 16.

⁴⁹ OIT et Banque interaméricaine de développement, *Jobs in a Net-Zero Emissions Future in Latin America and the Caribbean*, 2020, 12-13.

61. Dans le secteur agricole, les technologies numériques offrent des possibilités importantes de renforcement de la résilience, notamment grâce aux conseils agronomiques basés sur des données météorologiques⁵⁰. En Colombie, des scientifiques se sont appuyés sur des données météorologiques et relatives aux cultures pour dispenser des conseils à des riziculteurs, qui ont ainsi pu éviter des pertes liées à la sécheresse d'un montant estimé à 3,6 millions de dollars É.-U.⁵¹. Les technologies numériques peuvent également contribuer à améliorer la productivité et faciliter l'accès aux informations relatives aux marchés, aux services de vulgarisation, aux réseaux de distribution et aux possibilités de financement⁵². La fracture numérique reste toutefois un sujet de préoccupation majeur en raison des inégalités qu'elle engendre. Au niveau mondial, par exemple, seules 37 pour cent des exploitations agricoles de moins d'un hectare ont accès aux services de réseau mobile 3G, et 24 pour cent aux services 4G⁵³. Au vu des inégalités en matière d'accès aux technologies, il est nécessaire de rendre les innovations numériques accessibles aux petits exploitants agricoles à un prix abordable, en prenant dûment en considération les femmes vivant dans les zones rurales. Promouvoir la connectivité et le perfectionnement des compétences en milieu rural, notamment des compétences numériques, est donc une priorité⁵⁴.
62. De même que les technologies modernes, les savoirs ancestraux des peuples autochtones sont une contribution indispensable à l'action climatique dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture⁵⁵. En Amazonie, par exemple, la quantité de carbone stocké rejetée dans l'atmosphère en dehors des territoires autochtones et des territoires protégés est plus de deux fois supérieure à celle qui est rejetée à l'intérieur de ces territoires⁵⁶. Les femmes autochtones sont souvent les gardiennes de savoirs ancestraux. Toutefois, ces savoirs et compétences sont rarement reconnus, et les peuples autochtones continuent d'être entravés dans l'exercice de leurs droits⁵⁷.

1.2.4. Déchets, recyclage et économie circulaire

63. Selon le BIT, une transition mondiale vers une économie plus circulaire permettrait de générer 7 à 8 millions d'emplois nets de plus d'ici à 2030 par rapport au modèle actuel. Ce chiffre occulte néanmoins les difficultés importantes qu'une telle transition occasionnerait sur les marchés du travail ainsi que les besoins considérables en matière de restructuration, sachant que si quelque 78 millions d'emplois pourraient voir le jour (notamment des emplois moyennement qualifiés dans les secteurs de la vente, de la réparation et du recyclage), près de 71 millions d'emplois viendraient à disparaître. Les professions qui risquent d'être le plus touchées sont majoritairement exercées par des hommes, et il faudrait en priorité répondre aux besoins des travailleurs concernés en matière de requalification et de perfectionnement professionnel pour leur permettre de bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi. Cela laisse également penser que les discriminations fondées sur le genre dans le milieu du travail sont susceptibles de perdurer et

⁵⁰ Jim Stephenson *et al.*, «Digital Agriculture to Enable Adaptation: A Supplement to the UNFCCC NAP Technical Guidelines», CGIAR Research Program on Climate Change Agriculture and Food Security (CCAFS), document de travail n° 372, 2021.

⁵¹ CCAFS, «Cracking Patterns in Big Data Saves Colombian Rice Farmers' Huge Losses», case study, 2016.

⁵² Nikola M. Trendov, Samuel Varas et Meng Zeng, *Digital Technologies in Agriculture and Rural Areas: Status Report*, Food and Agriculture Organization, 2019, 94.

⁵³ Zia Mehrabi *et al.*, «The Global Divide in Data-Driven Farming», *Nature Sustainability* 4 (2021), 154-160.

⁵⁴ OIT, *Advancing Social Justice and Decent Work in Rural Economies*, Policy brief, octobre 2022, 9.

⁵⁵ OIT, *Indigenous Peoples and a Just Transition for All*, Just Transition Policy Brief, novembre 2022, 9.

⁵⁶ Wayne S. Walker *et al.*, «The Role of Forest Conversion, Degradation, and Disturbance in the Carbon Dynamics of Amazon Indigenous Territories and Protected Areas», *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)* 117(6), 2020, 3015-3025.

⁵⁷ OIT, *Application de la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux: pour un avenir inclusif, durable et juste*, 2019, 23.

que les femmes n'auraient accès qu'à une infime partie des emplois créés. La transition dans ce secteur risque donc fort de perpétuer les stéréotypes de genre habituels, à moins que des mesures correctives ne soient prises, notamment l'instauration de formations et d'initiatives visant à garantir le respect des droits ainsi que l'égalité des chances et de traitement ⁵⁸.

64. Dans le domaine de la gestion des déchets aussi, les technologies numériques pourraient grandement favoriser les gains d'efficacité et améliorer la protection, par exemple au moyen de véhicules de collecte semi-autonomes ou d'étiquettes d'identification numériques pour les poubelles, et jusque dans le traitement et la prise en charge des déchets ⁵⁹.
65. Malgré ces perspectives d'amélioration, la gestion des déchets électriques et électroniques, eux-mêmes, demeure problématique. Selon les données officielles, seuls 17,4 pour cent des 54 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques produits en 2019 ont été correctement collectés et recyclés ⁶⁰. La production de ces déchets est un parfait exemple de modes de production et de consommation non viables. Ces déchets sont souvent acheminés vers des pays en développement où ils sont pris en charge par des travailleurs de l'économie informelle, ce qui fait peser de graves risques sur l'environnement et la santé des travailleurs concernés et des populations locales et met en péril la biodiversité ⁶¹. La pollution due aux plastiques demeure en outre un problème majeur, neuf pour cent seulement des déchets plastiques étant recyclés. Dans les pays en développement, de plus en plus de plastique est rejeté dans l'environnement, alors que les ressources et les infrastructures dédiées à la gestion des déchets y sont généralement limitées. Les travailleurs du secteur se heurtent par ailleurs à des inégalités fondées sur le genre, la race ou la caste, entre autres, et sont parfois stigmatisés et dépourvus des équipements de sécurité les plus élémentaires ⁶².

1.3. Travail décent et développement durable: perspectives et défis

66. La nature et l'ampleur des mesures de riposte à la crise climatique et environnementale mettent le monde du travail face à un double défi. Dans le domaine de l'emploi, le défi est que la transition causera la destruction, la délocalisation et la transformation de nombreux emplois en même temps qu'elle créera de nouveaux emplois, ce qui est de mieux en mieux compris et anticipé. Dans le domaine socio-économique, le défi, dont on commence seulement à prendre conscience, tient à ce que l'augmentation transitoire des prix de l'énergie au niveau mondial entraîne une hausse du coût des produits et services essentiels, notamment les produits alimentaires, la santé et le logement. Ces augmentations touchent en priorité les personnes à faible revenu, qui consacrent une plus grande part de leur revenu aux dépenses liées à l'énergie et à des biens connexes, ce qui

⁵⁸ OIT, *Skills for a Greener Future*, 24.

⁵⁹ Holger Berg *et al.*, *Digital Waste Management*, Agence européenne pour l'environnement, 2020, 33; PNUD, «*Going Digital to Handle the Tide of Medical Waste in Indonesia*», 27 juillet 2022.

⁶⁰ Vanessa Forti *et al.*, *The Global E-Waste Monitor 2020: Quantities, Flows, and the Circular Economy Potential*, United Nations University, United Nations Institute for Training and Research, 2020, 23.

⁶¹ OIT, «*From Waste to Jobs: Decent Work Challenges and Opportunities in the Management of E-Waste in Nigeria*», Département des politiques sectorielles, document de travail n° 322, 2019; et «*From Waste to Jobs: Decent Work Challenges and Opportunities in the Management of E-Waste in India*», document de travail n° 323, 2019.

⁶² Sukhadeo Thorat, *Challenges and Policies to Address the Persisting Problems of Sanitation Workers in South Asia: Background note to the workshop on decent work for sanitation workers in South Asia*, OIT, 2021, 2; Dan Leif, «*"There is no diversity": The racial inequities in recycling leadership*», *Resource Recycling*, 2 février 2021.

contribue à creuser encore les inégalités de genre et en matière de salaire et de revenu qui existaient déjà dans et entre les pays.

1.3.1. Défis et perspectives dans le domaine de l'emploi

67. En ce qui concerne l'ampleur des défis en matière d'emploi, on estime qu'environ deux pour cent seulement des emplois dans le monde seront directement affectés par la transition structurelle vers des entreprises et des économies neutres en carbone et durables, soit bien moins que dans le cas de la transition opérée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ⁶³.
68. L'un des secteurs les plus touchés par cette mutation est le secteur de l'énergie, de même que le secteur connexe des mines et de l'approvisionnement en charbon, en pétrole et en gaz. Selon les dernières estimations de l'Agence internationale de l'énergie, près de 40 millions de personnes dans le monde exercent des professions en lien avec les énergies propres, ce qui représente 56 pour cent des emplois dans le secteur de l'énergie. Pour la première fois, on dénombre donc plus d'emplois dans les énergies propres que dans la production, le transport et la combustion de sources de combustibles fossiles ⁶⁴. Il faudra intensifier la création d'emplois dans le secteur des énergies propres ainsi que les activités d'extraction afin de répondre à la demande en minéraux essentiels à la production d'énergie renouvelable et de véhicules électriques, notamment le cuivre, le lithium, le nickel, le cobalt et les terres rares. Toutefois, les nouveaux projets d'extraction visant à répondre à la demande croissante du secteur des énergies renouvelables risquent de bouleverser la vie de populations locales ou de contraindre ces dernières à se déplacer, de dégrader les ressources hydriques et les écosystèmes locaux, de nuire aux moyens de subsistance dans les secteurs tributaires de la qualité de l'environnement et d'encourager le travail des enfants et d'autres déficits de travail décent.
69. Afin que la transition énergétique ne conduise pas à de nouvelles formes d'inégalité sociale, d'exclusion et de dégradation de l'environnement, les politiques sectorielles doivent garantir le respect des droits des travailleurs et des peuples autochtones, notamment dans le cadre des activités d'extraction de minerais indispensables à la fabrication de produits technologiques et à la production d'énergie renouvelable, ainsi que du traitement des déchets électriques et électroniques (tels que les éoliennes et les panneaux solaires démantelés).
70. Par ailleurs, l'abandon progressif du charbon (et du pétrole) a des incidences socio-économiques au-delà de la frange relativement restreinte des travailleurs œuvrant dans ces secteurs. Dans de nombreuses régions et pays producteurs de charbon et riches en gaz et en pétrole, la diversification économique fait défaut, de même que les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs. Ces difficultés sont en outre aggravées par l'isolement de certaines régions minières et l'attachement historique d'un grand nombre de communautés aux activités minières et à l'extraction du gaz et du pétrole.
71. Les incidences sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche seront considérables, ces secteurs étant directement dépendants de l'existence d'écosystèmes et de ressources naturelles, et de la qualité de ceux-ci. Le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la déforestation et la dégradation de l'environnement menacent la sécurité financière et alimentaire de 40 pour cent des travailleurs dans le monde, qui dépendent d'un environnement stable et sain. De surcroît, les systèmes alimentaires actuels, qui reposent sur une production agricole industrielle contribuant

⁶³ OIT, *Skills for a Greener Future*, 24.

⁶⁴ AIE, *World Energy Employment*, 2022, 19.

à la déforestation, sont à l'origine d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, de 80 pour cent de l'appauvrissement de la biodiversité et de 70 pour cent de la consommation d'eau douce, mais ne parviennent pas à offrir à des millions de personnes l'alimentation nutritive dont elles ont besoin. L'élevage de bétail pour la consommation de viande, qui accapare 70 pour cent des terres agricoles au niveau mondial, est associé à une dégradation généralisée de l'environnement et à une insécurité alimentaire grandissante. Dans le même temps, les pratiques de pêche destructrices et non viables entraînent l'effondrement des stocks de poissons au niveau mondial, ce qui génère des pertes économiques et d'emplois à long terme et menace les moyens de subsistance des pêcheurs et des communautés vivant de la pêche ⁶⁵.

72. Les effets du changement climatique tels que les modifications du régime pluvial et la hausse des températures exacerbent les problèmes de durabilité dans les secteurs susmentionnés et contribuent à la paupérisation des agriculteurs, en plus d'accroître les risques de conflit social, de déplacement forcé et de violence fondée sur le genre.
73. Afin de garantir la sécurité alimentaire d'une population mondiale en pleine expansion et de permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation nutritive, il est impératif d'adopter une stratégie de développement économique axée sur une transition juste dans le secteur agroalimentaire, de manière à transformer les systèmes alimentaires au profit des communautés vivant de l'agriculture, des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement. Cette stratégie est essentielle en vue de garantir des conditions de travail décentes au sein des exploitations agricoles et dans toute la chaîne d'approvisionnement du secteur agroalimentaire, ainsi que pour répondre aux problématiques interdépendantes du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité au moyen de pratiques agricoles intelligentes du point de vue du climat et d'investissements massifs dans les solutions fondées sur la nature.
74. Les agriculteurs, les pêcheurs et les travailleurs des zones rurales et des zones côtières de faible élévation sont particulièrement touchés par les effets du changement climatique, ce qui accentue les conflits et les migrations forcées. Le manque de protection offerte aux migrants et les entraves au travail décent dans les communautés d'accueil des pays concernés ou des pays voisins risquent de creuser encore les inégalités. En outre, le manque de voies de migration régulière et de protection contraint les populations à la migration irrégulière et pousse les migrants à accepter des emplois précaires et mal rémunérés.
75. Donner aux personnes très exposées aux effets du changement climatique la possibilité d'accéder à des emplois décents à l'étranger peut accroître la résilience des populations concernées en permettant à celles-ci de diversifier leurs moyens de subsistance, de se perfectionner ou d'investir une partie de l'argent gagné à l'étranger dans des activités d'adaptation conduites dans leur pays d'origine. Il est donc indispensable que les politiques relatives à la migration de main d'œuvre, à l'adaptation aux effets du changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe soient mieux coordonnées avec les politiques de l'emploi et élaborées dans le cadre d'un dialogue social.

1.3.2. Défis et perspectives dans le domaine socio-économique

76. Les politiques de transition énergétique pourraient occasionner une dégradation de l'équité sociale. L'énergie étant affectée à de multiples emplois (production d'engrais, transformation des aliments, transports, cuisine et chauffage), l'augmentation de son coût entraîne une hausse du prix des aliments et d'autres produits et services essentiels. Ce sont les ménages à faible revenu

⁶⁵ OIT, *Sectoral Policies for a Just Transition towards Environmentally Sustainable Economies and Societies for All*, Just Transition Policy Brief, août 2022, 14.

qui sont à cet égard le plus durement touchés. Si l'alimentation, le transport et le logement constituent leurs postes de dépense les plus importants, ce n'est pas le cas, loin s'en faut, des ménages plus aisés: l'augmentation des prix de l'énergie aggrave donc les inégalités ⁶⁶. On risque de ce fait de voir des millions de personnes basculer dans la pauvreté et d'assister à une progression des inégalités – dans l'accès à l'emploi, entre femmes et hommes, et en matière de revenu et de salaire. Une telle situation ferait alors planer la menace de l'instabilité politique, de l'agitation sociale, du conflit et de l'opposition aux politiques climatiques – autant de facteurs qui nuiraient à l'action climatique.

77. Pour que la transition énergétique soit juste – du point de vue social, du point de vue de l'équité et du point de vue de la répartition des revenus – elle doit prendre en compte et combattre simultanément les inégalités de revenus et les inégalités énergétiques. Au nombre des initiatives fructueuses, il convient de citer les mécanismes de tarification progressive du carbone prévoyant le réinvestissement du montant des taxes dans des systèmes de protection sociale garantissant la sécurité des revenus, notamment au moyen de transferts en espèces opérés dans le cadre de la réforme des prix de l'énergie et des subventions énergétiques ⁶⁷.
78. Il ressort des observations du World Inequality Lab que la lutte contre les inégalités nécessite de modifier en profondeur les régimes fiscaux nationaux et la fiscalité internationale, afin d'accroître la progressivité de l'impôt et de garantir une répartition équitable entre les populations des efforts déployés pour faire face à la crise climatique et environnementale ⁶⁸.

1.3.3. Une Coalition mondiale pour la justice sociale

79. La portée et l'impact des transitions qui devront être mises en œuvre dans les domaines social et de l'emploi seront tributaires, au niveau national, non seulement de la structure de l'économie, de la qualité du cadre de l'activité économique, du dynamisme des secteurs industriels et de la présence d'un vivier de compétences, mais aussi et surtout des choix politiques qui seront faits et du type de mesures qui seront prises. Il est urgent que les gouvernements, en concertation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, adoptent des mesures audacieuses reposant sur les trois piliers du développement durable (croissance économique, développement social et protection de l'environnement). Une gestion judicieuse de ces mesures permettrait de faire en sorte que la crise qui secoue aujourd'hui la planète devienne l'occasion de réduire les inégalités à l'échelle mondiale, de créer des emplois décents et d'assurer une transition juste pour tous.
80. Pour que se concrétisent les perspectives d'amélioration dans le domaine du travail décent et de la réduction de la pauvreté, l'action climatique et les politiques sociales devront impérativement être conçues et mises en œuvre de manière cohérente et se renforcer mutuellement. Du point de vue social, une riposte résolue à la crise écologique mondiale n'est possible que si elle repose sur la justice sociale et permet une répartition équitable des avantages et des contraintes dans l'ensemble du corps social. Il incombe de ce fait aux mandants de l'OIT de prendre résolument les devants et de tirer parti de la structure tripartite propre à l'Organisation pour saisir cette occasion historique de faire progresser la justice sociale. La Coalition mondiale pour la justice sociale pourrait aider à trouver une issue à la crise planétaire et à corriger les inégalités de développement qui sévissent aujourd'hui dans et entre les pays, dans l'intérêt des futures générations.

⁶⁶ IRENA et OIT, *Renewable Energy and Jobs*.

⁶⁷ Chancel *et al.*, *Climate Inequality Report 2023*, 81.

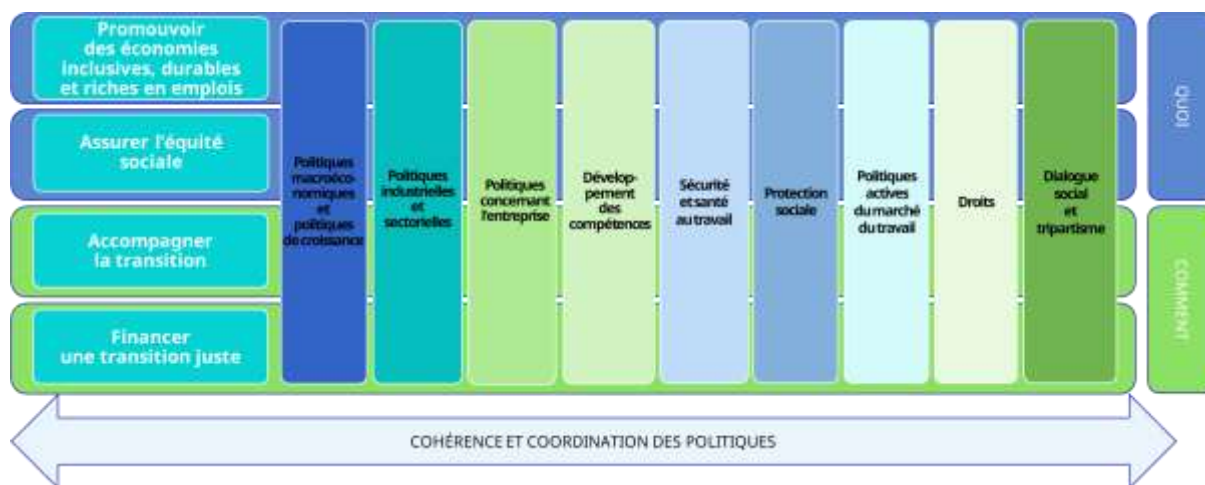
⁶⁸ Chancel *et al.*, *Climate Inequality Report 2023*, 130.

► Chapitre 2. Politiques et action à mener pour progresser sur la voie d'une transition juste

2.1. Le cadre d'action pour une transition juste

- 81.** Sur la base des principes directeurs pour une transition juste, qui ont été adoptés en 2015 par des représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, le présent chapitre passe en revue les principaux domaines d'action dans lesquels des mesures doivent être prises d'urgence pour parvenir à des résultats durables sur les plans social, économique et environnemental, puis analyse les processus essentiels et divers cadres de financement pour leur mise en œuvre. Quatre axes centraux peuvent être définis:
- promouvoir des économies inclusives, durables et riches en emplois;
 - assurer l'équité sociale;
 - accompagner le processus;
 - financer une transition juste.
- 82.** Ces axes centraux correspondent aux dimensions qui doivent être couvertes par les politiques pour garantir une transition juste (le «QUOI»). Si l'on veut progresser vers des sociétés durables dans les domaines économique, social et environnemental, il faut promouvoir des économies inclusives qui offrent des possibilités de travail décent à tous, sans surexploiter les ressources de notre planète. Le fait de veiller à ce que toutes les personnes désireuses et capables de travailler aient aussi accès, sans discrimination, à des possibilités de travail décent est essentiel pour assurer un développement centré sur l'humain et l'équité sociale, deux facteurs qui sont eux-mêmes fondamentaux pour l'accélération des mesures relatives au climat et à l'environnement. L'équité sociale nécessite en même temps de protéger les personnes qui risquent d'être laissées pour compte lors de la transition et de prendre des mesures adaptées pour tirer parti de leurs capacités.
- 83.** Les axes ci-dessus reflètent également le processus et les mécanismes qui permettront d'aboutir à une transition juste (le «COMMENT»). Si des politiques bien conçues sont à la base d'une transition juste, encore faut-il qu'elles soient bien coordonnées, qu'elles associent tous les acteurs concernés et qu'elles soient financées, faute de quoi elles resteront lettre morte. Étant donné l'acuité de la situation liée au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux crises multiples qui transforment le monde du travail, il est urgent de concevoir, de mettre en œuvre et de financer des mesures stratégiques qui produisent des changements durables et des résultats équitables sur le plan social.

► Figure 1. Les principes directeurs pour une transition juste: Le cadre d'action



84. Ces axes centraux couvrent tous les domaines d'action cités dans les principes directeurs pour une transition juste; chaque domaine d'action apporte une contribution distincte mais complémentaire (figure 1). Ainsi, les politiques macroéconomiques et les politiques de croissance ne contribuent pas seulement à la promotion d'économies riches en emplois; lorsqu'elles sont bien conçues, elles sont également un facteur essentiel d'équité sociale puisqu'elles favorisent des politiques sectorielles qui ouvrent des possibilités d'emploi aux personnes exclues et créent un environnement favorable aux entreprises durables. Ces politiques orientent aussi les dépenses sociales vers les personnes les plus démunies. Pour qu'elles recueillent l'adhésion et le soutien de la population, elles doivent impérativement être élaborées au moyen d'un dialogue social. Des mesures de fiscalité verte et progressive peuvent être intégrées au cadre d'action afin de créer un environnement favorable aux investissements verts et de dégager les ressources nécessaires pour financer les changements.
85. Il faudra accompagner le processus de transition en assurant la cohérence de l'action menée dans les différents domaines, ainsi qu'une coordination institutionnelle efficace lors de la planification et de la mise en œuvre des changements, sur la base de cadres de suivi et d'évaluation fondés sur des données factuelles. La convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommande une approche coordonnée des politiques économiques et sociales en faveur du plein emploi productif et librement choisi. Dans le contexte d'une transition juste, le défi est double: il consiste à intégrer les considérations relatives à l'emploi dans les politiques environnementales tout en garantissant la durabilité environnementale dans les politiques économiques et les politiques de l'emploi. Ces principes inhérents à la transition juste sont ancrés dans les domaines d'action présentés dans les principes directeurs pour une transition juste.

2.2. Politiques essentielles pour une transition juste

86. Une transition juste exige une action stratégique déterminée qui donne un visage humain aux politiques et qui intègre les objectifs relatifs au climat et à l'emploi dans un cadre stratégique cohérent. Il est démontré qu'une politique climatique et environnementale progressive peut également, si elle est bien conçue, permettre d'atteindre les objectifs fixés en matière d'emploi et

d'équité. Une transition vers la neutralité climatique peut entraîner une croissance nette de l'emploi, encore que la situation varie sensiblement d'un secteur à l'autre ⁶⁹.

2.2.1. Des politiques macroéconomiques et des politiques de croissance en faveur d'économies durables

87. Les politiques macroéconomiques constituent un précieux levier pour atteindre les objectifs en réduisant les émissions de carbone et en promouvant une transition juste ⁷⁰. Les instruments de politique macroéconomique peuvent, par exemple, susciter des investissements dans les énergies renouvelables, les nouvelles technologies et les pratiques de production respectueuses de l'environnement et stimuler les investissements dans le capital humain et les compétences nécessaires à la transition. Des politiques macroéconomiques bien conçues, respectueuses de l'environnement, inclusives et porteuses de changements en faveur de l'égalité des genres peuvent renforcer la résilience de l'économie face aux conséquences des chocs climatiques et faciliter la transition sur les marchés du travail en favorisant la création d'emplois verts et l'égalité des chances dans l'emploi au sein de tous les secteurs, en visant à atteindre l'égalité des genres dans telle ou telle industrie ou profession ⁷¹.
88. Les principales composantes des politiques macroéconomiques qui peuvent contribuer à une transition juste sont les instruments de politique budgétaire et monétaire. Dans le domaine des politiques budgétaires vertes, le principe consistant à faire assumer au pollueur le coût social des émissions par une tarification du carbone est un outil essentiel pour remédier aux déficiences du marché causant des émissions excessives. Cependant, pour des raisons d'économie politique, il peut être difficile dans un grand nombre de pays d'éliminer les distorsions des prix tenant, par exemple, aux subventions relatives aux combustibles fossiles. Des gouvernements du monde entier dépensent toujours environ 500 milliards de dollars par an pour faire baisser artificiellement le prix des combustibles fossiles, soit le triple de la somme allouée aux énergies renouvelables ⁷².

► Encadré 2. Tarification du carbone dans la perspective d'une transition juste

Les instruments de tarification du carbone, en particulier les taxes sur le carbone, peuvent être des outils efficaces pour faire évoluer les comportements d'une manière bénéfique pour le climat. Dans la pratique, toutefois, il peut être difficile sur le plan technique de gérer un système de tarification des émissions progressif qui couvre la majeure partie des émissions, en particulier si les causes sous-jacentes des déficiences du marché qui donnent lieu aux émissions subsistent et ne sont pas traitées de manière efficace. Au lieu de taxer directement les émissions, de nombreux pays ont choisi de mettre en œuvre des systèmes d'échange des droits d'émission, qui fixent des quotas. L'exemple le plus connu est celui du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, qui est en vigueur depuis 2005. Plus récemment, la Chine a lancé son système national, dont on estime qu'il couvre un septième des émissions mondiales de carbone.

Dans un contexte où les conditions théoriques pour des marchés parfaits ne sont pas réunies, et où interviennent des externalités et des failles du marché qui causent des dommages environnementaux, un système de tarification du carbone bien géré devrait adresser au marché des signaux clairs, sous forme de prix, afin de favoriser le recours aux technologies vertes, tout en protégeant les ménages à

⁶⁹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018: Une économie verte et créatrice d'emplois*, 57.

⁷⁰ Cette section est largement inspirée de: OIT, *Greening Macroeconomic Policies: Current Trends and Policy Options*, Just Transition Policy Brief, novembre 2022.

⁷¹ OIT, *Gender Equality and Green Jobs*, Policy brief, 2015.

⁷² Jocelyn Timperley, «Why fossil fuel subsidies are so hard to kill», *Nature*, 20 octobre 2021.

faible revenu contre les conséquences financières indues. Les politiques de taxation du carbone peuvent et devraient être associées à des dépenses publiques supplémentaires, à un renforcement des prestations des services publics et à des mesures de soutien, par des subventions vertes et par la protection sociale, afin de compenser les pertes de bien-être et éviter les effets de redistribution négatifs. Les systèmes de taxes sur le carbone devraient être conçus avec soin pour ne pas entraîner de répercussions négatives disproportionnées sur, par exemple, les petites et moyennes entreprises et les communautés rurales. En outre, ils pourraient être utilisés pour réduire les effets des taxes sur le travail qui sont dégressives et sources de distorsions, afin de réduire les inégalités et d'accroître au maximum les bénéfices des réformes.

89. Outre les écotaxes, d'autres taxes directes et indirectes (comme les taxes sur la valeur ajoutée) constituent des outils stratégiques importants pour assurer la disponibilité des ressources nécessaires au financement des dépenses sociales et économiques requises pour une transition juste. Tout programme d'action en matière environnementale demande la création d'une marge budgétaire suffisante pour que les investissements voulus puissent être réalisés dans les biens publics (réseaux intelligents, moyens de restauration des écosystèmes et infrastructures de base essentielles à la recharge électrique, par exemple) et pour que les dépenses sociales nécessaires puissent être effectuées (protection sociale pour faciliter la transition, par exemple). Les gouvernements étant de gros consommateurs de biens, de services et de travaux, la promotion de politiques d'acquisitions durables est une manière d'encourager un recours accru aux technologies vertes et de stimuler l'innovation. L'expérience engrangée au cours de la période récente, lors de laquelle des mesures incitatives sans précédent ont été adoptées pour faire face à la pandémie de COVID-19, enseigne que les plans de relance budgétaire peuvent être utilisés pour orienter les investissements publics et privés vers une transition verte, même si tel n'est pas toujours le cas. Pris conjointement, les investissements et les acquisitions publics, ainsi que les taxes et les subventions ciblées, font partie de la panoplie des outils de politique macroéconomique qui permettent de fixer un prix pour les externalités climatiques et environnementales et d'aboutir à des résultats plus équitables.

► Encadré 3. Des plans de relance budgétaire pour reconstruire en mieux?

La relance budgétaire est une stratégie courante pour stimuler l'économie et l'emploi en réaction aux crises économiques. Elle intègre parfois des objectifs environnementaux. Lors de la crise du COVID-19, des plans de relance sans précédent ont été lancés, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé, pour contrer le ralentissement de l'économie. Les dépenses effectuées pour favoriser la reprise auraient certes pu être mieux adaptées aux objectifs de durabilité fixés pour «reconstruire en mieux et de manière plus écologique», mais plusieurs pays se sont efforcés de stimuler une croissance durable et riche en emplois.

En France, le plan «France Relance» vise, à court terme, à retrouver le niveau d'activité économique d'avant la pandémie et à réduire le chômage; à plus long terme, il vise à accélérer la transition verte en améliorant la compétitivité des entreprises, en promouvant la cohésion sociale et territoriale et en favorisant les investissements dans les compétences et dans l'emploi. Le plan est doté d'un budget global de 100 milliards d'euros et comprend le Plan national de relance et de résilience financé par l'UE.

En Indonésie, la feuille de route pour la reprise verte («Green Recovery Roadmap») a pour objet de stimuler la création d'emplois et la croissance en favorisant l'économie verte. À l'échelon stratégique, elle vise à intégrer une reprise verte dans les processus de planification du développement et de budgétisation et à assurer un financement pour des initiatives en faveur de l'économie verte s'inscrivant sur le long terme. Au niveau des programmes, elle comprend des mesures incitatives destinées aux micro, petites et moyennes entreprises qui concernent la gestion des déchets et l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, favorisent une hausse de la productivité des cultures de plantation et soutiennent les revenus des agriculteurs tout en évitant la déforestation.

90. Comme indiqué dans les principes directeurs pour une transition juste, des politiques budgétaires et monétaires coordonnées qui sont propres à faciliter la transition vers des économies vertes sont un instrument clé dans la panoplie des outils disponibles pour progresser vers une transition juste. Cela étant, les effets de ces politiques sur le développement des entreprises durables et sur les divers groupes présents sur le marché du travail dépendent de la répartition sectorielle des investissements. Il est donc nécessaire d'analyser avec soin les conditions et les mécanismes de transmission existant sur le plan national avant de tirer des conclusions sur la combinaison de politiques appropriée pour un pays donné.

2.2.2. Des politiques industrielles et sectorielles mettant à profit l'innovation technologique

91. La transition vers des économies à faible émission de carbone, une gestion plus respectueuse de l'environnement et des pratiques durables de production et de consommation entraînera le déclin de certains secteurs, la croissance d'autres et la transformation de beaucoup sous l'action des nouvelles technologies et des nouveaux modes de production et de travail. Pour saisir les chances et relever les défis associés à cette transition vers des économies circulaires et numériques qui soient peu émettrices de carbone et résilientes face au changement climatique, les États Membres de l'OIT s'efforcent de plus en plus d'élaborer et d'appliquer des politiques ou des stratégies industrielles et sectorielles appropriées^{73, 74}. Des politiques industrielles ciblées sont utilisées non seulement à des fins de développement économique, mais aussi pour relever une multitude de défis contemporains, consistant par exemple à encourager la transformation des entreprises en faveur d'une production durable, à créer des emplois et à réduire la pauvreté, à participer à la révolution technologique et aux chaînes de valeur mondiales, à promouvoir des énergies propres et efficaces ainsi qu'à œuvrer en faveur d'une économie verte⁷⁵.
92. Alors que les politiques et les stratégies industrielles et sectorielles traditionnelles étaient davantage axées sur la croissance, la productivité et la protection des industries nationales, il est plus largement admis de nos jours que les politiques industrielles doivent être conçues de manière à favoriser une transition durable sur les plans écologique et environnemental, et à faire progresser l'emploi, les compétences et l'innovation nécessaires à la transition. De nombreux pays considèrent aussi que la diversification économique et énergétique est un élément clé de leur CDN, dans le cadre de leur action pour le climat. Au cours des dernières années, certains pays, comme le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁷⁶, ont également intégré des objectifs de transition aux mesures qu'ils ont prises en réponse à la pandémie de COVID-19.
93. Lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies sectorielles et industrielles qui sont durables et inclusives, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs devraient accorder une attention particulière aux régions, communautés, entreprises et

⁷³ Par politiques ou stratégies industrielles et sectorielles, il convient d'entendre les interventions ou les politiques gouvernementales qui sont conçues pour améliorer l'environnement des entreprises ou modifier la structure des activités économiques en ciblant certains secteurs, technologies ou tâches.

⁷⁴ Au cours de la période comprise entre 2013 et 2018, au moins 84 pays, tous continents confondus, ont formulé des déclarations concernant leur politique industrielle ou élaboré des cadres stratégiques clairs pour le développement industriel: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *World Investment Report 2018: Investment and New Industrial Policies*, 2018, 128.

⁷⁵ José Salazar-Xirinachs, Irmgard Nübler et Richard Kozul-Wright, *Transforming Economies: Making Industrial Policy Work for Growth, Jobs and Development*, OIT, 2014, 1.

⁷⁶ Gouvernement du Royaume-Uni, «PM Outlines His Ten Point Plan for a Green Industrial Revolution for 250,000 Jobs», communiqué de presse du 18 novembre 2020.

travailleurs dont les moyens de subsistance risquent le plus de pâtir de l'adoption des nouvelles technologies et de la transition vers des modes de production plus verts et circulaires ⁷⁷. Ces stratégies devraient tenir compte de la grande importance de la dimension de genre dans la composition de la main-d'œuvre des différents secteurs, et donc de la nécessité de mettre en place des politiques porteuses de changement en faveur de l'égalité des genres, afin d'offrir aux femmes et aux hommes un accès égal à l'emploi et de renforcer leur mobilité d'un secteur à l'autre. De même, il est essentiel, pour assurer une transition juste et inclusive, que les personnes en situation de handicap, les minorités ethniques, les peuples autochtones et les autres groupes sous-représentés soient associés au dialogue sur la stratégie à mener aux fins de la transition des secteurs ⁷⁸.

► **Encadré 4. Utilisation aux États-Unis de la politique industrielle dans la lutte contre le changement climatique**

Aux États-Unis, l'*Inflation Reduction Act*, 2022, est destiné à accélérer la transition vers l'énergie propre et un environnement plus sûr, tout en créant des emplois et en améliorant l'accès à une énergie d'un coût abordable. Cette loi prévoit des investissements liés au climat à hauteur de 391 milliards de dollars É.-U., ciblés sur le développement de sources d'énergie propres grâce à la technologie, à la fabrication et à l'innovation, ainsi que sur l'efficacité énergétique des bâtiments, les transports non polluants, la réduction de la pollution et l'amélioration de la résilience des communautés. Les investissements cumulés qui sont prévus dans la loi concernant le climat, l'énergie et l'environnement devraient créer plus de 9 millions d'emplois au cours des dix années à venir, et réduire les émissions de 40 pour cent d'ici à 2030. La loi appuie en outre l'*Initiative Justice40*, dont l'objectif est de faire en sorte que 40 pour cent des bénéfices globaux des investissements fédéraux réalisés en faveur du climat, des énergies propres, des infrastructures ou dans d'autres domaines connexes profitent aux communautés défavorisées sur lesquelles la pollution et les dangers environnementaux ont des effets disproportionnés.

2.2.3. Politiques concernant l'entreprise et environnement favorable au changement

94. Le secteur privé joue un rôle indispensable dans la transition juste en créant de nouveaux emplois décents, en introduisant de nouvelles technologies et en investissant dans leur développement, et en adoptant des pratiques d'entreprise qui contribuent à la durabilité de l'économie. Les gouvernements peuvent créer un environnement favorable au développement d'entreprises durables, à l'entrepreneuriat, à la croissance de la productivité et à l'innovation en réformant le cadre réglementaire afin de promouvoir l'investissement privé dans l'économie verte, de porter de nouveaux appels à l'équité sociale et de faire naître ainsi un nouvel écosystème de petites, moyennes et grandes entreprises capables de saisir de nouvelles perspectives et de créer des emplois. À l'heure où les entreprises deviennent de plus en plus actrices d'une transition juste, des politiques propices sont nécessaires pour favoriser et réglementer leur environnement afin de veiller à ce que les activités publiques et privées se renforcent mutuellement et donnent les résultats voulus sur le plan social.

⁷⁷ Pour illustrer un cas d'application concret, voir: gouvernement du Canada, «*Groupe de travail: Transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes*», 11 mars 2019.

⁷⁸ OIT, *Sectoral Policies for a Just Transition towards Environmentally Sustainable Economies and Societies for All*, Just Transition Policy Brief, août 2022, 4.

► Encadré 5. L'action du secteur privé en faveur d'une transition juste

Les entreprises elles-mêmes sont de plus en plus pressées d'agir en faveur d'une transition juste. En 2021, la World Benchmarking Alliance, une organisation à but non lucratif, en coopération avec un groupe consultatif auquel participaient l'Organisation internationale des employeurs, la Confédération syndicale internationale et l'OIT, a défini des indicateurs permettant d'évaluer les initiatives menées en ce sens. En matière climatique et énergétique, 100 entreprises pétrolières et gazières, 50 compagnies d'électricité et 30 fabricants automobiles ont été pris comme point de référence.

L'établissement de ce point de référence a pour objet de susciter une émulation au niveau des entreprises, mais celles-ci peuvent aussi contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux au moyen d'une collaboration et de partenariats. C'est ainsi que, dans le nord de la Suède, plusieurs entreprises publiques et privées se sont associées pour investir dans un projet sidérurgique n'utilisant pas de combustible fossile et le développer, ce qui a permis de créer des possibilités d'emploi dans cette région défavorisée et lourdement tributaire de la sidérurgie et de l'extraction minière.

95. Toutefois, la qualité de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises varie fortement d'une région et d'un pays à l'autre. La stabilité économique, la réglementation nationale, l'accès aux capitaux et aux ressources, les infrastructures et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, entre autres, sont autant de facteurs qui peuvent rendre l'environnement des entreprises plus ou moins favorable de manière générale et soit faciliter, soit empêcher une transition juste dans une région ou un pays donné. Selon une étude conjointe menée par le Bureau des activités pour les employeurs du BIT et l'Organisation internationale des employeurs (OIE), près de 70 pour cent des entreprises reconnaissent que la montée des risques environnementaux et des risques de catastrophe influe considérablement sur leurs opérations ⁷⁹. Une récente étude du Forum économique mondial montre également que les risques sociétaux et environnementaux viennent en tête des préoccupations à court et à moyen termes des responsables du monde universitaire, des entreprises, des gouvernements, de la société civile et des leaders d'opinion ⁸⁰. En promouvant un environnement favorable aux entreprises et en associant leur action climatique et environnementale aux initiatives qu'ils mènent pour une transition juste, les gouvernements peuvent atténuer ces risques et stimuler l'entrepreneuriat, l'innovation, la création d'emplois verts et une croissance économique inclusive, ce qui aura en retour des effets positifs sur la société.
96. Outre les risques émanant de leur environnement extérieur, les entreprises se heurtent aussi à des écueils dans leur environnement immédiat. Selon des enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, l'accès au financement demeure le principal obstacle au développement des entreprises, particulièrement en Afrique subsaharienne, suivi par la corruption ⁸¹. Le défaut d'accès au financement, le manque de compétences (notamment en matière numérique, technologique et de gestion) et l'insuffisance des informations disponibles sur la manière de saisir les possibilités offertes par le marché constituent toujours des contraintes majeures, surtout pour les micro et les petites entreprises, qui entravent à la fois l'accès aux marchés verts et l'écologisation des processus. Les entreprises se trouvent ainsi prises au piège dans des cycles de faible productivité et limitées dans leur croissance et leur transition vers des pratiques respectueuses de l'environnement.
97. Il convient cependant de noter que ces études ne couvrent pas les unités économiques informelles, qui sont confrontées à un ensemble de contraintes différent. L'économie informelle

⁷⁹ OIT et OIE, *Un monde des affaires en évolution: Des opportunités nouvelles pour les organisations d'employeurs et d'entreprises*, 2019, 45.

⁸⁰ Forum économique mondial, *The Global Risks Report 2023*, 18^e édition, 14.

⁸¹ Voir Groupe de la Banque mondiale, «Enterprise surveys».

englobe plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale et plus de 90 pour cent des micro et petites entreprises de la planète, qui éprouvent des difficultés à atteindre un seuil d'efficacité minimal et à parvenir à la viabilité économique. Il sera donc important d'associer ces travailleurs et ces unités économiques informels aux efforts menés pour atteindre les objectifs de la transition juste. À cette fin, il faudra mettre l'accent sur la nécessité de relier l'action pour une transition juste aux stratégies de formalisation et veiller à ce que des mesures soient prises pour remédier aux difficultés particulières que rencontrent les travailleurs et les micro ou petites unités économiques de l'économie informelle ⁸².

98. Par ailleurs, il n'est plus à démontrer que la diversité et l'égalité des genres au sein des entreprises et des organisations d'appui peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique ⁸³. Afin d'exploiter le potentiel des femmes en tant qu'actrices du changement pour une transition juste au sein de ces entités, les politiques devraient viser à assurer l'équilibre entre femmes et hommes à tous les échelons des entreprises et promouvoir la mise en œuvre de politiques et de pratiques respectueuses de l'environnement. Les normes internationales du travail fournissent des cadres pertinents pour la promotion de l'égalité des genres sur le lieu de travail ⁸⁴.

► Encadré 6. Des stratégies pour les emplois verts: exploiter le potentiel des entreprises durables

Les efforts réalisés pour faire en sorte que la transition vers la durabilité offre un maximum de possibilités d'emploi ont généralement été articulés autour de politiques pour les emplois verts. Des pays tels que l'Argentine, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal ont élaboré des stratégies ou des plans d'action nationaux pour des entreprises et des emplois verts afin de répondre aux préoccupations concernant le chômage, en particulier des jeunes, tout en cherchant à atteindre les objectifs environnementaux. En général, ces instruments mettent largement l'accent sur le développement des entreprises et les compétences.

Au Ghana, le ministère du Travail et des Relations professionnelles a formulé une stratégie nationale pour les emplois verts, en consultation avec les partenaires sociaux, de nombreux ministères compétents, la société civile et les universités. Fondée sur la politique nationale de l'emploi adoptée par le Ghana en 2015, qui mentionnait l'écologisation parmi les nouvelles voies possibles pour créer des emplois, la stratégie comporte quatre composantes: coordination des politiques et renforcement des capacités; compétences pour les emplois verts; entreprises vertes; financement durable.

Aux Philippines, la loi sur les emplois verts (Green Jobs Act) d'avril 2016 tend à promouvoir une croissance durable, à créer des emplois décents et à renforcer la résilience face au changement climatique. La loi charge divers services gouvernementaux de promouvoir les emplois verts dans leurs secteurs respectifs. Très axée sur le développement des entreprises et les compétences, elle prévoit une panoplie de mesures d'incitation financière pour encourager les entreprises à créer des emplois verts et à assurer la formation nécessaire, ainsi que des services d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises, en particulier en matière de technologies propres. La loi comprend des dispositions visant l'élaboration de règlements sur la formation et de cadres de qualifications, afin de faciliter la certification de professionnels qualifiés pour occuper des emplois verts, et envisage la conception d'un plan national de développement des ressources humaines pour les emplois verts.

⁸² OIT, *A double transition: formalization and the shift to environmental sustainability with decent work*, 2022, 17-18.

⁸³ Yener Altunbas et al., *Does gender diversity in the workplace mitigate climate change?*, Working Paper Series n° 2650, Banque centrale européenne, février 2022.

⁸⁴ À savoir, notamment: la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019; la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.

99. Les principes directeurs pour une transition juste soulignent la nécessité d'élaborer des cadres stratégiques globaux qui reposent sur le dialogue social et qui offrent un environnement favorable au développement d'entreprises durables. Les mesures d'incitation financière (telles que subventions, prêts à taux d'intérêt réduits et incitations fiscales), les politiques relatives aux marchés publics verts, la formalisation des entreprises, et le perfectionnement des travailleurs et de leurs supérieurs pour encourager l'innovation peuvent ouvrir la voie à une transition juste vers des économies écologiquement durables. Cependant, il convient aussi, pour éviter toute conséquence négative sur la croissance et le bien-être, de gérer les frictions sur le marché du travail et de veiller à ce que les investissements nécessaires à la transition verte soient réalisés en sus des autres investissements, et non à leurs dépens.

2.2.4. La requalification et le perfectionnement professionnel pour des marchés du travail en mutation

100. Les compétences ont un double rôle à jouer dans une transition juste: elles constituent à la fois un moteur de croissance et un amortisseur contre les effets négatifs des changements climatiques et environnementaux et d'autres crises mondiales. Lorsque les compétences requises sont disponibles, elles sont bénéfiques pour la croissance économique, l'emploi et les politiques concernant l'entreprise, ainsi que pour la transformation industrielle et structurelle. Les compétences attirent les investissements et contribuent à l'écologisation des entreprises ainsi qu'au déploiement des nouvelles technologies, y compris des technologies propres et numériques, autant de facteurs qui stimulent à leur tour la productivité, notamment des micro, petites et moyennes entreprises, et la croissance de l'emploi. Le développement des compétences joue aussi un rôle important en ce qu'il améliore l'égalité des chances dans le cadre de la transformation verte et numérique. L'accès au développement des compétences pour des emplois plus verts facilite une transition inclusive et juste, tout en améliorant l'employabilité des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises, qui peuvent ainsi se lancer dans de nouvelles activités vertes. Les mesures de formation spécifiquement destinées aux femmes, aux jeunes et aux groupes défavorisés permettront à ceux-ci d'intégrer ensuite plus facilement des emplois verts. Renforcer les possibilités de requalification est également essentiel pour assurer d'autres moyens de subsistance aux personnes vivant dans des zones particulièrement vulnérables face au changement climatique (comme les communautés côtières ou les zones humides) et réduire les risques de déplacement forcé. Toutefois, la disponibilité de compétences appropriées et l'accès à la formation exigent d'investir massivement dans l'éducation et la formation aux nouveaux emplois qui apparaissent à la faveur de la transition verte, ainsi que dans des stratégies de requalification et de perfectionnement qui visent à aider les travailleurs des secteurs en déclin à intégrer facilement les secteurs en plein essor⁸⁵. Il est particulièrement important d'investir pour doter les travailleurs d'un ensemble de compétences fondamentales, semi-techniques ou techniques qui soient transférables, de telles compétences pouvant être transposées d'une profession ou d'un secteur à l'autre et accroître l'employabilité des travailleurs.

⁸⁵ Une récente analyse des données relatives aux marchés du travail américain et britannique montre que les emplois à faible empreinte carbone demandent toujours davantage de qualifications que les autres emplois. Ils nécessitent aussi des technologies de l'information et des capacités cognitives plus développées, qui connaissent également une forte demande du fait des évolutions numériques en cours. Le déficit de compétences qui se fait jour sous l'action du processus de décarbonation est donc plus vaste et plus profond qu'on ne le pensait auparavant. Source: Misato Sato *et al.*, *Skills and wage gaps in the low-carbon transition: comparing job vacancy data from the US and UK*, Centre for Climate Change Economics and Policy et Grantham Research Institute, janvier 2023, 15.

► **Encadré 7. Les compétences au service de l'écologisation: l'exemple indien**

En Inde, le Conseil des compétences pour des emplois verts (Skill Council for Green Jobs) a été créé en 2015 par le gouvernement dans le cadre de la mission nationale pour le développement des compétences; le ministère des Énergies nouvelles et renouvelables et la Confédération industrielle indienne en assurent la promotion. Son organe directeur est composé de représentants de ministères et d'organisations d'employeurs, ainsi que d'employeurs siégeant à titre individuel. Le conseil a pour mission de recenser les besoins de compétences dans le secteur des entreprises vertes et de mettre en œuvre, sous la conduite du secteur, des initiatives collaboratives pour le développement des compétences et de l'entrepreneuriat. Il conduit également des programmes de développement des compétences vertes.

- 101.** Malgré les progrès accomplis dernièrement, les systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie continuent, dans de nombreux pays, de pâtir de politiques manquant de cohérence et de coordination, d'approches axées sur l'offre, d'allocations financières et d'incitations insuffisantes, d'investissements inadéquats dans les infrastructures, de ressources et de capacités humaines limitées et de mesures trop peu ciblées ⁸⁶. Ces difficultés appellent une action concertée et un partage des responsabilités entre les gouvernements, les employeurs et les représentants des travailleurs, afin que soient mis en place des systèmes plus efficaces, pertinents et inclusifs de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie; les établissements d'enseignement et de formation devraient dispenser des cours de formation axés sur la demande et les partenaires sociaux devraient jouer un rôle stratégique dans la définition de leur offre sur les plans qualitatif et quantitatif ⁸⁷.
- 102.** Il est crucial, pour permettre l'essor des entreprises vertes et améliorer la pertinence des compétences et leur adéquation avec la demande, de renforcer l'intégration entre les politiques de développement des compétences et les politiques macroéconomiques, industrielles, sectorielles, numériques ou relatives à l'emploi, aux migrations de main-d'œuvre, aux changements climatiques et environnementaux et à l'entreprise, et de favoriser une coordination systématique des politiques et le dialogue social aux stades de la planification, de la conception et de la mise en œuvre. Il est également essentiel de concevoir des systèmes d'information sur le marché du travail et des dispositifs de prévision et de suivi des besoins de compétences qui soient efficaces afin de mieux comprendre la manière dont l'économie verte influe sur l'emploi et l'évolution de la demande de compétences. Des analyses et des données fiables et de qualité sur l'offre et la demande liées aux emplois verts permettront de mieux adapter les politiques, stratégies et programmes de développement des compétences et, ainsi, d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.
- 103.** Pour doter la main-d'œuvre actuelle et future des compétences nécessaires, il est capital de recenser et d'anticiper les besoins de compétences associés à la transition verte, de recueillir les informations correspondantes sur le marché du travail puis d'assurer une formation par des activités d'enseignement et de formation à tous les niveaux, en particulier via l'enseignement et la formation techniques et professionnels ⁸⁸. Pour réussir sur un marché du travail plus vert, les travailleurs auront besoin d'une bonne combinaison de compétences professionnelles et techniques (ingénierie et montage, construction et efficacité énergétique, réparation et

⁸⁶ OIT, *Compétences et apprentissage tout au long de la vie: repenser ces outils essentiels pour l'avenir du travail*, ILC.109/VI, 2021; et *Résolution concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie*.

⁸⁷ OIT, *Skills Development for a Just Transition*, Just Transition Policy Brief, octobre 2022, 10.

⁸⁸ OIT, *Greening TVET and skills development: A practical guidance tool*, 2022, vii.

entretien, vente et marketing, par exemple), couplées à des compétences fondamentales (pour la collaboration, la communication, la réflexion systémique et la résolution de problèmes, notamment).

104. Il est impératif de donner aux entreprises et aux industries les moyens de participer au processus d'écologisation, car c'est sur le lieu de travail que commence la transition vers des processus plus économes en ressources et moins émetteurs de carbone. Les entreprises, en particulier les micro et petites entreprises, ont besoin d'un soutien pour intégrer les compétences nécessaires à l'économie verte, étant donné qu'elles manquent souvent des capacités et des ressources nécessaires pour dispenser elles-mêmes une formation. Des apprentissages de qualité peuvent particulièrement renforcer la pertinence de la formation pour le monde du travail et contribuer à la croissance des entreprises durables ⁸⁹.
105. Le fait d'offrir à chaque personne, à tous les stades de sa vie et de sa carrière, un accès équitable aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie, grâce à des mesures ciblées qui répondent aux besoins des groupes défavorisés et vulnérables, y compris ceux qui opèrent dans l'économie informelle, accroîtra les chances de progrès sur la voie d'une transition juste. Le recours à des solutions d'apprentissage numériques, l'augmentation des financements, la validation et la reconnaissance des compétences et des acquis de l'expérience sous toutes leurs formes, l'élargissement des possibilités d'apprentissage et le rôle des formateurs et des enseignants, ainsi que leurs compétences pédagogiques, sont autant d'éléments clés pour améliorer l'inclusivité de l'enseignement et de la formation. En outre, la reconnaissance des savoirs et des compétences traditionnels des peuples autochtones joue un rôle vital dans les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.
106. Pour déployer toute la palette des compétences nécessaires à l'économie de demain, il importe d'accroître les investissements dans l'ensemble des systèmes d'enseignement. Cela demande l'affectation de ressources nationales et la mobilisation de soutiens dans le cadre de la coopération internationale. Il est essentiel de financer le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie par des mécanismes innovants, comme des incitations fiscales, des systèmes de subventions par prélèvement, des chèques-formation ou encore des comptes individuels de formation, afin d'encourager la participation à l'apprentissage tout au long de la vie et d'améliorer la productivité des entreprises, en particulier des micro, petites et moyennes entreprises. Il est également important de faire en sorte que tous les travailleurs disposent du temps et d'un soutien financier suffisants (congé-éducation payé) pour concilier leur vie professionnelle, leur vie privée et leurs besoins d'apprentissage tout au long de leur vie et de leur carrière. En outre, il pourrait être utile aux niveaux national et sectoriel d'établir des partenariats public-privé au service des emplois verts et des compétences, ainsi que des organismes tripartites sectoriels chargés du développement des compétences, afin de catalyser des initiatives innovantes et d'améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie, y compris leur financement.

2.2.5. La santé et la sécurité au travail dans le cadre d'une transition juste

107. Les changements climatiques et environnementaux font peser une grave menace sur la sécurité et la santé au travail en augmentant les risques d'accident, de maladie et de décès d'origine professionnelle. Les travailleurs sont souvent en première ligne face aux effets du changement climatique, auxquels ils sont exposés pendant de plus longues périodes et à un niveau d'intensité

⁸⁹ Le second volet de la discussion normative sur des apprentissages de qualité aura lieu à la 111^e session de la Conférence internationale du Travail.

plus élevé que le reste de la population, et sont fréquemment soumis à des conditions que leurs semblables peuvent choisir d'éviter⁹⁰. L'exposition à des températures en hausse partout dans le monde aggraverait le risque de maladies professionnelles et d'accidents du travail liés à la chaleur et augmenterait la durée, la fréquence et l'intensité du stress thermique. De plus, les changements climatiques et environnementaux accroîtraient l'exposition des travailleurs à des substances chimiques dangereuses, à une pollution de l'air et à des maladies infectieuses et à transmission vectorielle. Le changement climatique a été associé à de nombreux effets néfastes sur la santé des travailleurs (cancers, maladies cardiovasculaires, troubles respiratoires et problèmes de santé psychosociale, notamment)⁹¹. Dans les pays en développement où une large part de la main-d'œuvre opère dans le secteur informel, où la réglementation en matière de sécurité est inadéquate et où les emplois peuvent être très éprouvants sur le plan physique, la santé des travailleurs est particulièrement menacée, d'autant que ceux-ci sont les moins à même de s'adapter aux conséquences des changements climatiques et environnementaux et de prendre des mesures correctives.

- 108.** Il est indispensable de prendre en considération la SST pour parvenir à une transition juste, car les risques peuvent découler non seulement de changements environnementaux, mais aussi du recours à de nouveaux procédés de travail ou substances dangereuses dans le cadre de la transition. Si les procédés de travail qui encouragent des pratiques plus vertes et évitent l'utilisation de substances chimiques dangereuses peuvent réduire les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs en réduisant l'exposition de ceux-ci à des matières dangereuses grâce à l'automatisation et à la robotique, d'autres procédés et matériaux peuvent en revanche présenter des risques accrus. Les travailleurs peuvent être exposés à des métaux lourds toxiques au cours du cycle de vie des panneaux solaires (en particulier lorsque ces derniers sont sous la forme de déchets d'équipements électriques et électroniques), ou au mercure provenant des lampes fluorescentes compactes économes en énergie. La ruée minière vers le cobalt, composante essentielle des batteries lithium-ion, entraîne des risques majeurs pour la sécurité et la santé des travailleurs issus de populations vulnérables.
- 109.** Tous les emplois, y compris les emplois verts, devraient être des emplois décents, sûrs et salubres. Afin d'assurer un avenir sûr et salubre à tous les travailleurs ainsi qu'à leurs familles et communautés, les politiques de SST constituent une dimension essentielle d'une transition juste. Les gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux, peuvent faire en sorte que les évaluations des risques en matière de SST tiennent compte des nouveaux risques découlant des processus d'écologisation et désignent des mesures de prévention et de protection appropriées, fondées sur les principes de l'élimination et de la maîtrise des risques. Des normes de SST devront être adoptées et mises en œuvre et, au besoin, de nouvelles normes devraient être élaborées. Une formation à l'application des normes de SST sera nécessaire et les services d'inspection du travail devront avoir les capacités voulues pour en contrôler le respect. Les politiques et les programmes en matière de SST devraient faire l'objet d'une coordination entre les institutions et les autorités compétentes, dans un souci de cohérence, et être améliorés en permanence à la lumière des nouveaux défis.

⁹⁰ Max Kiefer et al., «Worker Health and Safety and Climate Change in the Americas: Issues and Research Needs», *Rev Panam Salud Publica* 40 (3), 2016, 192-197.

⁹¹ Haruna M. Moda, Walter Leal Filho et Aprajita Minhas, «Impacts of Climate Change on Outdoor Workers and Their Safety: Some Research Priorities», *International Journal of Environmental Research and Public Health* 16 (18), 17 septembre 2019.

► Encadré 8. La protection des travailleurs contre le stress thermique à Chypre

Pour protéger les travailleurs contre les risques émergents, Chypre a élaboré son propre recueil de directives pratiques concernant le stress thermique des travailleurs. Le recueil fournit des orientations sur la manière d'appliquer la législation afin de réduire les risques pour les travailleurs exposés à la chaleur sur leur lieu de travail et de créer des milieux de travail sûrs, salubres et productifs. Il décrit les mesures pouvant être prises pour protéger les travailleurs contre le stress thermique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments, par exemple en contrôlant la température de l'air et l'humidité et en adaptant les pratiques de travail en conséquence, de façon à préserver la sécurité et la santé des travailleurs.

2.2.6. La protection sociale pour prémunir les personnes contre les effets néfastes et promouvoir la participation à la transition

110. La protection sociale est surtout vue comme un instrument qui permet d'atténuer les effets néfastes tout au long de la transition, ou d'indemniser les personnes qui risquent d'être laissées pour compte. Cela étant, elle peut aussi jouer un rôle actif dans la transition vers des économies durables, inclusives et riches en emplois. Utilisés conjointement, les régimes contributifs (principalement d'assurance sociale) et les régimes non contributifs financés par l'impôt (en espèces ou en nature) contribuent à la stabilisation macroéconomique en temps de crise et de transition, et ont souvent été associés avec succès à des interventions actives sur le marché du travail.
111. De même, l'acceptation et le succès à long terme des politiques climatiques et la réalisation d'une transition juste dépendront de la question de savoir si et, dans l'affirmative, comment la population sera soutenue face à la montée des risques, aux effets néfastes et aux nouvelles exigences professionnelles. Le fait d'assurer une protection contre la perte brutale des moyens de subsistance permet de prévenir des troubles sociaux qui risquent, dans certains cas, de mener à l'abolition d'une politique de transition. En Indonésie, par exemple, lors d'une vaste campagne de réformes consistant notamment à supprimer les subventions relatives aux combustibles fossiles qui étaient traditionnellement utilisées pour atténuer la pauvreté et stabiliser les prix, le gouvernement a instauré des transferts en espèces et étendu l'accès aux soins de santé, y compris par le lancement d'un système national d'assurance-maladie, afin d'offrir à toute la population l'accès aux soins et de financer les cotisations des personnes qui ne pouvaient pas les payer ⁹².
112. Lorsqu'ils sont appliqués de manière systématique dans le cadre de programmes d'action et d'interventions, les systèmes de protection sociale pour tous qui sont conçus pour protéger la population d'une perte subite de moyens de subsistance et pour favoriser la reprise après des chocs ou des transitions peuvent permettre de remédier aux conséquences négatives d'une transition juste, voire de les prévenir. La protection sociale peut en outre fournir la marge financière et les incitations nécessaires pour conduire les personnes à prendre des décisions et à réaliser des investissements durables sur le plan environnemental, ou à éviter des pratiques nocives (comme la surexploitation de ressources naturelles telles que le bois de chauffage). Une sécurité financière peut également favoriser la diversification des revenus, stimuler l'innovation et promouvoir l'adoption de nouvelles technologies, en particulier lorsqu'elle est associée à des interventions visant à faire évoluer les comportements ou à des transferts d'actifs. La protection

⁹² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Setting a Sustainable Path toward Universal Health Coverage*, Indonesia Policy Brief, octobre 2016; gouvernement de l'Indonésie, *Indonesia's Effort to Phase Out and Rationalise its Fossil-Fuel Subsidies*, 2019.

sociale offre aussi la sécurité nécessaire à une prise de risque entrepreneuriale, notamment dans les secteurs nouveaux ou touchés par la transition. Enfin, la protection sociale fournit aux personnes les ressources dont elles ont besoin pour prendre le temps d'étoffer la palette de leurs compétences et d'accéder à de nouvelles possibilités de travail décent.

113. Dans le cadre de programmes d'action globaux, les systèmes de protection sociale peuvent et doivent également répondre aux besoins des enfants, des personnes qui s'en occupent, des jeunes, des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques, des réfugiés et des travailleurs migrants quel que soit leur statut juridique, et des personnes âgées qui risquent elles aussi de pâtir des changements et politiques climatiques, par exemple du fait d'une hausse des coûts de biens ou services de première nécessité (nourriture, énergie, logement ou transports, entre autres). Selon la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, des garanties devraient être prévues pour assurer au minimum à toute personne dans le besoin: 1) l'accès à des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité; 2) une sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires; 3) une sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité; 4) une sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.
114. Une protection sociale porteuse de changements en faveur de l'égalité des genres contribue à promouvoir l'emploi des femmes et accroît leur pouvoir de négociation, de sorte que davantage de femmes peuvent participer à l'économie formelle et intégrer des emplois décents. Une transition juste vers une économie à faible émission de carbone offre une occasion d'améliorer la protection sociale, notamment face aux risques liés au climat, en prévoyant des systèmes appropriés qui soient inclusifs et tiennent compte des considérations de genre. De tels systèmes pourraient permettre de reconnaître, de réduire et de redistribuer les activités de soin non rémunérées qui sont traditionnellement le lot des femmes et donc de faire évoluer les normes en matière de genre.
115. Dans les périodes de transition entre deux emplois, secteurs, lieux ou phases de la vie, la protection sociale joue un rôle important en comblant les décalages qui existent sur le marché du travail et qui sont perçus comme des obstacles à une transition juste. Il s'agit entre autres de décalages dans le *temps* (lorsque les pertes et les créations d'emplois n'interviennent pas au même moment), dans l'*espace* (lorsque les pertes et les gains d'emplois n'interviennent pas au sein du même pays, de la même région ou de la même communauté), dans la *qualification* (lorsque les compétences requises par les nouveaux emplois ne correspondent pas à celles développées par les travailleurs des secteurs en déclin) et dans les *secteurs* (lorsque les pertes et les gains d'emplois interviennent dans des secteurs économiques distincts, ce qui influe aussi sur les compétences). Il peut être remédié à ces décalages en ayant recours à différents ensembles de politiques de protection sociale, prévoyant notamment une protection contre le chômage, le maintien de la couverture d'assurance maladie, la préretraite et des indemnités de licenciement, une aide en espèces ou en nature, la couverture (ou le subventionnement, l'annulation ou le remboursement) des frais de transport, de logement ou d'autres frais de subsistance, par exemple, et d'autres manières de fournir aux personnes les ressources dont elles ont besoin pour retrouver leur place sur le marché du travail. Une approche intégrant davantage les prestations de protection sociale, l'apprentissage tout au long de la vie et l'accompagnement des transitions peut faciliter les transitions personnelles et professionnelles et favoriser la mobilité sur le marché du travail. Les mesures en ce sens peuvent souvent être examinées dans le cadre du dialogue social à l'échelon politique ou dans des conventions collectives.

► **Encadré 9. Politiques de protection sociale récemment adoptées en Australie et en Chine pour accompagner les travailleurs dans leurs transitions**

À la suite de fermetures d'usines dans le secteur automobile en Australie, le gouvernement a lancé un train de mesures combinant une assistance aux entreprises touchées et une protection sociale destinée aux travailleurs ayant perdu leur emploi et aux travailleurs menacés dans les chaînes d'approvisionnement locales, afin de les aider à payer les frais liés au travail, les frais de formation et de les soutenir dans leur recherche d'un nouvel emploi en les mettant en rapport avec des prestataires de services de l'emploi spécialisés. De telles mesures ont pour objet de prévenir les décalages attendus sur le marché du travail ou d'y remédier, de favoriser l'employabilité et de promouvoir des modes d'existence durables.

En Chine, les efforts déployés pour lutter contre les inondations, l'érosion des sols et la déforestation et pour promouvoir la conservation des forêts ont débouché sur des interdictions d'abattage des arbres et d'autres mesures qui ont entraîné, pour de nombreuses personnes, la perte de revenus associés à l'activité forestière. Les travailleurs de l'économie formelle qui ont perdu leur emploi ont reçu une assistance sous forme de formation professionnelle, de services de placement et de prestations de chômage, pour ceux qui en avaient besoin. En outre, les ménages des régions touchées (dont ceux tributaires du bois de chauffage ou de l'agriculture) ou vivant sur des terres en pente sujettes à l'érosion ont reçu des subventions et des prestations en nature en rapport avec des activités de reboisement. Les systèmes de protection sociale, en particulier s'ils tiennent compte des enjeux climatiques, peuvent également réduire la vulnérabilité face aux chocs liés au climat et contribuer à la lutte contre la pauvreté.

2.2.7. Les politiques actives du marché du travail facilitent la transition

116. Les politiques actives du marché du travail, associées aux politiques de protection sociale, constituent un instrument clé pour accroître l'efficacité du marché du travail, tout spécialement en période de transition. Elles visent à réduire le chômage et à préserver les liens des travailleurs avec le marché du travail, en mettant en rapport demandeurs et pourvoyeurs d'emplois, en aidant les travailleurs à actualiser et à adapter leurs compétences, en encourageant par des mesures incitatives des personnes à accepter certains emplois ou des entreprises à engager certaines catégories de travailleurs, et en créant des emplois, soit dans le cadre de programmes pour l'emploi dans le secteur public soit en subventionnant l'emploi dans le secteur privé ⁹³.

► **Encadré 10. Les programmes publics en faveur de l'emploi peuvent aider à réduire la pauvreté tout en contribuant à la réalisation des objectifs environnementaux**

Les programmes publics en faveur de l'emploi jouent un rôle déterminant, doublé d'une fonction de protection sociale, en aidant les travailleurs et les populations vulnérables. Des programmes phares, comme le système national Mahatma Gandhi de garantie de l'emploi rural («Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme») en Inde, le programme élargi de travaux publics («Expanded Public Works Programme») en Afrique du Sud et le programme de protection sociale fondé sur des activités productives («Productive Safety Net Programme») en Éthiopie soutiennent chaque année des millions de personnes grâce à des mesures de protection sociale en leur apportant la sécurité de revenu et en les mobilisant pour effectuer un travail rémunéré dans des activités de gestion des ressources naturelles. Ce type de programme peut aider à protéger des travailleurs qui sont exposés au changement climatique ou qui en subissent les effets, tout en contribuant à l'atténuation de ces effets et à l'adaptation par des investissements dans des activités vertes.

⁹³ La présente section est inspirée de: OIT, *What Works: Active Labour Market Policies in Latin America and the Caribbean*, 2016, 50.

- 117.** Les politiques actives du marché du travail remplissent plusieurs fonctions. Dans le contexte de l'action climatique, elles facilitent l'aiguillage des travailleurs vers des postes vacants ou de nouvelles professions afin de favoriser une transition juste. En période de crise, ces politiques, couplées à des mesures à forte intensité d'emploi qui assurent un soutien du revenu, représentent un moyen efficace de soutenir les marchés du travail, les travailleurs et les entreprises ⁹⁴. Un cadre intégré combinant des politiques actives du marché du travail et des mesures de soutien du revenu peut contribuer à atténuer les effets du changement climatique, y compris ses effets soudains et aigus (tels qu'inondations, ouragans et incendies), progressifs (comme la désertification, l'érosion des zones côtières ou la hausse des températures) et les effets induits par les politiques ou le marché (comme les réallocations de capitaux planifiées d'activités à forte émission de carbone vers des activités faiblement émettrices) ⁹⁵. Pour chaque catégorie d'effets climatiques, une combinaison différente de politiques actives du marché du travail et de mesures de soutien du revenu est nécessaire. La panoplie des instruments disponibles pour chaque scénario va des services d'emploi d'urgence à des programmes d'investissement à forte intensité d'emploi, en passant par le développement des compétences et la formation à l'entrepreneuriat, sans oublier les aides à la formation et à l'emploi.

2.2.8. Assurer le respect des droits des travailleurs et des normes du travail pendant la transition

- 118.** Les droits des travailleurs sont la clé de voûte du cadre à mettre en place pour relever les défis d'une transition juste pour tous, car ils constituent la base juridique à partir de laquelle des mesures peuvent être élaborées et mises en œuvre. Les normes internationales du travail apportent des réponses aux préoccupations associées à la transition verte, par exemple en promouvant la protection de l'environnement sur le lieu de travail via des normes sur la santé et la sécurité des travailleurs, en garantissant aux travailleurs les droits de participer à la prise de décisions, d'être informés et d'être consultés, ainsi qu'en protégeant les travailleurs des secteurs touchés par la transition au moyen de formations et de mesures de protection sociale ⁹⁶.
- 119.** Une transition juste vers une économie plus verte passe par une justice distributive qui reconnaisse que les personnes privées d'emploi à cause de la transformation d'un secteur économique ne devraient pas être livrées à elles-mêmes face à leurs pertes économiques. Dans ce contexte, les droits à la non-discrimination, à un niveau de vie adéquat et au travail décent devraient être des principes fondamentaux. En outre, une transition juste optimise les bénéfices sociaux de la transition vers une économie durable. Les droits de participation et le développement des compétences jouent donc également un rôle essentiel.
- 120.** Les normes internationales du travail peuvent aider à cerner les droits mis en jeu par une transition juste, ainsi que les solutions et outils stratégiques sur la manière d'exercer ces droits. À titre d'exemple, les travailleurs touchés par la transition ont des droits de participation en vertu des normes internationales du travail concernant la liberté syndicale, le droit d'organisation et le droit à la négociation collective, ainsi que le droit à ce qu'une consultation et une coopération aient lieu au niveau de l'entreprise entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Conjointement, ces normes peuvent renforcer le processus de transition juste en offrant une assise juridique à l'action.

⁹⁴ Voir, par exemple, OIT, AISS et OCDE, *Linking Income Support Measures to Active Labour Market Policies*, 2021.

⁹⁵ OIT, *The Role of Active Labour Market Policies for a Just Transition*, Just Transition Policy Brief (à paraître).

⁹⁶ Pour une vue d'ensemble des questions de durabilité environnementale et des normes internationales du travail, voir OIT, *Une économie verte et créatrice d'emplois*, chapitre 3.

- 121.** Du point de vue des normes internationales du travail, le champ stratégique des droits à prendre en considération pour une transition juste n'est pas limité aux travailleurs et aux communautés touchés par les politiques de transition, mais englobe la protection des travailleurs, du milieu de travail et de l'environnement en général, par des mesures qui favorisent plus largement la durabilité environnementale dans le monde du travail. Plus spécifiquement, les normes internationales du travail ont étendu la protection des travailleurs et de l'environnement de travail au milieu de vie naturel en réglementant et en protégeant la sécurité et la santé au travail, reconnaissant ainsi le lien inextricable qui existe entre la santé humaine et celle de l'environnement au sens large.

2.2.9. Le dialogue social et le tripartisme en tant que vecteurs de cohésion sociale

- 122.** La transition vers des économies durables et riches en emplois exige un consensus social solide, appuyé par des institutions et par des processus inclusifs. Le dialogue social joue un rôle crucial pour l'élaboration de politiques en faveur de la justice sociale et de politiques porteuses de progrès sociaux, économiques et environnementaux. La négociation collective peut contribuer au processus politique en assurant l'intégration des dispositions pertinentes dans les conventions collectives.
- 123.** La cohésion sociale est un élément important pour une transition bien gérée. Le dialogue social offre aux employeurs et aux travailleurs un moyen de faire connaître leurs intérêts et leurs points de vue sur toutes les questions stratégiques qui ont des répercussions sur le monde du travail, y compris le changement climatique et la transition juste. La plupart des pays ont pris des mesures pour relever le défi posé par les changements climatiques et environnementaux et pour s'y préparer, parfois (mais pas toujours) en consultation avec les partenaires sociaux. Associer plus systématiquement les partenaires sociaux à la formulation des politiques visant une transition juste, à leur mise en œuvre et au contrôle de leur application peut permettre à chacun de se les approprier davantage ⁹⁷. Les négociations concernant les CDN qui sont menées au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques offrent aux partenaires tripartites une autre occasion précieuse de procéder à un véritable échange de vues sur la transition juste dans le monde du travail.
- 124.** Renforcer les capacités des partenaires sociaux afin de leur permettre de bien saisir les enjeux liés au climat, et leurs conséquences pour les entreprises et les travailleurs qu'ils représentent, est essentiel pour qu'un réel dialogue social puisse se tenir sur la question de la transition juste. Outre le dialogue social, d'autres parties prenantes peuvent être conviées aux consultations, comme les groupes de femmes, les organisations des peuples autochtones, les migrants et les personnes déplacées de force, ou encore les personnes en situation de handicap, afin de tirer profit d'un plus large spectre d'expériences et d'opinions et, ainsi, d'enrichir la discussion tripartite et d'en étendre les bénéfices à un plus grand nombre de personnes et de groupes de la société.
- 125.** Lorsqu'il donne lieu à l'inclusion de dispositions pertinentes dans les conventions collectives, le dialogue social constitue un mécanisme important pour favoriser l'adoption de mesures de décarbonation à l'échelle de l'entreprise et aux niveaux sectoriel, interprofessionnel et national. La négociation collective peut, par exemple, être utilisée pour négocier l'inclusion d'engagements environnementaux dans les conventions collectives qui, une fois celles-ci entrées en vigueur,

⁹⁷ OIT, *The Role of Social Dialogue and Tripartism in a Just Transition Towards Environmentally Sustainable Economies and Societies for All*, Just Transition Policy Brief, août 2022.

deviennent des clauses obligatoires opposables devant les tribunaux en cas de manquement ⁹⁸. D'autres outils de dialogue social peuvent être utilisés en complément lorsque des groupes vulnérables, tels que les travailleurs étrangers en situation irrégulière, qui opèrent dans des secteurs économiques cruciaux comme l'industrie minière sont moins susceptibles d'adhérer à des syndicats, et donc moins susceptibles que les travailleurs nationaux de faire entendre leur voix s'agissant de leurs conditions de travail ⁹⁹.

► Encadré 11. Le dialogue social au service d'une transition juste: retours d'expérience

Plusieurs pays ont recouru au dialogue social pour formuler des politiques et des cadres en faveur d'une transition juste. En Allemagne, la Commission pour la croissance, les mutations structurelles et l'emploi a été mise en place par le gouvernement fédéral afin de faire émerger un consensus sur l'abandon progressif du charbon et avancer vers une transition juste. Elle était composée de représentants du secteur de l'énergie et du monde de l'entreprise, de syndicats, de collectivités locales, du milieu universitaire et d'organisations de défense de l'environnement. La commission a tenu une série de réunions d'experts, de consultations, de visites sur le terrain et de discussions. Elle a produit un rapport dans lequel elle a formulé des recommandations qui ont orienté l'élaboration des politiques et se sont notamment traduites par des investissements dans des régions charbonnières et des interventions importantes sur le marché du travail, ou en matière de protection sociale, à l'intention des communautés et des travailleurs touchés.

Le secteur de l'énergie a été particulièrement précurseur sur le plan des conventions collectives entre employeurs et syndicats. Ainsi, en Italie, plusieurs entreprises du secteur ont signé avec les syndicats des accords sur une transition juste afin d'encadrer les mutations liées à la décarbonation, dans lesquels elles ont traité des questions allant de la requalification, du perfectionnement professionnel et du redéploiement à la préretraite et aux processus de dialogue social.

Le dialogue est beaucoup plus difficile dans les secteurs caractérisés par un haut niveau d'informalité; il a néanmoins, dans certains cas, joué un rôle important. En Argentine, les coopératives ont ainsi joué un rôle essentiel dans l'organisation des ramasseurs de déchets informels et, après constitution de plusieurs alliances, une confédération nationale de travailleurs de l'économie informelle a vu le jour. Des négociations ont été menées avec les autorités locales, aboutissant à la reconnaissance juridique des travailleurs et à l'adoption de mesures destinées à améliorer leurs conditions de travail et les services d'appui.

- 126.** Des conventions collectives ont été conclues pour garantir un salaire et des conditions de travail décentes, une formation ou un recyclage et appliquer des politiques actives du marché du travail permettant d'accompagner les travailleurs dans leurs transitions sur le marché du travail ¹⁰⁰. Les conventions collectives règlent un vaste éventail de questions associées à la transition juste (dispositions sur l'environnement et la SST, modalités de télétravail, prestations en nature pour inciter les travailleurs à utiliser des modes de transport durables, droit des travailleurs de refuser d'accomplir des tâches contrevenant à la législation sur l'environnement, protection des travailleurs en cas de catastrophe climatique, devoirs des employeurs et des travailleurs de participer à la lutte contre le changement climatique, formation à la transition juste, protection des lanceurs d'alerte, clauses de suivi et d'évaluation et procédures d'acquisition respectueuses de l'environnement, notamment).

⁹⁸ Juan Escribano Gutiérrez et Paolo Tomassetti, *Labour and Environmental Sustainability: Comparative Report*, Agreement, 2020, 18.

⁹⁹ Mylène Coderre-Proulx, Bonnie Campbell et Issiaka Mandé, *International Migrant Workers in the Mining Sector*, OIT, 2016, 24.

¹⁰⁰ OIT, «The role of collective bargaining for a just transition», Working paper (à paraître).

- 127.** Malgré l'importance d'une transition juste, seulement 23 pour cent des conventions analysées par le BIT traitent de questions relatives à l'environnement. Bien que les clauses consacrées à ces questions soient plus fréquentes dans les conventions conclues dans les pays à revenu élevé, en particulier en Europe, on les trouve aussi dans d'autres régions ¹⁰¹. La présence de clauses sur la transition juste dépend, dans une large mesure, des caractéristiques du système de négociation collective de chaque pays. Un système de négociation dans lequel la coordination centrale est assurée par les syndicats peut être plus favorable à l'inclusion de telles clauses, permettant aux syndicats d'élargir les négociations et de régler des aspects spécifiques des conditions de travail en rapport avec le changement climatique.

2.3. Concevoir, accompagner et financer une transition juste et inclusive

- 128.** La réalisation du programme d'action pour le climat et l'environnement va de pair avec le développement humain. L'un et l'autre nécessitent d'assurer une gouvernance efficace et une coordination des politiques tout en mettant l'accent sur l'équité sociale.

2.3.1. Inclusivité et coordination des politiques

- 129.** Dans le contexte actuel, qui est marqué par de multiples crises et des réalités politiques complexes, les politiques et les plans d'action ne manquent pas. Pourtant, ces politiques et plans d'action pèchent encore bien souvent par manque de financement et d'application. Les investissements dans le développement durable sont fréquemment perçus comme une dépense à court terme plutôt que comme un investissement à long terme. L'inaction aura cependant un coût très élevé, qui ne se fera sentir qu'à moyen, voire à long terme. Cela étant, même à court terme, les investissements dans le développement durable ne sont pas nécessairement mauvais pour l'économie. La Banque mondiale estime que, collectivement, les pays pourraient réduire les émissions de 70 pour cent, sans conséquence notable sur la croissance économique, à condition que les politiques soient bien conçues et financées ¹⁰². Cela exigerait de réunir des fonds de sources privées et publiques à hauteur de 1,4 pour cent du PIB, en moyenne.
- 130.** La charge du financement n'est toutefois pas répartie de manière égale entre les pays. Dans les pays à faible revenu, les besoins de financement peuvent dépasser 5 pour cent du PIB. Étant donné que les sources de financement nationales ne sont pas suffisantes, l'efficacité des mesures dépend du respect, par les pays développés, des obligations qui leur incombent au titre de l'article 4 de la CCNUCC et de l'article 9 de l'Accord de Paris, auxquels tous les États Membres de l'OIT sont partie. Comme il est indiqué à l'article 4.7 de la CCNUCC, la mesure dans laquelle les pays en développement s'acquitteront de leurs engagements au titre de la convention dépendra de la mesure dans laquelle les pays développés s'acquitteront de leurs propres engagements d'assurer les ressources financières et le transfert de technologies aux pays en développement. Outre le coût direct des mesures d'atténuation et d'adaptation, des fonds seront nécessaires pour couvrir le coût social de la requalification, du renforcement de la protection sociale et d'autres mesures destinées à garantir un processus juste et inclusif. Ainsi, la coordination des actions et des obligations aux échelons national et international est cruciale pour que les parties à la convention puissent tenir leurs engagements.

¹⁰¹ OIT, *Rapport sur le dialogue social 2022: La négociation collective pour une reprise inclusive, durable et résiliente*, 2022, 98.

¹⁰² Groupe de la Banque mondiale, *Climate and Development: An Agenda for Action*, novembre 2022, 39.

- 131.** La cohérence des politiques est fondamentale pour une transition juste, puisqu'elle permet d'exploiter les synergies et d'atténuer les divergences entre les divers domaines stratégiques, entre les politiques du climat et du travail, ainsi qu'entre les neuf domaines d'action énoncés dans les principes directeurs pour une transition juste. Lorsqu'ils fonctionnent bien, les mécanismes de coordination peuvent contribuer à une planification et à une mise en œuvre efficaces des mesures stratégiques prises au niveau des différents départements et institutions gouvernementaux. Comme il sera démontré plus loin, plusieurs pays se sont dotés de stratégies intégrées, de commissions intergouvernementales et de plateformes multipartites afin de favoriser une telle coordination institutionnelle et d'assurer la cohérence des politiques.
- 132.** Pour accompagner la transition vers des économies inclusives, durables et riches en emplois, il faut un consensus social fort, appuyé par des systèmes de gouvernance cohérents et souples, des institutions dotées des capacités voulues et des processus inclusifs. Des partenariats solides sont nécessaires pour parvenir au consensus social qui permettra une transformation sociale et économique inclusive, grâce à des réformes législatives et réglementaires dûment mises en œuvre. Les institutions, à l'échelon tant national que local, doivent donc acquérir de nouvelles capacités pour permettre et diriger un processus inclusif de changement et de mobilisation des parties prenantes ¹⁰³.
- 133.** L'inclusivité commande également de veiller à s'efforcer d'inclure les différents groupes sur un pied d'égalité. Par exemple, le règlement de questions telles que celles de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou de la prévention et du traitement de la violence et du harcèlement pourrait faire évoluer les rôles traditionnellement dévolus aux femmes et aux hommes et ouvrir davantage de perspectives aux femmes. De même, le fait d'insuffler une culture positive à l'égard des capacités des personnes en situation de handicap et d'intégrer les principes de l'accès et de la conception universels permettrait non seulement de lever les obstacles à l'inclusion de ces personnes, mais aussi de contribuer à façonner des sociétés inclusives pour tous ¹⁰⁴.
- 134.** La convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, fournit de précieuses orientations quant à la consultation des peuples autochtones et à leur participation aux processus de décision, orientations qui contribuent à garantir le respect de leurs droits, à assurer la sécurité juridique dans le cadre de l'activité économique et à favoriser les investissements responsables. Elles permettent également de promouvoir les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et le développement d'entreprises autochtones, autant de facteurs clés pour l'action climatique et une transition juste ¹⁰⁵. En outre, il demeure fondamental de lutter contre la discrimination croisée et le problème de l'«invisibilité» ¹⁰⁶ dans le cadre des politiques et activités concernant le climat ou d'autres questions environnementales. Il est en conséquence crucial d'assurer l'inclusivité du processus décisionnel aux niveaux local, national, régional et international.

¹⁰³ Inter-Agency Task Team, «[Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions](#)», sans date.

¹⁰⁴ OIT, *Persons with disabilities in a just transition to a low-carbon economy*, Policy brief, octobre 2019, 7.

¹⁰⁵ OIT, *Indigenous Peoples and a Just Transition for All*, Just Transition Policy Brief, novembre 2022.

¹⁰⁶ OIT, «[Nothing about us without us: Realizing disability rights through a just transition towards environmentally sustainable economies and societies](#)», Just Transition Policy Brief, novembre 2022.

► Encadré 12. Les organisations de la société civile s'engagent pour la justice sociale

Les groupes de la société civile plaident de plus en plus pour que la justice sociale soit prise en considération dans les processus climatiques. Ainsi, la transition juste et les emplois verts occupaient une place de premier plan dans la déclaration présentée au nom des jeunes du monde entier lors de la COP 26. De même, le Groupe Femmes et genre a plaidé pour une transition juste lors de nombreuses conférences sur le climat. Ces activités de sensibilisation permettent aussi de créer des passerelles entre de tels groupes et les organisations d'employeurs et de travailleurs, ce à quoi contribuent aussi les formations du BIT sur la transition juste.

Les peuples autochtones et leurs organisations, pour lesquels la lutte contre les changements climatiques et environnementaux est un enjeu essentiel, jouent un rôle important dans la réalisation d'une transition juste. À l'échelle internationale, les savoirs traditionnels des peuples autochtones sont de plus en plus reconnus comme un élément vital pour l'action climatique. Par exemple, la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones qui a été établie dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC a fait des «politiques et mesures relatives aux changements climatiques» l'un des trois piliers de son plan de travail pour 2022-2024. Un autre exemple, à l'échelle nationale cette fois, est celui du Canada, où des femmes autochtones de la Première Nation Kainai, qui sont dépositaires de savoirs liés à la gestion de l'environnement, dirigent, en collaboration avec des scientifiques et des professionnels, un projet qui vise à développer les connaissances et les compétences de leur communauté en matière de changements climatiques. À l'échelle sectorielle, le «Right Energy Partnership with Indigenous Peoples» est un exemple de partenariat multipartite dirigé par des personnes autochtones qui vise à promouvoir des systèmes d'énergies renouvelables respectant les droits humains et qui permet aux peuples autochtones de contribuer à l'élaboration de solutions.

- 135.** La mise en œuvre effective des politiques exige aussi un contrôle et un suivi actifs afin d'ajuster le cap si nécessaire. En 2013, la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté la première norme internationale permettant d'établir des statistiques officielles sur les emplois verts au niveau national ¹⁰⁷. Cette norme facilite l'élaboration d'un système complet de statistiques sur l'emploi dans le secteur de l'environnement, afin que les différents utilisateurs des données disposent d'une base statistique appropriée. Il faut cependant que cette norme soit utilisée davantage afin que la transition vers une économie verte, le nombre d'emplois verts et les tendances en la matière puissent faire l'objet d'un suivi. Si les données nécessaires sont recueillies et mises à profit pour orienter l'élaboration des politiques, la norme en question peut aider à planifier et à concevoir des politiques cohérentes concernant l'environnement et le marché du travail ainsi qu'à en évaluer l'application, y compris les effets sur le nombre de personnes employées dans le secteur environnemental et le niveau de compétences de celles-ci.

2.3.2. La coordination des politiques dans la pratique

- 136.** S'ils sont intégrés, les objectifs en matière d'emploi, d'équité et de durabilité environnementale constituent un puissant levier au service du développement durable. Les politiques climatiques commencent à offrir un point d'entrée grâce auquel la dimension de l'emploi et la dimension sociale peuvent être intégrées à l'action climatique. Un nombre croissant de pays ont incorporé des références à la transition juste ou aux emplois verts dans leur CDN au titre de l'Accord de Paris. Au 31 octobre 2022, 65 des 170 pays ayant soumis des CDN actualisées y avaient inclus des références à une transition juste ¹⁰⁸. Plusieurs pays, comme le Nigéria et le Zimbabwe, ont établi

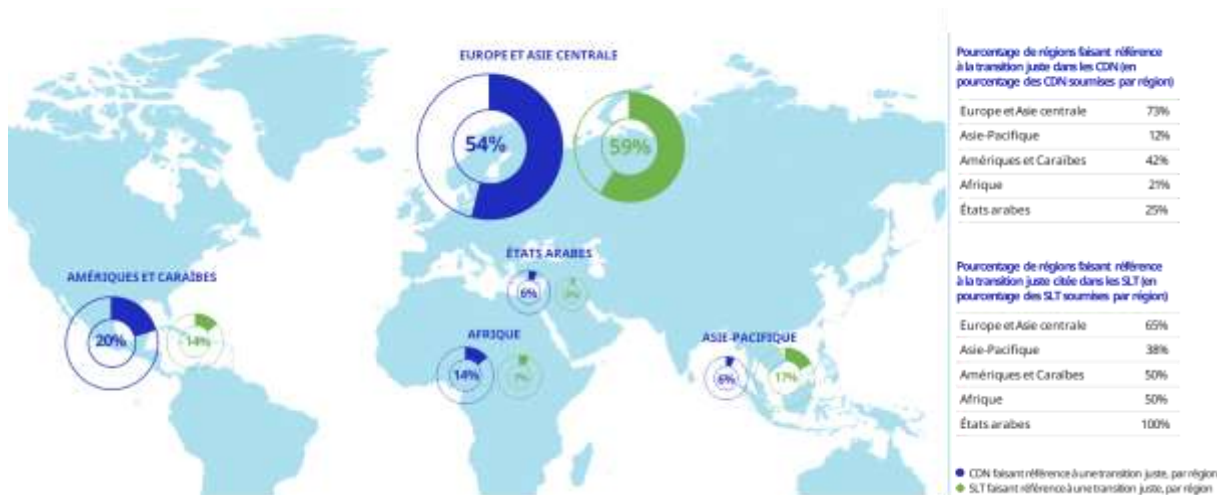
¹⁰⁷ OIT, *Directives concernant une définition statistique de l'emploi dans le secteur de l'environnement*, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 2013.

¹⁰⁸ PNUD, *Comment faire contribuer la transition juste à la réalisation de l'Accord de Paris*, 2022, 11.

leur CDN en se basant sur des évaluations de l'impact sur l'emploi et de l'impact social, qui ont également servi à la conception des mesures d'exécution.

- 137.** L'utilisation et l'ampleur du dialogue social lors de la préparation des CDN varient encore d'un pays à l'autre. Cependant, dans plusieurs cas, le dialogue social a été utilisé pour élaborer les CDN et a offert aux partenaires sociaux une plateforme de dialogue. Le Costa Rica, par exemple, s'est fondé dans ce contexte sur des consultations avec les partenaires sociaux et une collaboration avec d'autres parties prenantes. Ces processus ont permis d'aboutir à une CDN qui tient spécialement compte des questions de genre et d'inclusion. Lorsqu'ils s'attellent à la mise en œuvre de leur contribution, les pays cherchent à intégrer les ingrédients d'une transition juste. Des pays comme la Colombie, par exemple, ont commencé à élaborer des stratégies nationales pour accompagner la réalisation d'une transition juste.

► **Figure 2. La transition juste dans la planification à court et à long termes de l'action climatique**



SLT: Stratégies d'atténuation à long terme

Source: PNUD, *Comment faire contribuer la transition juste à la réalisation de l'Accord de Paris*, 12.

- 138.** Outre les CDN, les législations nationales sur le climat commencent à tenir compte de considérations liées à une transition juste. Ainsi, en Irlande, la loi (modificative) de 2021 sur l'action climatique et le développement à faible émission de carbone (Climate Action and Low Carbon Development (Amendment) Act) mentionne «l'exigence d'une transition juste vers une économie neutre sur le plan climatique qui tend, dans toute la mesure possible, à i) optimiser les possibilités d'emploi et ii) à soutenir les personnes et les communautés susceptibles de pâtir de la transition». La loi constitue le fondement juridique du plan d'action pour le climat révisé qui a été lancé en décembre 2022 ¹⁰⁹. Ce plan comprend une section relative à la concrétisation d'une transition juste, qui doit s'inspirer de quatre principes: appliquer une démarche intégrée, structurée et fondée sur des données probantes pour définir et planifier la réponse aux exigences de la transition juste; doter les individus des compétences appropriées pour leur permettre d'être à la fois acteurs et bénéficiaires de la future économie à «zéro émission nette»; partager les coûts afin que l'impact soit équitablement réparti et que les inégalités existantes ne soient pas exacerbées; avoir recours au dialogue social pour faire en sorte que les citoyens et les communautés touchés disposent des moyens d'action nécessaires et soient au cœur du processus

¹⁰⁹ Gouvernement de l'Irlande, *Climate Action Plan 2023: Changing Ireland for the Better*, 68-70.

de transition. Le cadre pour une transition juste est progressivement intégré dans le cycle annuel du plan d'action pour le climat et les politiques élaborées au niveau sectoriel.

- 139.** Pour traduire en actes les engagements pris en faveur d'une transition juste et les dispositions inscrites dans les politiques climatiques ou autres, il faut une coordination et une cohérence efficaces des politiques entre les différents secteurs, domaines d'intervention et échelons du gouvernement. En Afrique du Sud, la commission présidentielle sur le climat a vu le jour en décembre 2020, avec pour mandat de superviser et de faciliter une transition juste vers une économie et une société peu émettrices de carbone et résilientes face au changement climatique ¹¹⁰. Cette commission a tout d'abord entrepris d'élaborer une stratégie pour une transition juste en lançant des consultations approfondies entre ses membres issus du monde de l'entreprise, du milieu syndical et des communautés, afin de favoriser la coordination et la cohérence dans sa planification de l'action à mener. Dans cette stratégie, la commission expose sa vision d'une transition juste en Afrique du Sud, les principes qui doivent y présider, sur la base de la Charte des droits inscrite dans la Constitution du pays, ainsi que les grands domaines d'action, les modalités de gouvernance et le financement à prévoir. En ce qui concerne les modalités de gouvernance, la stratégie décrit les rôles respectifs du gouvernement national, des autorités locales et des partenaires sociaux. L'étendue des domaines d'action couverts – qui vont du développement des ressources humaines et des compétences au développement industriel, en passant par la diversification économique, l'innovation et la protection sociale – témoigne d'une volonté d'assurer la cohérence dans un pays dont le tissu économique et social se caractérise par sa diversité.
- 140.** Dans plusieurs pays, les effets localisés de la transition vers la durabilité ont imposé de recourir largement à des politiques et à la planification locales, souvent pour soutenir des régions tributaires du secteur du charbon. En Espagne, les conséquences de la fermeture des mines de charbon et des centrales à charbon ont d'abord été traitées par des accords sectoriels conclus entre le gouvernement, les syndicats et les sociétés propriétaires des mines et des centrales ¹¹¹. Ces accords comprenaient une série de mesures de soutien à court terme à l'intention des travailleurs, ainsi que des dispositions sur le redéploiement et la relocalisation. Ces accords sectoriels ont été complétés par des mesures à la portée plus vaste: une stratégie pour une transition juste, un plan d'action d'urgence et un ensemble d'accords pour une transition juste ont ainsi été établis. Les accords pour une transition juste offrent un outil de coordination et une combinaison de mesures destinées à améliorer les compétences et l'employabilité des travailleurs lésés, à leur assurer une protection sociale au moyen de mesures non contributives et contributives (par exemple via l'assistance sociale et l'assurance sociale, respectivement), à favoriser l'emploi des travailleurs évincés dans la restauration de l'environnement et à créer un service de promotion de l'emploi. Un deuxième élément important de cette combinaison de politiques est la diversification économique des zones et régions touchées. Les mesures prises en ce sens consistent notamment à favoriser le développement des entreprises dans l'économie circulaire, le tourisme rural et l'agroalimentaire, par exemple, ainsi que les investissements dans des infrastructures, des services publics et des projets liés aux énergies renouvelables. Ce dispositif est fortement axé sur l'action locale, mais est conçu pour assurer la coordination entre les multiples échelons de l'administration.

¹¹⁰ Presidential Climate Commission, *A Framework for a Just Transition in South Africa*, juin 2022.

¹¹¹ Gouvernement de l'Espagne, *Spain, Towards a Just Energy Transition: Executive Report*, juillet 2022.

2.3.3. Rôles des partenaires sociaux

141. Les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle vital dans la promotion d'une transition juste en participant au dialogue social et en aidant leurs membres à contribuer à la formulation des politiques et à négocier des accords. Leurs activités de sensibilisation, qui enrichissent les discussions sur les politiques à mener et étayent la prise de décisions, aident à faire connaître les préoccupations et les priorités de leurs membres à l'égard des enjeux environnementaux et climatiques et des politiques relatives à une transition juste. Protéger le travail décent, promouvoir un développement économique durable et garantir la participation des partenaires sociaux aux processus politiques font partie des thèmes récurrents autour desquels s'articulent les activités de sensibilisation menées aux niveaux international, national, sectoriel et local.
142. Les partenaires sociaux participent aux forums internationaux sur le climat. Par exemple, lors des réunions de la COP, la Confédération syndicale internationale (CSI) fait partie du groupe des organisations non gouvernementales (ONG) représentant les syndicats, et l'OIE collabore avec d'autres organisations d'employeurs et des ONG du monde des affaires et de l'industrie. Les efforts de sensibilisation que déploient les partenaires sociaux contribuent à rehausser la visibilité de la thématique du travail décent dans les processus internationaux relatifs au climat et à encourager l'harmonisation des concepts de référence et des définitions avec les principes directeurs pour une transition juste.
143. Dans le cadre des activités de sensibilisation qu'ils mènent à l'échelle nationale, les partenaires sociaux réalisent des campagnes publiques et des enquêtes, rédigent des documents de position et conduisent des analyses visant à faire en sorte que la perspective des entreprises et des syndicats soit prise en compte dans les politiques climatiques et les plans pour une transition juste. Les partenaires sociaux n'ont pas tous la même capacité à agir en faveur du climat et d'une transition juste, mais des initiatives sont prises dans ce domaine par des organisations d'employeurs et de travailleurs dans de nombreux pays, comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Burundi, le Canada, la Colombie, l'Espagne, la Finlande, l'Inde, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.
144. Les activités des partenaires sociaux sont étroitement liées aux réalités propres aux travailleurs et aux employeurs de chaque pays, notamment aux craintes que suscitent les risques de pertes d'emplois associés à la transition vers des économies à faible émission de carbone. Par exemple, en Afrique du Sud, le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) a élaboré un cadre de référence pour une transition juste à l'intention des travailleurs de trois secteurs clés afin qu'ils puissent s'en inspirer lors des négociations menées sur ce sujet aux niveaux national, sectoriel et du lieu de travail. Ce cadre et la boîte à outils qui l'accompagne contiennent des exemples de bonnes pratiques et des propositions qui seront utiles au COSATU et aux organisations qui lui sont affiliées lors des négociations sur les politiques climatiques. Des organisations d'employeurs prennent également des initiatives sur la question climatique. C'est notamment le cas du Mouvement des entreprises de France, qui a publié un document de position sur le paquet Climat Européen «Fit for 55» de la Commission européenne, et de la Fédération japonaise des entreprises, qui a élaboré un plan d'action volontaire pour une société respectueuse du cycle de vie des matériaux.
145. Les organisations d'employeurs élargissent leur offre de services sur les questions environnementales et climatiques pour répondre aux nouveaux besoins de leurs membres. Par exemple, l'Association nationale des entrepreneurs de Colombie met en œuvre une initiative sur la biodiversité qui donne aux entreprises du secteur privé des orientations sur la façon d'intégrer la biodiversité à leurs activités et promeut le dialogue intersectoriel, le renforcement des

capacités, le partage de données d'expérience et la formulation et l'application de politiques et d'instruments de nature à améliorer le bilan environnemental des entreprises. Des initiatives similaires existent notamment en Afrique du Sud, au Danemark, en Égypte, au Ghana, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie.

146. Les organisations de travailleurs prennent elles aussi des mesures pour répondre aux besoins de leurs membres sur le terrain. Au Burundi, par exemple, où les travailleurs de l'économie informelle représentent plus de 95 pour cent de la main-d'œuvre et sont exposés de manière disproportionnée aux effets du changement climatique, la mise en place de mesures d'adaptation, tant sur le lieu de travail qu'à l'échelle nationale, est la priorité de la Confédération nationale des syndicats (COSYBU). Les représentants locaux sont formés à l'utilisation d'un outil d'évaluation de la vulnérabilité applicable à tous les métiers et lieux de travail, ainsi qu'à la formulation et à la négociation de mesures d'adaptation. Avec le soutien de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique, la COSYBU a mis en place des mécanismes chargés de veiller à ce que les représentants échangent des informations sur les mesures d'adaptation prises localement et à ce que celles-ci soient intégrées aux plans nationaux de lutte contre le changement climatique.
147. Compte tenu des incidences sectorielles importantes de la transition, les partenaires sociaux prennent aussi des initiatives par secteur, qui comprennent notamment des évaluations et des activités de développement des connaissances, des campagnes de sensibilisation, des stratégies sectorielles, et des accords et services d'appui au niveau des secteurs et des entreprises, ces mesures étant complétées par la mutualisation des données d'expérience au niveau international.
148. Reflétant l'importance accordée à la transition énergétique dans l'élaboration des politiques, un nombre considérable d'initiatives nationales portant sur les enjeux énergétiques sont mises en place par les partenaires sociaux. Par exemple, le Conseil australien des syndicats milite en faveur de la création d'une autorité nationale de la transition énergétique dotée d'une gouvernance tripartite. À l'échelon local, le Conseil syndical de Victoria et son organisation affiliée, le Syndicat de la construction, de la foresterie, du secteur maritime, des mines et de l'énergie, ont créé une coopérative de travailleurs – la Earthworker Smart Energy Cooperative – dont les activités sont centrées sur la rénovation à des fins d'efficacité énergétique. Cette coopérative a pour objectif de favoriser les économies d'énergie tout en créant des emplois et en faisant en sorte que les avantages économiques de la transition énergétique profitent aux travailleurs, en particulier aux femmes et aux personnes défavorisées, et à leurs communautés.
149. Le développement des compétences est un domaine qui suscite un vif intérêt de la part des partenaires sociaux et des gouvernements en tant que moyen de promouvoir une transition juste. Au Royaume-Uni par exemple, les travailleurs et les employeurs ont collaboré avec le gouvernement à la création d'un passeport de compétences dans le domaine énergétique afin d'aider les travailleurs du secteur de l'extraction pétrolière et gazière en mer à acquérir des compétences transférables pour qu'ils puissent trouver un emploi dans le secteur de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables en mer. En Afrique du Sud, l'organisation d'employeurs Business Unity South Africa et ses partenaires s'intéressent aux compétences et aux investissements que requiert l'abandon progressif du charbon. À ce titre, ils conçoivent des plans financiers en vue de la mise en place de différentes solutions énergétiques propres et évaluent les besoins en matière d'emplois et de compétences liés à la transition.
150. La nécessité de décarboner le secteur des transports et d'accroître sa durabilité est de plus en plus criante. Les mesures requises à cette fin auront d'importantes répercussions sur le secteur maritime, qui emploie près de deux millions de gens de mer et assure environ 90 pour cent du fret mondial. À l'échelle internationale, l'Organisation maritime internationale a adopté, dans le

cadre de sa convention pour la prévention de la pollution, des mesures obligatoires dont l'objectif est de réduire considérablement l'intensité en carbone et les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime international. Lors de la COP 26, la Chambre internationale de la marine marchande, la Fédération internationale des ouvriers du transport et le Pacte mondial des Nations Unies ont uni leurs forces et constitué l'Équipe spéciale sur la transition juste du secteur maritime, dont l'objet est d'accélérer la décarbonation du secteur tout en favorisant une transition juste pour sa main-d'œuvre.

- 151.** Les initiatives relatives à l'économie circulaire auxquelles participent les partenaires sociaux se développent. Des activités sectorielles menées dans des pays comme l'Argentine, la Colombie, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay ont contribué à faire avancer la réalisation de l'Agenda du travail décent et de l'économie circulaire. Par exemple, en Uruguay, des employeurs ont créé un nouveau marché virtuel pour les déchets et les sous-produits, tandis qu'au Pérou, le gouvernement s'emploie avec les partenaires sociaux à améliorer la sécurité et la santé au travail pour les travailleurs du secteur informel des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- 152.** Les partenaires sociaux se mobilisent également dans d'autres secteurs, à savoir notamment: l'éducation; les services publics; le secteur de la construction (au sein de l'UE); l'agriculture durable (au sein de l'UE, au Ghana et au Malawi); et l'industrie textile (au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie et au Viet Nam).
- 153.** Compte tenu des effets complexes de la transition sur le monde du travail et des changements rapides auxquels les membres des organisations d'employeurs et de travailleurs doivent faire face, celles-ci jouent un rôle important en matière de développement des connaissances et de renforcement des capacités à l'échelle internationale. La CSI a ainsi créé un centre pour une transition juste auprès duquel les syndicats pourront avoir accès à des documents d'orientation, à des formations et à un appui technique qui faciliteront leur participation à l'élaboration de plans, politiques et campagnes en faveur d'une transition juste. L'OIE élabore quant à elle des produits de diffusion des connaissances et a créé l'Équipe spéciale pour une transition juste et l'Alliance des employeurs pour les compétences vertes, qui sont chargées de fournir un appui à ses membres sur des questions essentielles pour les employeurs qui concernent le changement climatique et une transition juste.

2.3.4. Financement d'une transition juste

- 154.** La réalisation d'une transition juste requiert des politiques bien conçues, assorties de stratégies de financement, ainsi que des flux financiers compatibles avec les objectifs d'une telle transition. Elle suppose, tout comme la réalisation des ODD auxquels elle contribue, d'avoir accès à des sources de financement pérennes, stables et d'un coût abordable, et de les utiliser efficacement ¹¹². Comme indiqué dans le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, «il convient d'investir environ 4 000 milliards de dollars É.-U. par an dans les énergies renouvelables jusqu'en 2030 si l'on souhaite atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 et [...] la transformation mondiale vers une économie sobre en carbone devrait nécessiter des investissements d'au moins 4 000 à 6 000 milliards de dollars É.-U. par an».
- 155.** Compte tenu de la diversité et de l'ampleur des besoins de financement liés à une transition juste, des marges budgétaires limitées, de la vulnérabilité accrue de nombreux pays en développement face à l'endettement et de la détérioration des conditions sur les marchés financiers

¹¹² ONU, Groupe de réflexion interorganisations sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2022*, 18 (voir [communiqué de presse](#) et [note du Secrétaire général](#) en français).

internationaux, il faut combiner efficacement différentes sources de financement – publiques, privées, nationales et internationales. Les acteurs de l'écosystème financier ont un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation des ressources nécessaires pour financer une transition juste ¹¹³.

- 156.** Le rôle des gouvernements est crucial. En effet, ceux-ci peuvent fournir des moyens d'action dans différents domaines stratégiques en faveur d'une transition juste et intégrer cet objectif à leurs stratégies de financement et d'investissement, notamment par la conception de cadres de financement nationaux intégrés et l'affectation de fonds publics. De plus, ils ont le pouvoir d'influer sur la conjoncture et de la rendre plus favorable à la création d'entreprises durables. Les politiques macroéconomiques constituent un élément important du financement d'une transition juste ¹¹⁴. Elles façonnent l'environnement macroéconomique et peuvent contribuer à la mobilisation de fonds (par exemple au moyen de taxes environnementales ou taxes sur le carbone) ou à la création d'une marge budgétaire (par exemple grâce à la réforme des subventions aux combustibles fossiles), de manière à pouvoir financer des objectifs environnementaux et sociaux et garantir une répartition équitable des résultats. Les finances publiques nationales jouent un rôle essentiel dans plusieurs des domaines stratégiques susmentionnés et il convient d'étudier des options de financement appropriées et de s'employer à les mettre en œuvre ¹¹⁵.
- 157.** Les finances publiques ne sont pas l'unique source de financement d'une transition juste: les possibilités de financement qu'offre le secteur privé sont immenses, en particulier pour ce qui est des entreprises dont les activités sont durables et sobres en carbone, ou qui s'efforcent de décarboner leurs processus ou de renforcer leur résilience. Ces dernières années, le secteur de la finance durable a connu une formidable croissance ¹¹⁶. Le financement privé représente actuellement une part importante des flux financiers qui s'inscrivent dans la logique d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'un développement résilient face au climat ¹¹⁷; c'est une chance dont il faut se saisir. Il existe aussi des possibilités d'investissement dans des solutions permettant de préserver les ressources naturelles, mais elles sont pour le moment sous-exploitées ¹¹⁸.
- 158.** Les fournisseurs de services financiers du secteur privé peuvent notablement contribuer à une transition juste en intégrant cette perspective à leurs stratégies en matière de durabilité et à leurs activités ¹¹⁹. Certains acteurs, surtout des investisseurs, commencent à prendre des mesures dans ce sens, mais ces efforts en sont encore à un stade embryonnaire. Les obstacles qui empêchent leur intensification sont notamment liés aux infrastructures de marché et à la réglementation de

¹¹³ Le déficit annuel de financement des objectifs de développement durable est estimé à au moins 3 900 milliards de dollars É.-U. Source: OCDE, *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*, 2023, 23 (voir résumé en français). D'après les estimations, il faudrait mobiliser des flux de financement annuels d'au moins 4 300 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2030 pour éviter les pires effets du changement climatique (Climate Policy Initiative, *Global Landscape of Climate Finance – A Decade of Data: 2011-2020*, 2022, 4).

¹¹⁴ Voir plus haut la partie 2.2.1.

¹¹⁵ CNUCED, *Trade and Development Report 2019: Financing a Global Green New Deal*, 2019, 26.

¹¹⁶ Dans son *World Investment Report 2022*, la CNUCED indique que la valeur des produits d'investissement durables (y compris les fonds et les obligations durables) sur les marchés financiers mondiaux s'élevait à 5 200 milliards de dollars É.-U. en 2021, ce qui représente une augmentation de 63 pour cent par rapport à 2020.

¹¹⁷ En 2019-20, les acteurs privés ont fourni environ la moitié du financement de l'action climatique, soit en moyenne 318 milliards de dollars É.-U. par an: Climate Policy Initiative, *Global Landscape of Climate Finance*, 11.

¹¹⁸ PNUE, *State of Finance for Nature 2022 – Time to Act: Doubling Investment by 2025 and Eliminating Nature-Negative Finance Flows*, 39-40.

¹¹⁹ Brendan Curran et al., *Making Transition Plans Just: How to Embed the Just Transition into Financial Sector Net Zero Plans*, London School of Economics and Political Science (LSE), Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, octobre 2022, 29; ONU, Département des affaires économiques et sociales, «Financing for Sustainable Development» (à paraître).

la finance durable, qui restent dans une large mesure axées sur la réalisation d'objectifs environnementaux plutôt que sur la réalisation d'objectifs sociaux. Or, la promotion d'une transition juste nécessite une gestion intégrée des objectifs sociaux et environnementaux et des liens qui existent entre eux.

- 159.** Un moyen d'obtenir des acteurs du secteur privé qu'ils tiennent davantage compte de l'objectif d'une transition juste et encouragent sa réalisation serait de concevoir et de promouvoir des cadres de financement durable qui, en plus de fixer des objectifs climatiques, prévoiraient notamment des exigences et des mesures d'incitation sociales ¹²⁰. Pour accroître encore le rôle du secteur privé dans le financement d'une transition juste, il importe de renforcer les capacités des professionnels du secteur financier, par exemple en les informant et en leur fournissant des orientations pratiques et des outils ¹²¹; il faudrait en outre encourager l'innovation et l'expérimentation financières et procéder parallèlement à une étude d'impact approfondie.

► **Encadré 13. Financements et investissements à l'appui des politiques**
– L'expérience européenne

Le mécanisme pour une transition juste de l'UE vise à apporter des solutions face aux répercussions sociales et économiques de la transition. Il fonctionne en coordination avec les plans territoriaux pour une transition juste conçus par les États membres de l'UE et s'adresse en particulier aux régions, secteurs et travailleurs pour lesquels la transition entraînera les plus grands défis. Ce mécanisme repose sur trois piliers, à savoir:

1. un fonds pour une transition juste de 19,2 milliards d'euros en prix courants qui devrait permettre de mobiliser quelque 25,4 milliards d'euros d'investissements;
2. un dispositif d'investissements privés relevant du programme InvestEU qui fournira une garantie budgétaire. Il devrait mobiliser entre 10 et 15 milliards d'euros d'investissements provenant pour la plupart du secteur privé et prévoit également la fourniture de services de conseil;
3. un mécanisme de prêt au secteur public qui réunira 1,5 milliard d'euros de subventions financées par le budget de l'UE et 10 milliards d'euros de prêts de la Banque européenne d'investissement, afin de mobiliser 18,5 milliards d'euros d'investissements publics.

Le mécanisme pour une transition juste fait partie du Pacte vert pour l'Europe, dont l'objectif est de faire de l'Europe le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Les mesures qu'il prévoit vont de la réduction ambitieuse des émissions de gaz à effet de serre à l'investissement dans la recherche et l'innovation en passant par la préservation de l'environnement naturel de l'Europe. À l'aide d'investissements dans les technologies vertes, de solutions durables et d'entreprises nouvelle génération, le Pacte vert pour l'Europe vise à contribuer à une nouvelle stratégie de croissance à l'échelle de l'UE et à ouvrir la voie à une transition socialement juste. Il devrait permettre de mobiliser plus de 1 000 milliards d'euros auprès du secteur public et du secteur privé.

- 160.** Bien que les financements privés en faveur du climat et de l'environnement augmentent, les pays en développement et les pays émergents ne reçoivent qu'une faible proportion des fonds privés destinés à l'action climatique ¹²². Or, une transition qui se veut juste appelle des mesures en faveur de l'égalité et de l'inclusion dans l'accès au financement.

¹²⁰ OIT, *G20 Sustainable Finance Working Group Input Paper: Finance for a Just Transition and the Role of Transition Finance*, 2022, 17-19.

¹²¹ Par exemple, OIT et LSE Grantham Research Institute, *Just Transition Finance Tool for Banking and Investing Activities*, 2022.

¹²² On estime qu'environ 43 pour cent des petites et moyennes entreprises formelles dans les pays en développement sont en butte à un déficit de financement dont le montant total s'élève à 4 100 milliards de dollars É.-U. Source: Société financière internationale, *Banking on SMEs: Driving Growth, Creating Jobs*, septembre 2022, 11.

161. L'aide publique au développement peut contribuer au financement d'une transition juste, que ce soit par l'intermédiaire de fonds pour le climat et l'environnement ou de banques multilatérales de développement, ou dans le cadre d'accords bilatéraux. La conversion officielle des créances et la réorientation volontaire des droits de tirage spéciaux vers les pays en développement afin de soutenir les objectifs d'une transition juste pourraient être envisagées. Le financement public international peut également servir de levier, car il contribuerait à réduire le risque perçu et encouragerait ainsi les financements privés à destination et au sein des pays en développement.
162. De par leur mission de développement et l'attention croissante qu'elles portent au changement climatique, les institutions financières internationales peuvent jouer un rôle notable dans le financement d'une transition juste, que ce soit dans le cadre de leurs activités de financement ou dans celui de leur collaboration avec d'autres institutions financières et clients. Les financements des institutions financières internationales sont généralement assortis de conditions préférentielles, y compris la fourniture d'une assistance technique pour les clients (qui peuvent notamment être des entreprises du secteur privé et des institutions financières), ce qui contribue à réduire le risque et le coût du financement et à accroître l'efficacité des fonds.
163. Plusieurs banques multilatérales de développement commencent à s'intéresser à la dimension sociale de la transition climatique et à ses conséquences pour l'emploi, et certaines ont mis en place des initiatives ciblées. Leur contribution potentielle au financement d'une transition juste pourrait être plus grande encore si elles intègrent systématiquement les conditions d'une transition juste à leurs stratégies, si les aspects de la transition liés à l'emploi et au travail décent sont pris en compte dans leurs processus de prêt et d'investissement, y compris ceux destinés à financer des projets pour le climat et l'environnement, et si des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en faveur d'une transition juste sont menées à l'intention de leurs institutions financières partenaires ¹²³.
164. Compte tenu de l'ampleur de la transition climatique nécessaire, il faut que plusieurs acteurs se mobilisent pour financer une transition juste en faisant appel à des sources diverses. Le fait que ces parties prenantes diffèrent par leur mandat, leur tolérance aux risques, leurs exigences en matière de rendement financier, leurs objectifs d'investissement et l'impact social recherché peut créer des synergies favorables à l'augmentation des ressources disponibles pour financer une transition juste. L'objectif étant de mettre en place des solutions de financement mixte qui tirent parti du financement international du développement pour attirer des capitaux privés supplémentaires, l'offre de garanties, de fonds propres ou de prêts à des conditions préférentielles peut contribuer à réduire ou à transférer les risques d'investissement perçus, à améliorer le rapport risque-rendement pour les investisseurs privés et à réduire le coût de financement des projets visant à promouvoir une transition juste dans les pays en développement ¹²⁴.
165. Les fonds pour le climat et l'environnement jouent un rôle important dans le financement de l'action climatique dans les pays en développement. Les orientations formulées par la COP 27 à l'intention du Conseil du Fonds vert pour le climat préconisent un soutien accru en faveur d'une transition juste. Différents moyens pourraient être utilisés pour faire en sorte que les fonds pour le climat et l'environnement, tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation, contribuent de manière notable à une transition juste. Il s'agirait notamment de réaliser des évaluations systématiques ex ante et ex post de l'impact des

¹²³ ONU, Département des affaires économiques et sociales, «Financing for Sustainable Development» (à paraître).

¹²⁴ ONU, Groupe de réflexion interorganisations sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2022*, 84-86.

projets sur le plan social et au niveau de l'emploi, de compléter les fonds alloués aux projets par des financements destinés à des mesures d'appui à une transition juste, le cas échéant, et de mettre en place des guichets de financement ciblés. La décision prise par la COP 27 de créer un fonds pour les pertes et les préjudices pourrait également jouer un rôle essentiel dans la promotion d'une transition juste en ce que les ressources de ce fonds pourraient être mises à profit pour aider les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes du changement climatique à lutter efficacement contre les pertes et les préjudices économiques et autres dus par exemple à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des phénomènes qui se manifestent lentement.

2.4. Enseignements et perspectives

166. La notion de transition juste a acquis une importance croissante dans le paysage politique et institutionnel ces dix dernières années, période au cours de laquelle ont été élaborés les principes directeurs pour une transition juste. Cette tendance s'explique par la **reconnaissance croissante des effets sociaux et sur l'emploi que produisent les politiques climatiques et environnementales, ainsi que des transformations économiques** qu'elles supposent. Elle est par ailleurs liée au fait que l'instauration d'une transition qui soit juste n'est plus seulement perçue comme une obligation morale, mais apparaît aussi comme une condition impérative compte tenu de l'ampleur et de la profondeur des changements requis.
167. Si les pays et d'autres parties prenantes invoquent de plus en plus la notion de transition juste, l'intégration de considérations économiques, sociales et relatives à l'emploi dans les politiques climatiques demeure inégale. Il en résulte un **manque de cohérence** entre les divers instruments climatiques et contributions déterminées au niveau national d'un côté, et les politiques économiques et sociales de l'autre. En outre, le dialogue social et les droits des travailleurs ne sont parfois pas traités dans ces politiques, ce qui compromet les principes fondamentaux d'une transition juste. Il arrive aussi que les efforts faits en faveur de la durabilité environnementale ne soient pas à la mesure des défis climatiques et environnementaux auxquels il s'agit de faire face. Cette situation peut nuire à la crédibilité d'une transition juste et entraver la réalisation de véritables progrès. Il est donc nécessaire d'intensifier l'action menée conformément aux principes directeurs pour une transition juste.
168. Pour l'heure, la notion de transition juste est surtout évoquée dans le cadre d'engagements généraux ou brièvement mentionnée dans des documents d'orientation qui ne sont pas encore totalement aboutis ou n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre. Cela pourrait être le signe que cette notion, qui est relativement nouvelle, ne fait pas encore l'objet d'une compréhension commune. **Il est donc urgent de prendre des mesures concrètes** pour éviter l'apparition de facteurs – «écoblanchiment», essoufflement de la mobilisation ou perte de confiance des parties prenantes – de nature à affaiblir les principes et les éléments constitutifs du cadre d'action pour une transition juste. Des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation adaptées aux besoins spécifiques et évolutifs des gouvernements et des partenaires sociaux, de même que le partage de données d'expériences au niveau international, peuvent aider notablement les mandants à accélérer et à intensifier leurs efforts.
169. Il ressort de ce qui a été observé dans les pays et les régions que les moyens mis en œuvre pour promouvoir une transition juste sont de divers ordres. Si, dans certains cas, la promotion d'une transition juste fait l'objet de politiques spécialement conçues à cette fin et expressément désignées comme telles, dans d'autres, des mesures en faveur de l'emploi, de l'égalité et du climat sont prises, sans toutefois s'inscrire dans une stratégie ayant expressément pour objet de promouvoir une transition juste. Alors que certains pays formulent des stratégies globales sur la

question au niveau national ou local, d'autres intègrent les objectifs d'une transition juste dans différents domaines d'action, et d'autres encore combinent les deux approches. Celles-ci sont toutes deux utiles et doivent coexister pour répondre aux besoins propres à la situation du pays concerné. **La réalisation d'une transition juste exige des mesures spécifiques**, par exemple en matière de développement des compétences, de protection sociale et de politiques relatives aux entreprises. Dans le même temps, **il est essentiel de prévoir des cadres intégrés, des plans stratégiques ou des mécanismes de coordination pour garantir la cohérence et l'efficacité** des politiques et des mesures mises en œuvre et optimiser l'utilisation des ressources.

170. Le dialogue social a permis l'élaboration de plusieurs politiques et processus portant sur une transition juste. Cela montre combien il importe de **faire émerger un consensus sur les priorités et les actions à mener en recourant au dialogue social tout au long des processus de formulation et de planification des politiques**. Des acteurs autres que les gouvernements et les partenaires sociaux, par exemple les peuples autochtones, les jeunes et les communautés, ont également un rôle majeur à jouer dans la transition. Des mécanismes de consultation appropriés doivent être mis en place pour garantir la participation des groupes actuellement exclus, ce qui suppose qu'il soit alloué suffisamment de temps et de ressources au processus.
171. **L'égalité des genres et les droits des travailleurs** sont indissociables de la notion de transition juste, mais il est fréquent qu'ils **ne soient pas intégrés** ou qu'ils soient insuffisamment pris en compte dans les politiques en faveur d'une transition juste. Il est donc essentiel de faire des progrès à cet égard et, le cas échéant, d'élaborer des instruments ciblés. Il faut par ailleurs agir sur les facteurs structurels qui sont à l'origine de la discrimination et des inégalités en adoptant des mesures allant au-delà de celles destinées à promouvoir une transition juste. Compte tenu de la profonde transformation des structures sociétales et économiques qu'elle suppose, une transition juste est aussi l'occasion de redéfinir les normes de genre et de faire de tous les individus, sans distinction liée au genre, des acteurs du changement afin de maximiser les avancées et d'accélérer la transition vers des sociétés plus égalitaires et écologiquement durables.
172. La transition énergétique, en particulier l'abandon progressif du charbon, est au cœur des débats sur une transition juste. Dans le même temps, il est essentiel de reconnaître que **d'autres secteurs jouent un rôle dans la transition vers la durabilité et qu'il faut en tenir compte dans les politiques**. En outre, la mise en place des conditions nécessaires à une transition juste sans charbon pour les travailleurs et les régions qui dépendent de l'industrie du charbon doit s'inscrire dans **une approche globale de l'économie**.
173. Le rôle de la **protection sociale en tant que catalyseur d'une transition juste** est de plus en plus largement reconnu. Repenser la fonction de la protection sociale et des politiques actives du marché du travail qui s'y rattachent peut aboutir à la formulation de politiques proactives visant à atténuer le risque de perturbation lié à l'évolution de la nature des emplois qui amène les travailleurs à changer de secteur ou de profession ou à accomplir des tâches différentes. Les politiques prospectives élaborées compte tenu des besoins de compétences anticipés pour préparer les nouveaux venus sur le marché du travail aux emplois de demain tout en permettant aux travailleurs déjà en activité d'améliorer leur employabilité doivent prévoir des mesures innovantes portant à la fois sur les systèmes éducatifs, la formation technique et professionnelle et l'accompagnement individuel.
174. Jusqu'à présent, les politiques relatives à une transition juste ont eu pour principal objectif de prévenir et de combattre les effets négatifs des politiques et des stratégies d'atténuation des effets du changement climatique, ou de tirer parti des possibilités économiques et d'emploi offertes par l'économie verte. Compte tenu du rythme auquel s'opère le changement, il convient d'accorder une plus grande attention aux mesures nécessaires pour **s'adapter et faire face au**

changement climatique, de même qu'aux autres défis environnementaux, tels que **l'appauvrissement de la biodiversité** qui modifie l'environnement des travailleurs et des entreprises. Une transition juste est un processus qui nécessite la participation de l'ensemble de la société et l'adaptation des modes habituels de production et de consommation afin de prévenir les conséquences à long terme du changement climatique.

175. Le rôle du secteur privé dans la gestion des risques climatiques et environnementaux est de plus en plus reconnu. Les entreprises font preuve d'innovation et développent de nouvelles technologies et pratiques commerciales plus écologiques. L'utilisation intelligente des mesures d'incitation, la création d'un environnement favorable permettant de **tirer parti du potentiel que renferment les acteurs du secteur privé**, et des pratiques politiques et réglementaires garantissant le respect du principe de diligence raisonnable – s'agissant de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, effectives ou potentielles, des activités des entreprises sur les individus et la planète – sont des mesures qui, si elles sont combinées, peuvent faire du secteur privé un véritable moteur d'une transition juste.
176. **Les partenaires sociaux jouent un rôle clé dans la promotion d'une transition juste** aux niveaux international, national, sectoriel, local et de l'entreprise. Ils mènent des actions de sensibilisation, participent à la formulation des politiques dans le cadre du dialogue social et aident leurs membres et leurs organisations affiliées à faire face aux nouvelles priorités. Toutefois, leurs capacités institutionnelles et techniques sont variables, et les besoins des travailleurs et des employeurs évoluent au rythme des changements rapides à l'œuvre dans l'économie et sur le marché du travail. Il est par conséquent essentiel d'intensifier les **activités de renforcement des capacités** de sorte qu'elles soient pertinentes et adaptées aux besoins des partenaires sociaux et qu'elles permettent aux gouvernements de promouvoir la création, l'élaboration et la formalisation de mécanismes et de structures de dialogue à tous les niveaux.
177. Divers **autres acteurs non étatiques** ont pris des engagements ou des initiatives en faveur d'une transition juste qui peuvent contribuer à faire progresser l'action menée et à en élargir la portée. Les groupes représentant les autochtones, les jeunes et les femmes, qui sont actuellement les plus durement touchés par les conséquences négatives du changement climatique et environnemental, se mobilisent pour exiger des résultats plus équitables. Il sera important que les mandants tripartites trouvent des moyens d'intégrer au dialogue social les préoccupations des groupes actuellement exclus des discussions sur les priorités politiques.
178. Le **rôle essentiel du financement** dans l'instauration d'une transition juste est largement reconnu. Il faut faire appel à des sources de financement diverses – publiques et privées, nationales et internationales. Il est également crucial d'établir des **liens cohérents entre les politiques relatives à une transition juste et les cadres de financement** pour que celles-ci aient l'impact voulu et que des investissements puissent être mobilisés pour soutenir les objectifs d'une transition juste.
179. L'adoption et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives en faveur d'une transition juste n'en sont encore qu'à leur début et il n'existe actuellement pas d'indicateurs de base ni de critères de mesure reconnus. Il n'est donc pas encore possible d'en évaluer les effets de manière approfondie ou systématique. Il sera essentiel d'établir une base solide d'indicateurs comparables, ce qui nécessitera, entre autres, de collecter des données sur des variables clés à déterminer. Des **cadres de suivi et d'évaluation** reconnus et transparents pourront aider à suivre les progrès accomplis, à tirer des enseignements utiles et à prendre des mesures correctives, et constituent en tant que tels un instrument de responsabilisation important.

► Chapitre 3. L'action du BIT

- 180.** Les principes directeurs pour une transition juste guident l'action menée par le Bureau, tant au niveau mondial que national. Cette action s'articule autour de trois axes essentiels: i) poursuivre les travaux de recherche afin de mieux comprendre les effets sur l'emploi et l'équité sociale des changements climatiques et environnementaux et des politiques mises en œuvre pour y faire face; ii) faire participer les acteurs du monde du travail à l'élaboration des politiques et soutenir le renforcement des capacités des mandants de l'OIT afin de garantir le travail décent et la justice sociale pour tous, notamment en utilisant la coopération pour le développement comme moyen de fournir un appui aux mandants; et iii) participer aux initiatives mondiales pertinentes et mettre en place des partenariats stratégiques.

3.1. Poursuivre les travaux de recherche afin de mieux comprendre les effets sur l'emploi et l'équité sociale des changements climatiques et environnementaux et des politiques mises en œuvre pour y faire face

- 181.** Au cours des dix dernières années, le BIT s'est appuyé sur son expertise technique et sur ses partenariats stratégiques pour produire une multitude de travaux de recherche fondés sur des données factuelles, et pour mettre au point des outils et des orientations pratiques à l'intention des mandants et d'autres utilisateurs sur des questions se rapportant aux emplois verts et à la transition juste. Les travaux de recherche d'importance majeure qui ont été menés aux niveaux mondial et régional ont notamment débouché sur les rapports *Emploi et questions sociales dans le monde 2018 – Une économie verte et créatrice d'emplois*, et *Travailler sur une planète plus chaude: L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent*, ainsi que sur une publication élaborée en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement intitulée *Jobs in a net-zero emissions future in Latin America and the Caribbean*. On peut également citer les rapports *Skills for a greener future: A global view based on 32 country studies* et *Greening Enterprises: Transforming processes and workplaces*, ainsi que *Decent Work in Nature-based Solutions 2022* élaboré en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), entre autres rapports portant sur divers secteurs. Ces études ont considérablement amélioré notre compréhension du lien existant entre le travail décent et l'environnement, et démontré clairement la nécessité d'appuyer une transition juste dans le cadre des initiatives politiques internationales et nationales.
- 182.** Au niveau des pays, les travaux de recherche du BIT ont permis de constituer une base factuelle à l'appui des conseils stratégiques que dispense le Bureau dans le cadre de ses évaluations des effets des politiques climatiques sur l'emploi et la société, évaluations qui ont éclairé des décisions relatives à des choix stratégiques et à l'élaboration de politiques. Le soutien aux pays est principalement fourni par le biais du Réseau des institutions d'évaluation des emplois verts (GAIN), qui contribue également au renforcement des capacités des instituts de recherche nationaux et régionaux. Les travaux de recherche menés par le Bureau ont donc permis des avancées notables dans la compréhension des effets sur l'emploi et la situation sociale des changements climatiques et environnementaux et des politiques mises en œuvre pour y faire face. Cependant, compte tenu d'une part de l'ampleur et de la complexité de ces questions, et d'autre part de l'évolution des besoins des mandants, il reste encore des déficits de connaissances

et des besoins non satisfaits. Au niveau mondial, par exemple, il est nécessaire de mener des recherches plus systématiques et plus approfondies sur le lien entre l'environnement et le travail décent dans des secteurs et des domaines clés tels que l'agriculture et les systèmes alimentaires; la sylviculture; l'économie circulaire; le développement des technologies et les transferts de technologies; la diversification économique; et les aspects relatifs aux pertes et préjudices. Il est également important d'améliorer et de mettre à jour les connaissances sur les mesures relatives à une transition juste, pour pouvoir témoigner des pratiques actuelles et tirer des enseignements de l'examen des politiques, des études de cas et des évaluations d'impact.

- 183.** À l'échelon national, à mesure que les mandants adoptent ou reconduisent des politiques et des initiatives pour une transition juste, les demandes de pays concernant l'évaluation des effets sur l'emploi et la situation sociale des politiques environnementales augmentent; il faut donc intensifier les efforts dans ce domaine. Il convient d'améliorer la disponibilité des données de base sur le marché du travail pour faciliter les analyses et les évaluations ex ante et ex post nécessaires. Les travaux de recherche doivent être axés sur les besoins et les priorités des mandants au sein des pays. Plusieurs questions font l'objet d'une attention accrue, notamment les évaluations de compétences, les analyses axées sur le genre, les politiques d'entreprise, les effets localisés de la transition énergétique, les risques en matière de SST, et les effets sur le travail décent et l'emploi des mesures d'adaptation et de protection de la biodiversité.
- 184.** En réponse à une demande croissante d'orientations pratiques sur la conception et la mise en œuvre de politiques en faveur d'une transition juste de la part des mandants, le BIT a élaboré plusieurs manuels et différents supports de connaissances axés sur l'action: une série de documents d'orientation à l'intention des partenaires sociaux, des notes de synthèse dans différents domaines d'action en lien avec la transition juste et des outils thématiques, y compris des outils récents sur l'écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, le financement d'une transition juste et un accès facilité aux emplois verts. Ces outils facilitent la compréhension de ces questions et fournissent aux utilisateurs des pistes pour agir; ils servent également à orienter et à appuyer l'assistance technique et le renforcement des capacités pour les mandants. S'ils abordent un grand nombre de questions, ces outils ne couvrent pas encore tous les domaines de manière égale; à mesure que les besoins des mandants évoluent, il sera important d'adapter les supports en conséquence.
- 185.** Le site Web de l'OIT permet au Bureau de diffuser les connaissances sur la question de la transition juste et aux utilisateurs d'accéder aux travaux de recherche et aux outils s'y rapportant. Cependant, compte tenu du nombre croissant de documents et de l'intérêt grandissant pour la question, des appels ont été lancés en faveur de la création d'une plateforme de partage des connaissances qui pourrait servir de réservoir de connaissances convivial. Le partage des connaissances peut aussi se faire dans le cadre des forums pour une transition juste qui offrent aux mandants et aux partenaires une plateforme internationale de discussion sur les questions émergentes et les solutions envisagées, et d'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience.

3.2. Conseils stratégiques et développement des capacités pour les mandants de l'OIT

- 186.** L'action du BIT pour promouvoir le travail décent contribue à faire progresser la transition juste en optimisant les possibilités d'atteindre les objectifs environnementaux parallèlement aux objectifs sociaux et économiques, et en parant aux risques que présentent, pour le monde du travail, les problèmes environnementaux et les mesures prises pour y faire face. À cette fin, le BIT fournit à ses mandants des conseils stratégiques dans plusieurs domaines.

- a) Les cadres globaux pour les politiques de l'emploi, notamment les programmes par pays de promotion du travail décent: Les États Membres de l'OIT sont de plus en plus conscients de la nécessité d'intégrer les considérations de durabilité environnementale dans leurs politiques et stratégies globales pour l'emploi. Le BIT a apporté son soutien aux États Membres pour qu'ils intègrent les considérations de durabilité environnementale dans leurs politiques de l'emploi en faisant davantage converger les objectifs en matière d'emploi et les objectifs environnementaux et en mettant en place des mécanismes de coordination solides qui facilitent la coopération des acteurs travaillant dans les domaines de l'environnement et de l'emploi.

► **Encadré 14. Appuyer l'élaboration des politiques en matière d'emploi et des politiques économiques en Namibie**

Le BIT a apporté son soutien aux mandants de la Namibie dans l'élaboration de politiques d'emploi solides, incluant des politiques spécifiques pour l'emploi, des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi et des mesures de nature budgétaire. L'objectif de la Namibie étant la création d'un secteur de l'hydrogène vert, le BIT lui apporte son soutien pour la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'emploi dans le secteur, dans le but de faire progresser la réalisation des objectifs relatifs à l'énergie, au développement industriel et à l'emploi de manière intégrée.

- b) Le changement climatique et les politiques environnementales, y compris les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et les objectifs visant à parvenir à zéro émission nette à long terme: Le BIT s'est mis en relation avec un nombre croissant de pays pour réaliser des évaluations et des analyses de situation rapides de leurs politiques climatiques du point de vue du travail décent et de la transition juste. Sur la base de ces analyses, le BIT a aidé les mandants à engager le dialogue avec les ministères chargés de l'environnement et du développement économique pour les encourager à tenir compte des politiques du marché du travail, de la création d'emplois et de la protection sociale dans leurs CDN renforcées et dans leurs instruments de mise en œuvre, conformément aux principes directeurs pour une transition juste.

► **Encadré 15. Catalyser les efforts tripartites pour promouvoir le travail décent dans l'économie bleue aux Comores**

Aux Comores, le changement climatique et la dégradation de l'environnement menacent les écosystèmes de l'île et le milieu marin, ainsi que ses principaux secteurs économiques et les emplois qui en dépendent. En s'appuyant sur les contributions volontaires au financement de base et sur le partenariat qu'il a établi avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le BIT s'efforce de développer les capacités de ses mandants tripartites de sorte qu'ils adoptent des mesures et des programmes qui visent à promouvoir le travail décent dans l'économie bleue, l'accent étant mis en particulier sur le secteur de la pêche.

- c) Les stratégies intégrées en faveur des emplois verts: En réponse à l'intérêt croissant des États Membres pour l'élaboration de politiques nationales en faveur des emplois verts comme étant un moyen d'exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte et de promouvoir le travail décent, le BIT a mis en place des mesures de soutien qui ont permis d'améliorer la coordination de l'action des ministères concernés et des partenaires sociaux, et d'améliorer la cohérence des politiques.

- d) Les politiques thématiques dans des domaines tels que le développement des compétences, la protection sociale ¹²⁵, le développement des entreprises vertes, les emplois verts, la sécurité et la santé au travail, et le dialogue social: Guidé par les instruments pertinents de l'OIT, le Bureau a pu répondre aux besoins particuliers des mandants et à leurs priorités en les aidant à mettre au point des politiques et des programmes qui aident les entreprises et les travailleurs à surmonter les difficultés qui se posent et à exploiter les possibilités qui s'ouvrent dans le processus de transition.

► Encadré 16. Entrepreneuriat et développement des compétences au Zimbabwe

Dans le cadre du projet Green enterPRIZE Innovation and Development in Zimbabwe, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, qui a été mené de 2017 à 2021, le BIT a encouragé le développement d'entreprises durables en renforçant les services d'aide aux entreprises pour les entités vertes innovantes, et a élargi l'accès aux compétences requises pour des emplois verts, en particulier à l'intention des jeunes.

- 187.** Le BIT fournit des conseils stratégiques assortis d'activités de renforcement des capacités à l'intention des mandants au niveau national, en s'attachant parallèlement à promouvoir l'apprentissage et le partage d'expériences entre les pays. Le Centre international de formation de l'OIT organise une série de programmes de formation sur plusieurs aspects de la transition juste, et intègre des séances sur la durabilité environnementale et la transition juste dans plusieurs autres cours proposés. Ces programmes de formation sont proposés en ligne, en présentiel et dans une combinaison des deux modalités. Au cours de la période 2021-22, plus de 700 décideurs, professionnels et jeunes représentants ont amélioré leur capacité à concevoir des programmes et à influencer les politiques et décisions en vue d'une transition juste.
- 188.** Le BIT a progressivement apporté son soutien à 55 pays – le plus souvent sous la forme d'une assistance thématique ou limitée dans le temps, et parfois dans le cadre de programmes d'appui plus larges et à plus long terme. Au vu du nombre croissant d'États Membres qui manifestent leur intérêt pour la promotion d'une transition juste, la demande de conseils à cet égard devrait augmenter. En outre, un nombre toujours plus important de pays ont aujourd'hui dépassé le stade de la sensibilisation au lien entre l'emploi et l'environnement et aux principes clés d'une transition juste, pour élaborer et mettre en œuvre des instruments pleinement opérationnels.
- 189.** Cette tendance devrait s'accroître, en particulier du fait des mesures prises par les pays pour atteindre les objectifs d'une transition juste qu'ils ont intégrés dans leur CDN. Parmi ces mesures figurent l'élaboration de stratégies nationales en faveur d'une transition juste, l'intégration de considérations relatives à la transition juste dans différents domaines d'action et dans les plans d'investissement, et l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments et de programmes spécifiques. Ces évolutions appellent l'adoption d'approches plus larges et à plus grande échelle de l'assistance technique pour fournir un appui efficace et global aux mandants. En outre, la demande croissante de conseils sur la transition juste nécessite un appui plus spécifique et mieux adapté aux besoins, qui inclut une assistance technique plus étendue et plus approfondie, en tenant compte des circonstances nationales.

¹²⁵ S'agissant de la protection sociale, l'action du BIT s'appuie sur la [Résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale \(sécurité sociale\)](#) qui préconise d'«aider les États Membres à élaborer des politiques de protection sociale qui facilitent des transitions justes vers des économies et des sociétés écologiquement durables»; il fournit ainsi des conseils en matière de protection sociale, réalise des évaluations dans ce domaine et oriente l'adoption de stratégies et de différents trains de mesures en faveur d'une transition juste.

3.2.1. Programmes et projets de coopération pour le développement à l'échelle de l'OIT

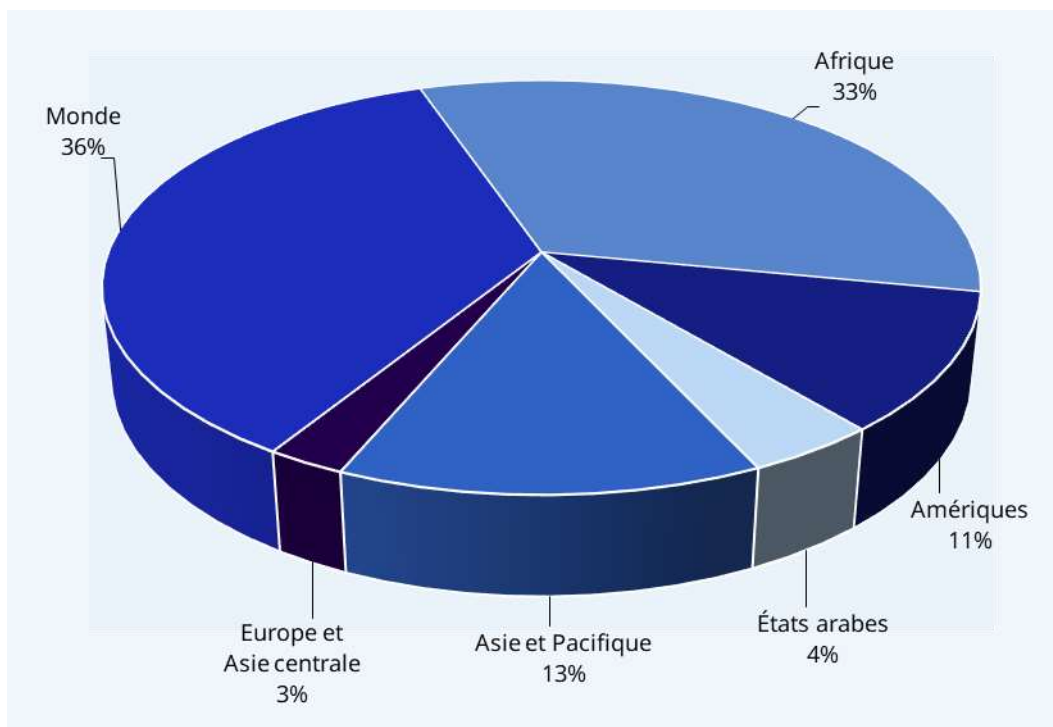
190. L'OIT poursuit ses objectifs en termes de transition juste, d'emplois verts et de durabilité environnementale au moyen d'approches spécifiques et intégrées. Les 111 projets et interventions financés par des contributions volontaires mis en place contribuent à la transition juste, la durabilité environnementale et la résilience ¹²⁶. Ils constituent un soutien pour la réalisation des priorités des pays et des résultats définis dans le programme et budget de l'OIT, qui incluent différentes dimensions de la transition juste, dans des domaines tels que le développement des entreprises, la promotion de l'emploi et le développement des compétences, la protection sociale, le dialogue social, la sécurité et la santé au travail, et l'égalité de chances et de traitement. La plupart des projets et interventions ont une couverture mondiale ou sont déployés en Afrique, où la majeure partie des financements volontaires ont été alloués (voir figure 3). Ces projets et interventions sont financés à près de 83 pour cent par des donateurs bilatéraux et multilatéraux. D'autres organisations intergouvernementales participent au financement, en particulier la Commission européenne et l'ONU qui en financent 7 et 5 pour cent respectivement ¹²⁷. Le Bureau alloue aussi des ressources provenant du Compte supplémentaire du budget ordinaire aux interventions qui appuient la transition juste ¹²⁸.

¹²⁶ Source: Tableau de bord de la coopération pour le développement, consulté le 20 janvier 2023; au total, 111 projets et interventions ont été recensés dans divers pays et régions au cours de la période 2020-2023.

¹²⁷ Sur la base des fonds alloués pour ces projets et interventions, 2020-2023.

¹²⁸ Note sur la méthodologie: Les projets et interventions en faveur de la coopération pour le développement qui portent sur différents aspects de la transition juste au titre des résultats du [Programme et budget pour la période biennale 2022-23](#) sont financés par des contributions volontaires, provenant des ressources extrabudgétaires au titre de la coopération pour le développement et du Compte supplémentaire du budget ordinaire. Ce sont notamment: a) des projets et interventions se rapportant au produit 3.3, «Capacité accrue des États Membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables»; b) des projets qui comprennent ou intègrent des dimensions de la transition juste dans les produits 1.4, 3.1, 3.3, 3.4, 3.5, 4.2, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.2, 6.4, 7.2, 7.3, 8.1, 8.3; c) des projets qui contribuent à une transition juste dans le cadre des résultats facilitateurs A.1 et A.4; et d) le détachement d'administrateurs auxiliaires et de personnel.

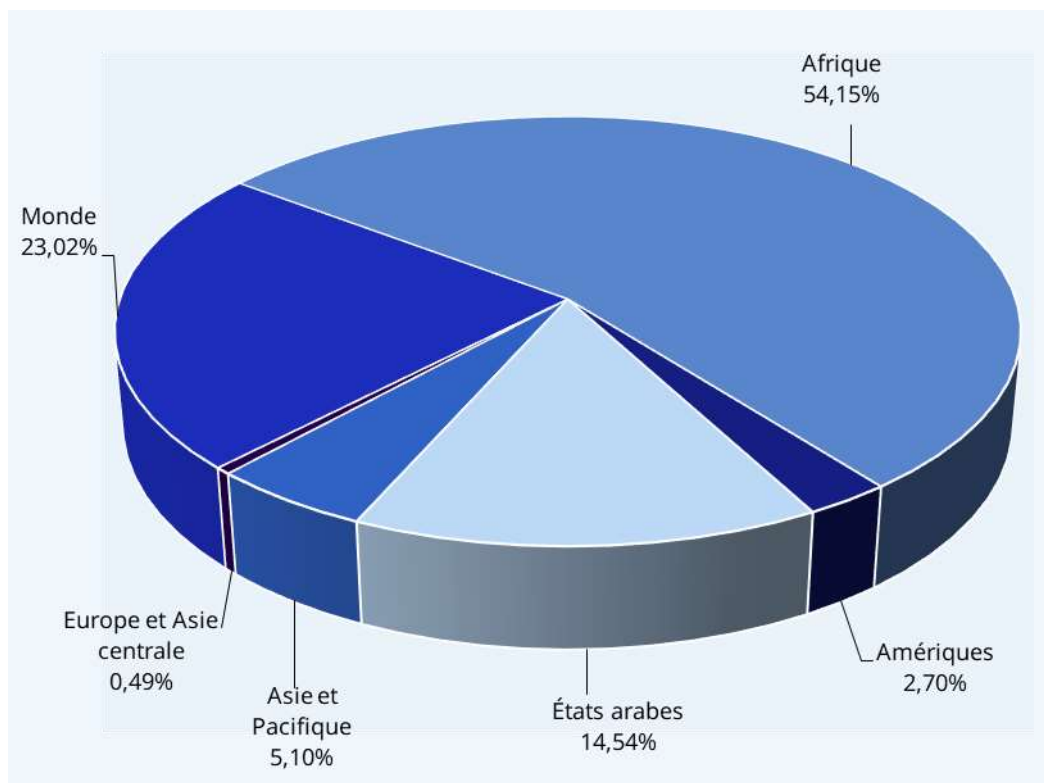
► **Figure 3. Projets et interventions de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement portant sur différents aspects de la transition juste (par région, 2020-2023)**



Note: Les interventions et projets qui sont menés dans plusieurs régions et pays sont comptabilisés dans chacune des zones géographiques concernées. On dénombre donc 120 projets et interventions déployés dans les différentes zones géographiques pour un total réel de 111 projets et interventions existants.

Source: Tableau de bord de la coopération pour le développement de l'OIT, consulté le 20 janvier 2023.

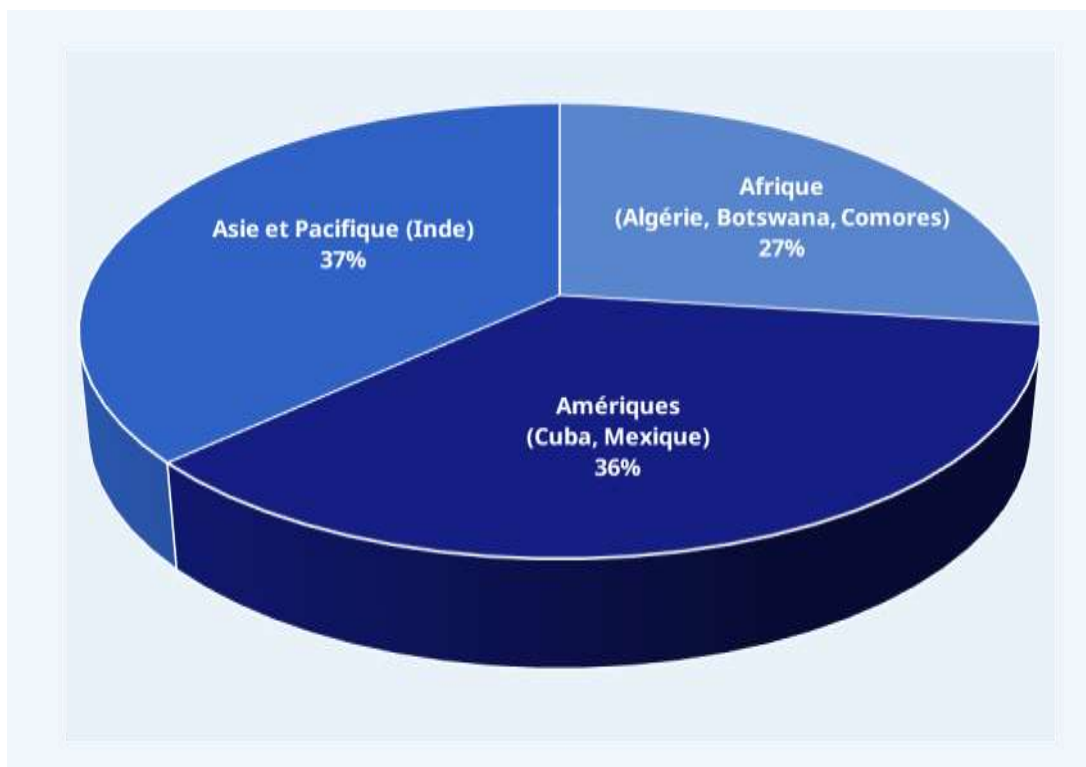
► **Figure 4. Contributions volontaires au financement de projets et interventions de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement portant sur différents aspects de la transition juste (par région, 2020-2023)**



Note: Sur la base des allocations provenant des ressources extrabudgétaires au titre de la coopération pour le développement et du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), soit un total de 178 millions de dollars É.-U. pour la période 2020-2023.

Source: Tableau de bord de la coopération pour le développement de l'OIT, consulté le 20 janvier 2023.

► **Figure 5. Répartition par région des interventions et projets contribuant à une transition juste relevant du produit 3.3 et financés par des contributions volontaires de base de l'OIT (2020-2023)**



Source: Tableau de bord de la coopération pour le développement de l'OIT, consulté le 20 janvier 2023.

- 191.** Les accords de partenariat mondiaux, tels que les partenariats que l'OIT a conclus avec la France et avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, sont des dispositifs importants dans la mise en œuvre de la coopération pour le développement. Ils ont joué un rôle décisif en fournissant aux pays un appui centré sur la demande, et en contribuant à développer des connaissances et des orientations au niveau mondial dans des domaines d'importance stratégique. Leur mise en œuvre à échéance relativement longue a permis de fournir une assistance aux pays tout au long du cycle d'exécution des politiques, et l'association de composants internationaux et locaux a ouvert des possibilités en matière d'innovation et de collaboration multidisciplinaire dans l'ensemble du Bureau.
- 192.** Les projets de coopération pour le développement sont conçus et mis en œuvre selon différentes modalités et couvrent des domaines très larges. Les partenariats et alliances multipartites sont devenus, pour le Bureau, un instrument clé de la coopération pour le développement. La Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2020-2025 ¹²⁹ souligne l'intérêt d'une collaboration étroite entre l'OIT et les partenaires du financement et les entités du système des Nations Unies pour mener des programmes conjoints et nouer des partenariats à grande échelle. Le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE), lancé en 2013, réunit le BIT et quatre autres organismes des Nations Unies dans le soutien apporté à 22 pays partenaires pour leur transition vers une économie verte, sous forme d'évaluations, de conseils et d'appui au

¹²⁹ OIT, *Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025)*, GB.340/POL/6 (2020).

renforcement de leurs capacités ¹³⁰. Le PAGE bénéficie du soutien de huit partenaires financiers et l'ensemble du système des Nations Unies y participe par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs résidents de l'ONU, donnant ainsi effet au principe de l'unité d'action de l'ONU. Depuis 2013, cette initiative a mobilisé près de 90 millions de dollars É.-U. de contributions financières, engagements financiers et soutiens en nature fournis par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies, un mécanisme de financement commun indépendant et transparent qui garantit une administration saine et responsable.

► **Encadré 17. Travailler avec les personnes vivant de la récupération des déchets dans l'économie informelle au Sénégal**

En 2019, le BIT a noué un partenariat avec le réseau Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation (WIEGO) pour aider les récupératrices et les récupérateurs de déchets qui travaillent de manière informelle sur la décharge de Mbeubeuss, au Sénégal, à s'organiser en coopératives pour améliorer leurs conditions de travail. Le partenariat prévoyait une enquête socio-économique, des études techniques sur les flux de déchets et les chaînes de valeur, ainsi que des échanges et des consultations avec les travailleuses et travailleurs, les principaux organismes nationaux intervenant dans la gestion des déchets et les organismes des Nations Unies membres du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE).

193. L'initiative Action climatique pour l'emploi, annoncée par le Secrétaire général de l'ONU au Sommet Action Climat de septembre 2019 et pilotée par l'OIT, aide les pays à créer des emplois de qualité tout en leur permettant d'atteindre leurs objectifs climatiques et environnementaux et en soutenant ceux qui sont touchés par les mesures de durabilité. L'initiative porte expressément sur la promotion d'une transition juste et regroupe une coalition d'une cinquantaine de pays qui se sont engagés formellement à mettre en place des plans et des stratégies nationaux. Cette initiative est pensée comme une alliance multipartite qui réunit des mandants tripartites, des organismes des Nations Unies et des banques multilatérales de développement, et s'appuie sur les compétences des partenaires dans le domaine du savoir. Elle fournit aux pays partenaires un appui stratégique et technique ainsi qu'un soutien aux programmes, pour les aider à atteindre les objectifs ambitieux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, tout en garantissant la qualité des emplois et la protection sociale sur la base du dialogue social et en faisant progresser l'égalité des genres.

► **Encadré 18. Appuyer l'intégration d'une transition juste dans les contributions déterminées au niveau national**

Le BIT a aidé plusieurs pays à intégrer les principes d'une transition juste dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de leur CDN, en leur fournissant une assistance en matière d'évaluation et de renforcement des capacités et des conseils stratégiques. Les pays qui en ont bénéficié sont notamment: Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, le Niger, le Nigéria, la Türkiye et le Zimbabwe. Un appui a été apporté au moyen de différents projets et financements, notamment des financements régionaux de l'OIT, le partenariat OIT-France, le partenariat

¹³⁰ Le PNUE, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Le PAGE reçoit des contributions financières de l'Union européenne, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suède et de la Suisse. Pour plus d'information, voir ONU, «[Partnership for Action on Green Economy](#)».

de l'OIT avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement au titre de son initiative «Promesse climatique».

- 194.** Les activités du portefeuille de la coopération pour le développement du BIT s'étendent à tout un ensemble de domaines dans lesquels des projets intègrent des éléments se rapportant à la durabilité environnementale et à une transition juste. Parmi eux figurent des projets de développement d'entreprises, par exemple le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables)¹³¹, des projets conduits dans une approche sectorielle, tels que ProAgro¹³² et le projet sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'habillement en Asie¹³³. Des considérations environnementales ont été incorporées dans les projets de mise en œuvre des programmes d'investissement à haute intensité d'emploi sous la forme de travaux verts dans des pays tels que le Burkina Faso, le Liban, la Tunisie et Madagascar. Les travaux verts et le développement des entreprises dans les secteurs de l'économie verte ont également été inclus dans des programmes menés dans le cadre du Partenariat visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil (PROSPECTS) et d'autres programmes analogues. Ce programme prévoit en outre des activités axées sur le développement des entreprises dans les secteurs liés à l'économie verte. Le BIT participe également à des projets de coopération pour le développement qui visent à protéger les populations touchées par le changement climatique et à leur donner des moyens d'action en améliorant la gouvernance de la mobilité et des migrations de main-d'œuvre, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique et au sein de la région couverte par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.
- 195.** Des éléments contribuant à une transition juste ont été intégrés dans des projets de protection sociale sous la forme de travaux de recherche orientés vers l'action et d'activités de renforcement des capacités, comme dans le cadre du projet «Accélérer les avancées vers la réalisation de la cible 1.3 des ODD – Des systèmes et mesures de protection sociale pour tous»¹³⁴, et du soutien apporté à la Colombie, à l'Égypte et à l'Indonésie. En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, des interventions pilotes ont été mises en place dans le cadre de certains projets d'assistance technique, en particulier le Fonds Vision Zéro, pour faire face aux risques climatiques, et en particulier au stress thermique¹³⁵.
- 196.** Grâce à son portefeuille de projets de coopération pour le développement axés sur les compétences, le BIT a appuyé la transition juste à travers des projets ciblés et dans le cadre d'approches plus larges. Il fournit une assistance technique à travers des projets tels que Skills

¹³¹ Le programme SCORE est financé par l'Agence norvégienne de développement et de coopération et le Secrétariat d'État à l'économie de Suisse.

¹³² Le projet ProAgro Maroc – Promotion du travail décent dans le secteur de l'agro-industrie au Maroc, conçu dans le cadre d'une initiative spéciale du Parlement allemand, est financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement.

¹³³ Le projet Decent Work in the Garment Sector Supply Chains in Asia a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

¹³⁴ Ce projet est financé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

¹³⁵ Ce projet est financé par des donateurs tels que la Commission européenne, la France, l'Allemagne, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que par des donateurs du secteur privé.

Development for the Renewable Energy Sector en Zambie, Skills for Energy in Southern Africa ¹³⁶, et Skills 21 au Bangladesh ¹³⁷.

3.3. Engagement mondial et partenariats

197. L'OIT est partie à une multitude d'initiatives multilatérales et régionales sur le changement climatique et environnemental, notamment à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement; le BIT siège au Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et participe aux réunions du G7, du G20 et des pays du groupe des BRICS ¹³⁸, aux coalitions thématiques, et à d'autres initiatives et plateformes de décision au niveau international.

3.3.1. La contribution de l'OIT aux initiatives de l'ONU relatives aux changements climatiques et environnementaux

198. En tant qu'organisme des Nations Unies, l'OIT participe, avec le statut d'observateur, aux conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui réunissent les Parties à la CCNUCC. Le Bureau apporte une contribution importante aux négociations: il a notamment fait des propositions formelles concernant la promotion du travail décent et de la transition juste, la prise en compte des considérations de genre dans les mesures visant à faire face au changement climatique et la défense des droits des peuples autochtones et tribaux. Il collabore également avec la présidence des Conférences des Parties sur les résultats relatifs à la transition juste, comme il l'a fait pour l'élaboration de la Déclaration de Silésie pour la solidarité et la transition juste adoptée à la COP 24, et de la Déclaration pour une transition juste (Declaration on supporting the conditions for a just transition internationally) adoptée à la COP 26.

199. Plus récemment, le BIT a participé activement à la COP 27 qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022, en tenant, avec la Commission européenne, le tout premier Pavillon de la transition juste, qui a réuni des partenaires clés comme la CSI, l'OIE et le secrétariat de la CCNUCC. Une quarantaine de manifestations ont été organisées avec plus de 30 partenaires, dont des représentants gouvernementaux, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des universités, des organismes de la société civile et des organisations de jeunes ¹³⁹. En outre, la délégation de l'OIT a participé à plus d'une centaine d'échanges au cours des deux semaines, au cours desquels elle s'est attachée à promouvoir la prise en compte des dimensions sociales du changement climatique. Le pavillon comportait une plateforme de partage de connaissances sur la transition juste, dans le cadre de laquelle des spécialistes, des parties intéressées et des experts de l'OIT ont pu échanger.

¹³⁶ Ces projets sont financés par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

¹³⁷ Ce projet est financé par l'Union européenne.

¹³⁸ Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

¹³⁹ Les enregistrements des manifestations qui se sont déroulées au Pavillon de la transition juste sont disponibles sur la page dédiée: «L'OIT à la COP 27».

► Encadré 19. Participation à l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population

L'OIT faisait partie des organismes des Nations Unies représentés au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui s'est vu confier la mission d'élaborer, dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, des recommandations relatives à «des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face».

200. L'OIT participe régulièrement aux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, où elle s'attache à promouvoir l'intégration du travail décent et des objectifs de justice sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme mondial en matière d'environnement. L'OIT prend également une part active à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques mise en œuvre dans le cadre du système des Nations Unies, et engage ses mandants à élaborer des politiques comportant des éléments relatifs au changement climatique et à la transition juste. En outre, le Bureau a contribué à l'élaboration de l'Approche commune des Nations Unies en matière de biodiversité, et l'Organisation est partenaire de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Au niveau régional, l'OIT participe à l'action par différents moyens, notamment à travers les coalitions thématiques des Nations Unies, et dialogue avec des institutions et des groupements régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union africaine pour donner effet aux priorités de la transition juste.

3.3.2. L'engagement de l'OIT dans les espaces d'échanges stratégiques

201. La transition juste est aujourd'hui au premier rang des questions abordées dans les grands espaces d'échanges stratégiques que sont les réunions du G7, du G20, du groupe des BRICS et du Forum de la vulnérabilité climatique. Dans ce contexte, le BIT fournit un soutien technique et analytique aux pays participants qui le demandent. Par exemple, en 2022, le Bureau a rédigé un document intitulé *Employment and just transition to sustainability in the BRICS countries* pour le groupe de travail sur l'emploi des BRICS, sous présidence chinoise. Également en 2022, le BIT a rédigé un document intitulé *Finance for a Just Transition and the Role of Transition Finance* pour le groupe de travail sur la finance durable du G20, sous présidence indonésienne. Toujours en 2022, dans le cadre de la présidence allemande du G7, le BIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont établi plusieurs rapports conjoints, notamment *Promoting a just and inclusive green transition* et *The impact of the 3Ds on G7 labour markets: Key issues*. Dans le cadre d'un accord avec le secrétariat du Forum de la vulnérabilité climatique, le BIT appuie l'intégration du travail décent et de la transition juste dans les plans de prospérité climatique en cours d'élaboration dans plusieurs pays membres du forum.

3.3.3. Les partenariats stratégiques

202. Outre les partenariats mentionnés plus haut, le BIT a conclu des accords de collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies et organisations internationales qui travaillent dans le domaine de la durabilité, notamment le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ONU-Énergie, l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Le BIT a lancé, en collaboration avec le

Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un pacte relatif aux emplois verts pour les jeunes, et est déjà engagé dans des partenariats avec des acteurs clés du secteur privé. En outre, le BIT participe à de nombreuses initiatives, programmes conjoints des Nations Unies et partenariats stratégiques à l'échelle mondiale et régionale.

- 203.** L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, lancé en septembre 2021 par le Secrétaire général de l'ONU, est la réponse collective formulée par le système des Nations Unies face aux nombreux défis qui menacent de ruiner les progrès accomplis en matière de développement au cours des dernières décennies. Il vise à aider les pays à créer 400 millions d'emplois décents (notamment dans l'économie verte, l'économie numérique et l'économie du soin) et à étendre la couverture de la protection sociale aux quatre milliards de personnes actuellement exclues de toute forme de protection sociale. L'accélérateur mondial sera l'un des piliers de la Coalition mondiale pour la justice sociale proposée par le Directeur général, dont l'une des priorités sera de renforcer la coordination multilatérale et l'appui fourni aux États Membres aux fins de la mise en œuvre et du financement de politiques et de stratégies intégrées visant à créer des emplois décents, étendre la protection sociale et favoriser des transitions justes.
- 204.** Le premier partenariat pour une transition énergétique juste, accompagné d'une déclaration politique sur la transition énergétique juste en Afrique du Sud, a été conclu à la COP 26, qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021. Par ce partenariat, un groupe de pays s'est engagé à mobiliser un montant initial de quelque 8,5 milliards de dollars É.-U. pour appuyer les efforts engagés par l'Afrique du Sud pour adopter un modèle de développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face au changement climatique, faciliter la décarbonation de son système d'électricité et développer de nouvelles possibilités économiques. À la COP 27, tenue à Charm el-Cheikh en novembre 2022, l'Afrique du Sud a présenté le plan de mise en œuvre de son partenariat pour une transition énergétique juste et indiqué que les besoins d'investissements prioritaires nécessitaient un financement de 98 milliards de dollars É.-U. Lors de leur sommet de novembre 2022 à Bali (Indonésie), les dirigeants des pays du G20 ont annoncé un partenariat pour une transition énergétique juste pour l'Indonésie, assorti d'un engagement financier de 20 milliards de dollars É.-U. sur trois à cinq ans. Ce montant proviendra en partie de fonds publics et en partie du secteur privé. Des partenariats pour une transition énergétique juste ont aussi été annoncés pour d'autres pays, notamment l'Inde, le Sénégal et le Viet Nam.
- 205.** Considérés comme des instruments innovants, les partenariats pour une transition énergétique juste sont pilotés par les pays et mobilisent un soutien international coordonné et adapté à chaque cas pour permettre aux pays émergents fortement dépendants des combustibles fossiles de réaliser une transition énergétique juste et ambitieuse. Ces partenariats font appel à la fois à la mobilisation de ressources nationales et à des solutions de financement internationales et font intervenir le secteur financier tant public que privé, y compris des banques multilatérales de développement. Cependant, plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées, notamment le risque de freiner les efforts multilatéraux visant à atténuer le changement climatique en concentrant les efforts uniquement sur un petit nombre de pays, ce qui pourrait décourager toute action dans d'autres pays. En outre, les modèles de décarbonation qui ont recours au gaz naturel ou à d'autres combustibles fossiles pour opérer la transition ont été remis en question. Cela étant, la reconnaissance des transformations structurelles, économiques et sociales profondes qui s'imposent, et l'octroi des financements nécessaires à une transition juste constituent une évolution positive. Le BIT a pris part aux discussions consacrées aux partenariats pour une transition énergétique juste, y compris au sein du système des Nations Unies.
- 206.** Le nombre d'institutions qui commencent à prendre des mesures dans des domaines se rapportant à une transition juste est en hausse. Le Bureau noue de nouveaux partenariats et

renforce ses partenariats existants avec des acteurs clés pour accroître la portée et l'impact de ses efforts en matière de transition juste. Compte tenu de l'intérêt croissant porté à la question et de la multiplication des initiatives à cet égard, il est important de poursuivre et de renforcer les collaborations de manière stratégique. Par exemple, les institutions financières internationales font partie des acteurs influents qui ont commencé à contribuer au volet social de la transition et en ce qui concerne l'emploi; renforcer le dialogue avec ces institutions serait une excellente occasion d'améliorer l'appui fourni aux pays. Grâce à son expertise technique, à la composition tripartite de l'OIT et à l'appui stratégique permanent qu'il fournit aux États Membres, le Bureau devrait être en mesure d'offrir des conseils stratégiques et un appui technique en complément des financements des institutions financières internationales, et de participer aux interventions programmatiques conjointes dans les pays présentant un intérêt commun, tout en s'attachant à mieux faire comprendre ce qu'est la transition juste sur la base des principes directeurs de l'OIT.

3.4. Enseignements et perspectives

- 207.** Les mesures prises par le BIT depuis l'adoption, en 2015, des principes directeurs pour une transition juste et les progrès accomplis à cet égard ont permis de tirer des enseignements et de formuler des recommandations, notamment à partir des évaluations internes et indépendantes des projets de coopération pour le développement de l'OIT. Les principaux enseignements tirés en ce qui concerne les conseils stratégiques, la coopération pour le développement, les partenariats et l'engagement international sont présentés ci-après.
- 208. Importance d'une approche de la transition juste dirigée par les pays et adaptée au contexte:** Pour être efficaces et inclusives, les interventions doivent être solidement ancrées dans le contexte du pays et la réalité locale; elles nécessitent de comprendre les besoins des mandants et les préoccupations des groupes vulnérables, et d'être arrimées au cadre institutionnel et politique national. Ce point est essentiel pour garantir leur durabilité et leur appropriation à l'échelle nationale.
- 209. Intérêt des approches intégrées de la coopération pour le développement:** L'amélioration de la cohérence des politiques et de la coordination des mesures mises en place dans les différents domaines d'action est un préalable indispensable à la réalisation d'une transition juste. Cet aspect est particulièrement important à un moment où les pays concrétisent leurs engagements en élaborant des politiques et des stratégies relatives à la transition juste. Les projets de coopération pour le développement par lesquels un appui intégré pourra être apporté à la planification et à la conception d'instruments dans différents domaines deviendront donc essentiels, tout comme l'appui à la mise en œuvre des politiques. Cela demandera des interventions plus complètes et, partant, une augmentation des financements.
- 210. Encourager le tripartisme en tant qu'élément central des projets de coopération pour le développement:** La participation active et l'engagement des mandants tripartites dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des nouveaux projets et initiatives contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution des projets. Les mesures visant à encourager le dialogue social plutôt que des processus de consultation ad hoc devraient faire partie intégrante de ces projets.
- 211. Conjuguer les interventions au niveau des pays et les interventions au niveau mondial:** L'assistance fournie au niveau des pays se trouve généralement renforcée lorsqu'elle peut s'appuyer sur les dernières réflexions menées à l'échelle mondiale, les outils de pointe adaptés aux contextes locaux et le partage d'expérience entre les acteurs internationaux. Inversement, le développement des connaissances et l'élaboration d'outils au niveau mondial peuvent être grandement améliorés par les connaissances et les bonnes pratiques locales ainsi que par les applications qui en sont faites au sein des pays.

- 212. Collaborer avec les Nations Unies au sein des programmes conjoints pour accroître l'efficacité opérationnelle et les retombées pour les pays:** Pour améliorer l'efficacité des opérations et les résultats en termes de retombées pour les pays, il convient de tirer parti des connaissances spécialisées complémentaires des organismes des Nations Unies, de renforcer la collaboration et les synergies au moyen de mécanismes de financement communs, et de garantir l'alignement avec la réforme du système de développement des Nations Unies. Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies s'est révélé utile pour allouer des ressources financières aux entités chargées de l'exécution et pour gérer les interventions de manière transparente.
- 213. Intégrer la juste transition dans les travaux du BIT:** Le BIT intègre de plus en plus souvent les considérations relatives à la durabilité environnementale et à la transition juste dans les projets qu'il mène dans ses différents domaines d'activité et qui apportent un appui important aux mandants. Afin de maintenir et renforcer cette tendance, et de tirer parti des connaissances spécialisées de l'ensemble du Bureau, il convient de prendre des mesures appropriées de dotation en personnel, notamment pour l'appui technique.
- 214. Étendre les partenariats et diversifier la mobilisation des ressources:** Si les projets existants ont contribué de manière significative à avancer vers une transition juste, le financement reste insuffisant. Ce déficit de financement devrait même se creuser du fait de l'augmentation de la demande (à mesure qu'augmente le nombre de pays qui se dotent de politiques en matière de transition juste) et de la nécessité d'offrir une assistance plus complète en termes de planification et de coordination des mesures dans les différents domaines d'action. Remédier à ces déficits demandera d'accroître et de diversifier les financements. D'une part, il sera important de renforcer les partenariats de financement public bilatéraux et multilatéraux et d'améliorer le dialogue avec les partenaires de financement pour recenser les possibilités existantes et concevoir des projets. D'autre part, il faudra intensifier les efforts pour mobiliser des financements de projets liés aux mécanismes financiers internationaux spécialisés dans le climat et l'environnement, tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation. La collaboration avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales et régionales de développement pour la mise en œuvre de programmes et de projets peut être un moyen d'étendre l'assistance technique fournie aux pays et de l'associer à des initiatives de financement. Il convient aussi d'explorer les possibilités de financement des projets par des fondations telles que la European Climate Foundation et la Fondation Bill & Melinda Gates.
- 215. Un tel accroissement des efforts de mobilisation des ressources peut nécessiter d'étendre les partenariats** à d'autres organismes des Nations Unies et à des organismes nationaux qui sont déjà accrédités auprès de fonds tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, tout en poursuivant les efforts visant à obtenir des accréditations. Il sera également nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du Bureau et des mandants de l'OIT à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des propositions de projets de qualité à l'intention des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et d'autres mécanismes de financement concurrentiels.
- 216. Renforcer l'engagement stratégique dans les processus et plateformes de décision au niveau international:** La participation aux processus internationaux est essentielle pour faire avancer la compréhension de la transition juste, susciter des engagements dans ce sens et impulser l'action sur cette voie. Cette démarche est complémentaire de l'appui fourni aux pays et peut ouvrir des possibilités pour le partage d'expériences, l'apprentissage et les initiatives conjointes.